

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 31^e SEANCE

Séance du Dimanche 7 Décembre 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 4215).
2. — Loi de finances pour 1976. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4215).

Départements d'outre-mer :

MM. Maurice Blin, rapporteur spécial ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Roger Gaudon, Gilbert Belin, Louis Virapoullé, Georges Repiquet, Marcel Gargar, François Duval.

Suspension et reprise de la séance

MM. Georges Marie-Anne, le secrétaire d'Etat, Roger Gaudon, Marcel Gargar, Paul Guillard.

Sur les crédits :

M. Roger Gaudon.

Adoption des crédits.

Territoires d'outre-mer :

MM. Maurice Blin, rapporteur spécial ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Roger Gaudon, Gilbert Belin, Lionel Cherrier, Albert Pen, Marcel Gargar.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 4245).

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 61 et 62 (1975-1976.)]

Départements d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. Maurice Blin, rapporteur spécial.

M. Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les départements d'outre-mer présenteront pour longtemps encore les caractéristiques de pays en voie de développement. La faiblesse chronique de leurs structures industrielles explique que le rôle primordial d'incitation y reste dévolu aux dotations nationales.

Avant d'examiner l'importance de ces dernières dans le budget de 1976, faisons, si vous le voulez bien, très rapidement le point à la fin de cette année de la situation économique et sociale de ces territoires.

Depuis 1974, la politique qu'ont suivie les pouvoirs publics vise essentiellement à améliorer les conditions du développement économique de ces départements.

Le cadre départemental a été aménagé dans un sens plus déconcentré et, surtout, plus décentralisé.

En matière de crédits publics d'investissement, la part locale du fonds d'investissement des départements d'outre-mer — F. I. D. O. M. — a été accrue, ainsi que la répartition de certains crédits globaux par les assemblées locales.

Les voies sont explorées qui permettront une meilleure intégration des départements d'outre-mer dans les deux grands ensembles dont ils dépendent, à savoir la métropole et le Marché commun européen.

La préparation du VII^e Plan pour ce qui concerne les départements d'outre-mer a été engagée selon les mêmes règles et procédures que pour les régions métropolitaines.

Dans le domaine fiscal, l'article 60 du projet de loi de finances pour 1976 prévoit la prorogation jusqu'au 31 décembre 1977 des dispositions de la loi du 24 décembre 1971 qui permet le réinvestissement en franchise d'impôt dans les départements d'outre-mer des bénéficiaires métropolitains.

L'ensemble du régime d'incitations fiscales aux investissements dans les départements d'outre-mer doit être maintenu jusqu'au 31 décembre 1980. Il en va de même pour les dispositions réglementaires relatives à la prime spéciale d'équipement hôtelier avec des dispositions plus favorables en ce qui concerne ces départements, ainsi que pour la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, dite « loi Royer ».

En ce qui concerne l'Europe, le Gouvernement a entrepris, depuis le début de 1975, les démarches nécessaires auprès de la Communauté européenne en vue d'une intégration plus complète des départements d'outre-mer, notamment en matière de politique agricole commune et de politique régionale, tout en attirant l'attention des instances communautaires sur le respect de la préférence communautaire.

En effet, l'élargissement de l'association à de nouveaux Etats dotés de capacités de production et d'exportation importantes risquait de livrer les départements d'outre-mer à une concurrence difficile, du fait notamment des disparités des charges salariales et sociales dues à l'application de la politique d'intégration sociale et économique de ces départements.

C'est ainsi qu'ont été obtenus, d'abord, le bénéfice du fonds européen de développement régional — à ce titre, une dotation de 24 millions de francs a pu être dégagée dès 1975 ; ensuite, un accord de principe, non encore sanctionné, sur l'octroi d'une aide nationale aux producteurs de sucre des départements d'outre-mer pour les cinq prochaines années dans la limite d'un plafond de cinq unités de compte par quintal de sucre ; enfin, l'introduction dans la convention de Lomé du 28 février 1975 d'une nouvelle clause de sauvegarde sur la notion de risque régional.

Aucune suite n'a encore été donnée à la demande française de voir l'activité agricole des départements d'outre-mer bénéficier des garanties et des modalités d'orientation du F. E. O. G. A. — fonds européen d'orientation et de garantie agricole. On peut espérer que Bruxelles envisage une réponse positive globale en ce qui concerne le F. E. O. G. A. « orientation » et un traitement au coup par coup pour le F. E. O. G. A. « garantie » : une décision favorable a déjà été prise touchant la production de conserves d'ananas martiniquais.

En ce qui concerne le rhum, les intérêts des départements d'outre-mer ont été protégés vis-à-vis de la concurrence du rhum des pays A. C. P. — c'est-à-dire les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — notamment par l'isolement en pratique

du marché britannique et par une référence explicite au mécanisme de la clause de sauvegarde. Le problème du rhum des pays et territoires d'outre-mer doit faire l'objet de prochaines négociations.

En ce qui concerne la conjoncture actuelle, le rythme de l'inflation s'est accéléré en 1974 plus encore qu'en métropole. On constate une augmentation des prix de l'ordre de 20 p. 100 dans les départements d'outre-mer, sauf à la Réunion. Il convient de signaler que le Smic horaire a augmenté, en 1974, de 24,5 p. 100 aux Antilles et en Guyane.

En 1975, malgré une certaine tendance au ralentissement de l'inflation dans les départements d'outre-mer, les résultats cumulés des premiers mois montrent, d'une part, que la hausse des prix est restée plus forte aux Antilles qu'en métropole ; d'autre part, qu'en Guyane une baisse des prix — non encore expliquée — a cassé le rythme d'augmentation de l'indice ; enfin, qu'à la Réunion, le blocage temporaire des prix a contenu la poussée des prix dans les limites métropolitaines.

Toutefois, la conjonction des effets de la crise économique internationale et de la sécheresse sur l'exploitation de la canne à sucre aux Antilles a entraîné une dégradation de la situation économique et sociale en 1974. Un chômage conjoncturel important est venu s'ajouter au sous-emploi chronique que n'ont jamais cessé de connaître les départements d'outre-mer.

Par secteur de production, on observe qu'à la Réunion la récolte s'est effectuée dans des conditions acceptables tandis que l'économie sucrière des Antilles a encore traversé en 1974 une période difficile, la production restant à un niveau anormalement bas. On peut penser que la situation sera la même en 1975.

A la fin de l'année 1973, les cours du sucre sur le marché mondial étaient en hausse marquée et avaient même dépassé le prix d'intervention communautaire. L'année 1974, heureusement, n'a fait que confirmer très largement cette tendance.

L'année 1974 constitue donc une année charnière où un renversement des tendances s'est opéré : des hausses plus substantielles et, par conséquent, plus incitatives ont fait suite aux augmentations modérées des années précédentes.

Des mesures spéciales ont été prises en faveur des Antilles, qui bénéficieront par anticipation, dès le 1^{er} janvier de l'année en cours, du prix du sucre fixé à partir du 1^{er} juillet.

En application du règlement de la C. E. E. qui autorise un prélèvement pouvant atteindre 5 p. 100 sur les quotas de base des entreprises, des modifications ont été apportées dans la répartition de ceux-ci. Au bénéfice de la Réunion, un transfert a été opéré. Il a permis d'améliorer la situation de cette île qui disposait d'un quota jusqu'alors insuffisant.

En Réunion, la sécheresse a affecté une partie de l'île, mais elle n'a pas réduit cependant la récolte, compte tenu d'une très bonne richesse en sucre. Mais ce rendement moyen recouvre des productions d'inégales qualités qui entraînent des disparités importantes de prix.

Signalons la situation grave de la Guadeloupe, où la sécheresse a réduit à néant les efforts menés pour redresser la situation. La production de sucre a été à peine supérieure à la moitié du quota. La fermeture de certaines usines et la concurrence de la banane associées aux facteurs climatiques ont entraîné le recul de la canne.

Enfin, en Martinique, la récession de la production sucrière s'est encore accentuée ; elle est tombée d'une production cumulée pour 1960-1964 de 4,7 millions de tonnes à 1,5 million de tonnes pour 1970-1974. En revanche, la production de bananes a atteint l'un des quatre meilleurs résultats des vingt dernières années, mais, dans la conjoncture actuelle du marché mondial, la Martinique ne peut guère espérer dépasser ce niveau de production.

Ajoutons que, sur le plan communautaire, il n'existe aucune réglementation concernant la banane.

La « convention de Lomé », à propos de laquelle notre collègue Marie-Anne a justement souligné les dangers qu'elle pouvait entraîner pour l'économie des départements d'outre-mer, a réservé, dans son protocole n° 6, une place spéciale aux producteurs communautaires de bananes.

Cette disposition semble indiquer que la Communauté ne s'oriente pas vers une libéralisation inconditionnelle de son marché bananier.

Quelques mots, enfin, sur la culture de l'ananas, particulièrement à la Martinique. Elle est en décroissance, passant de 6 000 tonnes, en 1972, à moins de 1 000 tonnes prévues en 1975. Cette régression est due à la concurrence de la Côte-d'Ivoire, où le salaire agricole journalier est de cinq francs contre cinquante francs en Martinique.

Le Gouvernement français a présenté le dossier à l'autorité et aux services de Bruxelles et a demandé une aide du F.E.O.G.A. de 7,5 unités de compte au quintal, qui seule permettrait de compenser les différences de salaires et assurerait la reprise de la production en Martinique. Le dossier est encore à l'étude.

En ce qui concerne la conserve d'ananas, en dépit du plan de redressement mis en place par le Gouvernement et qui a été exécuté, on assiste à une chute régulière des exportations pour la même raison.

La production ivoirienne se substitue à celle de la Martinique et tend à l'éliminer progressivement. Il eût fallu, pour retourner une telle situation, prendre des mesures autoritaires que le Gouvernement français, face à un pays ami et associé, a cru devoir retarder, faisant de préférence appel à l'esprit de coopération et de bonne intelligence.

Néanmoins, le conseil des ministres de l'agriculture de la C.E.E. a décidé de mettre en vigueur le règlement communautaire « des produits transformés à base de fruits et légumes » qui comprend, en annexe, un règlement particulier pour les conserves d'ananas.

Dès sa mise en application, qui est intervenue le 1^{er} octobre 1975, les producteurs de conserves d'ananas de la Martinique devaient recevoir une aide pour leur permettre d'abaisser leur prix de vente « Caf » au niveau des plus bas prix pratiqués par certains pays, tels que Formose, la Chine ou la Thaïlande.

Cette procédure devrait permettre à la Martinique d'écouler sa production annuelle, dans des conditions normales.

En ce qui concerne la viande, l'accroissement rapide de la consommation et l'insuffisance de la production locale dans les départements d'outre-mer ont entraîné la mise en place d'un programme de développement de l'élevage bovin dont l'objet est d'augmenter, au cours des dix prochaines années, la production de viande et d'assurer l'auto-alimentation des départements d'outre-mer.

Vous trouverez, en page 16 de mon rapport écrit, toutes les informations détaillées souhaitables.

La Guyane connaît des difficultés économiques sérieuses. En janvier 1974, les recherches entreprises en vue de l'exploitation de la bauxite par Alcoa-Pechiney ont été abandonnées. En mai dernier, il a été procédé à la liquidation de la Compagnie forestière de l'Approuague.

Surtout, dès cette année, la base de Kourou sera placée en « hibernation » jusqu'à la reprise des lancements de la fusée européenne Ariane prévus pour 1979.

Cependant, lors d'un conseil restreint tenu le 21 juillet 1975, le Gouvernement a arrêté un ensemble de mesures visant à la mise en valeur de la forêt et au peuplement de la Guyane.

L'immigration totale de 30 000 personnes, dont 10 000 « actives », est envisagée ; principalement de nationalité française, cette immigration pourrait venir aussi bien de la métropole que des autres départements d'outre-mer.

Cette implantation devrait s'échelonner sur une dizaine d'années et être accompagnée et, si possible, précédée, par un important développement des équipements d'infrastructures et des équipements collectifs d'ordre social.

La mise en valeur de ce département serait plus particulièrement orientée vers l'exploitation forestière, assortie à terme de l'implantation d'une industrie de pâte à papier.

A court terme, la croissance de la demande mondiale de cellulose et la hausse des cours rendent particulièrement intéressant ce projet.

Le premier inventaire des ressources est en cours, mais il ne faut pas sous-estimer les difficultés inhérentes au mélange des essences de la forêt guyanaise.

A l'heure actuelle, l'appel au public a été entendu, puisque, à la fin du mois d'octobre, 28 000 candidatures avaient été enregistrées.

Sur le plan financier, un crédit de 30 millions de francs est inscrit au « collectif » de fin d'année pour entreprendre les premiers travaux d'infrastructure routière.

Sur un plan plus général, le commissariat à la promotion des investissements dans les départements et les territoires d'outre-mer a engagé trois types d'actions.

La plus récente a été sanctionnée par une journée d'information, organisée à Marseille par la chambre de commerce des départements des Antilles. Les fruits de cette action ne seront recueillis qu'à moyen terme.

Quant au tourisme, conformément aux objectifs fixés par le VI^e Plan, l'effort de développement de son infrastructure a

été poursuivi. A la fin de 1975, la Guadeloupe et la Martinique disposeront respectivement de 3 175 et 2 245 chambres. Malheureusement, la progression des capacités d'accueil a été plus rapide que celle du taux d'occupation.

Il faudra donc entreprendre un effort de rationalisation qui devra porter non seulement sur la formation professionnelle hôtelière locale, mais aussi sur la « dynamisation » des initiatives privées, afin d'assurer l'approvisionnement régulier de ces unités hôtelières à partir des produits locaux, ce qui n'est pas encore le cas.

En résumé la situation économique des départements d'outre-mer reste marquée par trois caractères : d'abord par l'insuffisance de la production agricole, soumise aux aléas climatiques et à la concurrence plus ou moins tempérée des pays d'Asie et d'Afrique où les coûts de production sont moindres ; ensuite par le poids du secteur tertiaire tant public que privé — je songe au commerce — non producteur de biens marchands et dont les conditions privilégiées de développement pèsent sur le secteur secondaire ; enfin, par la faiblesse de l'appareil industriel dont l'expansion est entravée par les contraintes tant géographiques dues à l'éloignement que sociales, avec le niveau relativement élevé des rémunérations.

Peu d'indices laissent espérer que cette situation soit appelée à évoluer à court ou à moyen terme.

Je serai très bref sur la situation sociale.

Il est prévu l'alignement à terme du Smic des départements d'outre-mer sur le Smic métropolitain.

Il ne faut pas oublier cependant que les entreprises locales ne pourraient actuellement supporter sans dommage les taux métropolitains. Les entreprises des départements d'outre-mer sont en concurrence avec celles des pays voisins où les salaires sont très inférieurs. Il est impossible de ne pas tenir compte de ce contexte.

Les ressortissants des départements d'outre-mer bénéficieront des avantages sociaux attachés au plan de soutien concernant les personnes âgées, les invalides et les handicapés.

Il est un domaine cependant où il n'est pas apparu encore possible de transposer purement et simplement les actions métropolitaines : c'est celui de l'aide publique au chômage.

Les pouvoirs publics ont jugé préférable de développer les modalités d'aide aux travailleurs privés d'emploi déjà mises en place dans ces départements par l'ouverture et l'organisation de chantiers de chômage. Des crédits sont inscrits au budget du ministère du travail et sont répartis entre les départements.

Ces crédits augmentent d'année en année dans une proportion au moins égale à celle du Smic.

Il faut répéter que plus de la moitié de la population des départements d'outre-mer a moins de vingt ans. Le problème de l'emploi y est permanent. Deux types d'actions sont menées conjointement : l'une, qui ne peut être qu'un pis-aller relativement temporaire et limité, est le recours à l'émigration ; l'autre, qui peut être très largement développée, mais dans la mesure où les emplois sont créés, est la formation professionnelle. Cependant, dans la mesure où les emplois sont créés, c'est la formation professionnelle qui, actuellement, est fortement développée.

La loi relative à la nationalisation de l'électricité dans les départements d'outre-mer a été adoptée par le Parlement lors de la dernière session de printemps. Son objectif, vous le savez, est l'alignement des tarifs appliqués dans ces départements sur ceux pratiqués en métropole.

Quant à la desserte maritime des départements et territoires d'outre-mer, une minoration très sensible des hausses appliquées sur les produits de première nécessité et indispensables au développement économique de ces départements et territoires, a été pratiquée. Un système de compensation des coûts d'acheminement sera prochainement mis en place pour les produits bruts ou demi finis.

En ce qui concerne les relations maritimes des départements d'outre-mer entre eux, les seuls qui font l'objet d'un monopole de pavillon, une desserte expérimentale pour neuf mois vers la Guyane à partir des Antilles a été mise en place. Si ses résultats sont concluants, elle sera poursuivie.

J'en arrive à l'examen du budget des départements d'outre-mer pour 1976. Il s'élève, pour 1976, à 489 500 000 francs, contre 432 900 000 francs en 1975, soit une augmentation de 13,1 p. 100.

Ce chiffre peut paraître modeste mais l'effort financier global de la métropole à l'égard des départements d'outre-mer, compte tenu des dotations budgétaires disséminées dans « l'enveloppe » des autres départements ministériels, apparaît beaucoup plus satisfaisant.

L'année dernière, lors de la présentation du budget 1975, nous avons vivement regretté que le montant total des dépenses

annoncées au titre de 1974 ait subi, en fait, en cours d'année, un abattement de 14,7 p. 100 concernant les dépenses civiles. Il semble que l'effort effectif pour 1975 soit réellement supérieur à celui déclaré à la fin de 1974.

Il avait été annoncé, pour 1975, un montant total de dépenses de 3 258 millions de francs; il est passé à 4 021 millions de francs, les dépenses militaires restant inchangées. Au total, il s'agit d'une augmentation globale de 23 p. 100 mais qui, affectée exclusivement aux dépenses civiles, majore ces dernières de 27 p. 100.

Pour 1976, « l'effort » serait d'un montant de 4 737 millions de francs, soit une majoration de 17,8 p. 100 par rapport au montant rectifié de « l'effort » pour 1975 ou 45 p. 100 par rapport au montant initial de 1975.

Si nous excluons les dépenses militaires qui s'élèvent à 512 millions de francs, nous devons constater qu'à travers le fascicule budgétaire consacré aux départements d'outre-mer nous n'examinons qu'une fraction très limitée des dépenses civiles: environ 9 p. 100.

Paradoxalement, le secrétaire d'Etat n'est pas le titulaire de la fraction la plus importante de l'enveloppe des crédits consacrés aux départements d'outre-mer.

L'éducation affecte 1 818 millions de francs, soit 43 p. 100 de l'enveloppe, et la santé, 587 millions de francs, soit environ 14 p. 100.

Si le document reproduit en page 28 de mon rapport écrit retrace l'ensemble de ces concours, il ne fournit, hélas! aucun renseignement quant à leur affectation.

L'enquête menée par votre rapporteur auprès des ministères dépeniers ne lui a pas permis d'obtenir d'informations précises ou plus détaillées.

Signalons encore que les départements d'outre-mer bénéficient, comme tous les départements français, des dispositions du plan de soutien et de relance de l'économie. La troisième loi de finances rectificative a alloué une subvention au F. I. D. O. M., section centrale, de 14 millions de francs pour financer les dépenses d'infrastructures.

Au titre du service militaire adapté, une enveloppe de 9 millions de francs est prévue pour la réalisation de constructions et l'achat de matériels.

Enfin, les collectivités locales recevront un supplément d'équipement d'un million de francs.

Ces crédits représentent une forte augmentation des crédits d'investissement du budget des départements d'outre-mer pour 1976, puisqu'elle atteint environ 12 p. 100.

En matière de dépenses ordinaires, qui s'élèvent à 283,1 millions de francs, on note une progression de 18,6 p. 100, dont l'essentiel est affecté à la revalorisation des rémunérations publiques, prestations et charges connexes.

En matière de dépenses en capital, les autorisations de programme s'élèvent à 242,9 millions de francs, contre 228,4 millions de francs en 1975, soit une progression faible de 6,3 p. 100, l'essentiel étant consacré au F. I. D. O. M.

Il convient de rappeler que la première loi de finances rectificative a majoré cette dotation de 24 millions de francs destinés à des équipements publics. Vous en trouverez le détail dans mon rapport écrit.

En résumé, la croissance des crédits publics affectés aux départements d'outre-mer en 1975 et 1976 sera importante et même spectaculaire. Il faut observer cependant qu'une grande part de ces crédits reste consacrée aux dépenses de fonctionnement.

En outre, si les équipements prévus apportent une amélioration probable à la situation de l'emploi, cette amélioration risque d'être passagère et ne doit pas masquer la faiblesse chronique de l'investissement privé, seul créateur d'emplois durables.

C'est pourquoi votre commission des finances s'est interrogée sur la contribution réelle que cet apport appréciable en matière de crédits publics apportera à la lutte contre le chômage.

Sous le bénéfice de ces observations, elle a émis un avis favorable à leur adoption. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs, une fois de plus, votre rapporteur, M. Blin, a passé en revue, non seulement les problèmes budgétaires qui se posent aux départements d'outre-mer et que soulève leur budget, mais a abordé en fait l'ensemble des questions que connaissent ces départements.

Il est exact que la présentation du budget s'accompagnerait d'une certaine monotonie si elle ne donnait l'occasion au Parlement et au Gouvernement d'évoquer largement la politique d'ensemble appliquée à ces départements et se contentait seulement d'analyser les fascicules budgétaires.

Pour ce qui est des départements d'outre-mer, l'année qui vient de s'écouler a été riche en décisions importantes. Celles-ci ont été prises tout au long de l'année et elles sont intervenues sitôt après le voyage qu'a accompli avec éclat le Président de la République aux Antilles, voici exactement un an.

Que de chemin parcouru depuis lors! La départementalisation économique annoncée par le Président est sur la bonne voie, la départementalisation sociale a continué à progresser et la vie politique des départements d'outre-mer s'est, dans l'ensemble, décripée.

Responsable au sein du Gouvernement des départements d'outre-mer, j'ai tenu, dès mon arrivée rue Oudinot, à maintenir des contacts étroits avec les élus et à organiser des rencontres fréquentes avec les populations.

J'ai visité plusieurs fois, depuis dix-huit mois, les quatre départements d'outre-mer et je retournerai à la fin de ce mois aux Antilles et en Guyane pour y accompagner M. le Premier ministre dans un voyage qui sera essentiellement un voyage de travail.

De ces fréquentes missions outre-mer, je retire un certain nombre d'impressions que je tiens à vous livrer.

Sur le plan politique tout d'abord, après l'affirmation solennelle par le Président de la République lors de son voyage aux Antilles que le statut de département d'outre-mer ne serait jamais remis en cause, j'ai constaté que la confiance dans l'action entreprise par le Gouvernement allait se renforçant.

En disant cela, je ne minimise pas, croyez-le, les difficultés que rencontrent nos départements d'outre-mer pour venir à bout des problèmes que leur pose leur développement. Je ne méconnaissais pas, en particulier, les problèmes de l'emploi, mais je dis qu'ils seront plus rapidement résolus si la démographie peut être maîtrisée pendant de nombreuses années, tandis que, parallèlement, tous les efforts seront tendus vers la réalisation de la départementalisation économique.

Ayant pu me rendre cette année en voyages officiels d'amitié dans différents pays étrangers proches de nos départements d'outre-mer, je peux affirmer à mon tour devant le Sénat combien ces pays envient le niveau de vie et d'équipement public atteint par nos départements d'outre-mer, alors qu'ils sont souvent eux-mêmes démunis d'équipements de base et qu'ils ont à faire face à des difficultés plus grandes que dans nos départements. La départementalisation n'a donc jamais été une réalité aussi vivante qu'aujourd'hui, au point que ceux-là mêmes qui font profession de la contester m'assaillent en même temps de reproches pour ne pas aligner plus rapidement les départements d'outre-mer sur la métropole dans certains domaines législatifs ou réglementaires.

Le Président de la République avait fait pendant son voyage un certain nombre de promesses fondamentales de caractère économique et social. C'est alors, naturellement, que ceux qui ne veulent point voir et point entendre se sont mis à clamer qu'elles ne seraient pas tenues. N'en déplaise à ces aveugles et à ces sourds, toutes les promesses faites par le Président ont été suivies de décisions et, pour certaines d'entre elles, de décisions immédiates!

Le Gouvernement a pris, en outre, dans plusieurs secteurs, des mesures importantes au cours de cette année. Je n'en ferai pas devant vous une énumération exhaustive qui serait fastidieuse. Je rappellerai cependant les plus significatives d'entre elles.

Comme l'a dit M. Blin, les sociétés d'énergie électriques des départements d'outre-mer ont fait, comme prévu, et comme l'avait annoncé le Président de la République, l'objet d'une loi les nationalisant et les intégrant ainsi complètement à l'électricité de France. Le président d'E.D.F. doit se rendre d'ailleurs aux Antilles pour témoigner sur place de cette décision et en tirer toutes les conséquences.

Le premier résultat de cette intégration est la diminution du prix du courant électrique — 12 p. 100 en 1975 — qu'il s'agisse de baisses spécifiques aux D. O. M. ou de la non-répercussion dans ces départements des hausses appliquées en métropole — ces mesures ont été prises avant même que le Parlement ait pu voter la loi. C'est ainsi que la prochaine hausse prévue en métropole début 1976 ne se répercutera pas dans les D. O. M. En outre, le financement des investissements d'énergie électrique — c'est capital, car, sans cette mesure, ces investissements auraient, petit à petit, absorbé complètement les crédits du

F.I.D.O.M. — incombe désormais à Electricité de France. Cette première mesure de « départementalisation économique » n'est que le début d'une longue série.

La deuxième mesure significative a été l'extension aux départements d'outre-mer de l'allocation de logement décidée par la loi du 11 juillet 1975 dont le décret d'application sera soumis prochainement aux conseils généraux.

Une troisième mesure, également annoncée par le président de la République, a consisté en la reconnaissance de la notion d'enfant à charge pour l'ouverture du droit aux allocations familiales et le bénéfice de ces allocations aux mères de famille élevant seules au moins deux enfants. Ces deux mesures vivement souhaitées, je m'en souviens, par les élus, sont devenues réalités par le décret du 9 juin 1975.

La quatrième mesure, que je rappelle pour mémoire, concerne les allocations familiales. Celles-ci ont été maintenues aux travailleurs involontairement privés d'emplois par le décret du 4 juillet 1975.

Le Président de la République avait également promis qu'il faciliterait les investissements privés, si indispensables pour la création d'emplois, par certains aménagements fiscaux. Cette promesse a également été tenue puisque, dans la présente loi de finances, un article proroge le régime d'incitations fiscales aux investissements jusqu'au 31 décembre 1977, de même qu'est prorogé, jusqu'à la même date, l'article 9 de la loi du 24 décembre 1971 qui permet le réinvestissement en franchise d'impôts, dans les départements d'outre-mer, des bénéfices réalisés en métropole. A cet égard, la promesse du Président d'assouplir la règle dite « de similitude d'activité » a été réalisée récemment sous forme d'une circulaire du ministre de l'économie et des finances.

Voilà donc un certain nombre de mesures qui sont en relation directe avec le voyage du Président de la République. Elles constituent, je crois, la meilleure réponse aux sceptiques et aux indécis.

Le Gouvernement a montré tout au long de l'année un souci constant d'aller plus avant dans la recherche de solutions aux problèmes du développement. Aussi, en vue d'encourager le tourisme, secteur qui mérite une attention particulière, un décret du 30 juin a-t-il prorogé les dispositions relatives à la prime spéciale d'équipement hôtelier.

De plus, j'ai fait prendre, en liaison avec mon collègue des transports, les mesures nécessaires pour que l'utilisation des charters soit très largement libéralisée au cours de la saison touristique qui va s'ouvrir aux Antilles. Ce qui a été décidé sur ce point, et que j'ai analysé dans le discours que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale, me paraît répondre aux vœux de la profession hôtelière. Ces mesures ont d'ailleurs été prises en concertation avec celle-ci.

Je demande à la profession, à mon tour, d'assumer ses responsabilités et de faire en sorte que le tourisme des départements d'outre-mer devienne exemplaire.

Mon objectif reste, à cet égard, de diversifier l'industrie hôtelière et de faire en sorte que la clientèle européenne continue à croître et qu'ainsi un plus grand nombre de métropolitains découvrent les Antilles.

Des formules nouvelles d'hôtellerie se multiplieront, notamment celles qui permettraient de louer simplement des chambres aux touristes, ceux-ci assurant leur repas comme ils le souhaitent.

Le Gouvernement n'a pas oublié pour autant la place qu'occupent dans les départements d'outre-mer, les cultures essentielles et traditionnelles — sucre, rhum, banane, ananas — qui, comme je l'ai dit récemment à Marseille, constituent depuis longtemps leurs lettres de noblesse.

Ces productions se sont maintenues dans l'ensemble, comme l'a souligné M. Blin, à un niveau satisfaisant.

Mais si la production sucrière a atteint le même tonnage qu'en 1974, il a été obtenu une amélioration très importante et, je le dis, sans précédent, de sa rémunération, puisque le prix de la canne a augmenté de 40 p. 100 par rapport à l'année précédente alors que, dans le même temps, baissaient les cours mondiaux. C'est pourquoi je dis à ceux des producteurs de sucre des départements d'outre-mer qui, l'an dernier, étaient en quelque sorte fascinés par le niveau élevé des cours mondiaux, qu'il ne faut pas se laisser prendre au mirage et que rien ne peut leur donner plus de sécurité que le système dans lequel ils se trouvent.

Si la production bananière a été stable en Guadeloupe, elle a enregistré une progression de 15 p. 100 en Martinique supérieure. J'ai le sentiment, fondé sur un certain nombre d'études et de prévisions, que l'an prochain la Guadeloupe fera, en matière de production de bananes, un nouveau pas en avant.

Par ailleurs, si des difficultés existent pour l'écoulement des productions d'ananas et de géraniums, d'autres productions ont des débouchés satisfaisants et cela grâce aux progrès de la diversification agricole que le Gouvernement ne cesse d'encourager et dont les premiers résultats commencent à se faire sentir.

Je suis aussi, naturellement, très préoccupé par le développement industriel des départements d'outre-mer. L'année 1975 a été, sur ce plan, meilleure que la précédente, compte tenu des difficultés inhérentes au développement des activités industrielles. Je crois que l'on peut se réjouir des résultats obtenus à la Réunion et à la Martinique, où de nombreux capitaux locaux se sont, pour la première fois, investis dans la petite et moyenne industrie, créant un certain nombre d'emplois.

La Guadeloupe a connu, de son côté, une amélioration sensible de sa situation puisque cinq unités industrielles ont été créées en 1975 contre une en 1974, entraînant la création de 130 emplois industriels.

Je suis de ceux qui croient très sincèrement à la nécessité d'irriguer le tissu économique de ces départements d'un réseau de petites et moyennes industries. J'ai eu l'impression, au cours de mes différents voyages, que ce point de vue commençait à être mieux partagé, puisque, comme je viens de le souligner, des capitaux locaux s'investissent désormais plus facilement que par le passé dans ce secteur vital.

L'année 1975 a été également, pour les départements d'outre-mer, comme l'a souligné votre rapporteur, l'année de l'Europe.

J'avais été frappé, à mon arrivée au secrétariat d'Etat, par le sort injuste qui était réservé aux départements d'outre-mer qui ne bénéficiaient pas d'un certain nombre d'avantages accordés aux producteurs métropolitains.

Le Président de la République avait déclaré de façon très claire, au mois de décembre 1974, que cette situation devait cesser.

Dès le début de 1975, en liaison avec mon collègue des affaires étrangères, j'ai donc effectué les démarches nécessaires auprès de la Communauté économique européenne afin de faire bénéficier les D. O. M. de la politique agricole commune et de la politique régionale.

Ce qui m'importe, en particulier, c'est d'obtenir pour les départements d'outre-mer, comme le Gouvernement l'a demandé, leur éligibilité aux F. E. O. G. A. « garantie et orientation ».

Déjà, un projet de règlement portant application du F. E. O. G. A. « orientation » aux départements d'outre-mer a été transmis par la commission de Bruxelles au conseil des ministres européens. C'est sans doute la semaine prochaine que la décision sera prise. De plus, nous avons obtenu, cette année, que le F. E. O. G. A. « garantie » s'applique désormais à la production de conserves d'ananas en Martinique.

Ce sont là des faits positifs, mais il y en a eu d'autres en 1975.

C'est ainsi que pour la première fois cette année les départements d'outre-mer — et, je le précise au passage, parce que ce sont des départements et des régions — ont pu bénéficier du fonds européen de développement régional. Une dotation de 24 millions de francs, représentant 10 p. 100 de la dotation nationale, c'est-à-dire supérieure de deux points à la participation qui aurait dû leur être consentie en fonction de leur population, leur a été accordée. Elle a permis d'améliorer notamment les équipements publics de manière non négligeable. Ces 24 millions de francs se sont ajoutés aux fonds budgétaires que vous aviez votés l'année dernière.

Sur le plan sucrier, le Gouvernement a obtenu des autorités de Bruxelles un accord de principe pour les cinq années prochaines qui lui permet d'accorder aux producteurs de sucre des D. O. M. une aide nationale qui est une « aide aux prix ». Il en est résulté, cette année, un prix particulièrement rémunérateur.

Enfin, il a été décidé d'introduire dans la convention signée à Lomé une clause de sauvegarde fondée sur la notion de risque régional.

A ce propos, je tiens à dire très nettement que cette clause de sauvegarde n'est pas, comme certains le craignent, de pure forme. Je suis personnellement décidé à utiliser ce moyen de dissuasion, si les circonstances m'obligent à le faire, au cas où une production donnée des départements d'outre-mer se trouverait dans une situation difficile.

En ce qui concerne le rhum, dont l'importance est essentielle pour ces départements, le Gouvernement a obtenu la protection des intérêts des D. O. M. face à la concurrence des Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique. D'importantes négociations sont actuellement en cours. J'irai sans doute à Bruxelles dans huit jours pour obtenir l'intervention de la même protection à l'égard de certains pays et territoires d'outre-mer, comme l'île Maurice, la partie hollandaise de Saint-Martin, etc.

Enfin, je relèverai un événement important. Depuis cette année sont venus s'ajouter aux crédits budgétaires, les premiers remboursements opérés par le fonds social européen.

Intégration totale à la métropole, meilleure intégration à l'Europe, tels sont donc les deux aspects de la politique libérale et généreuse qu'entend poursuivre le Gouvernement dans ces départements en coopération étroite et je dirai confiante avec les élus et les organismes vivants de ces départements.

C'est dire que malgré les difficultés que je rencontre chaque jour dans ma tâche, je me sais soutenu et aidé par ceux qui œuvrent dans le même sens que le Gouvernement, notamment toutes ces associations de jeunes avec lesquelles je dialogue toujours avec plaisir et qui ont compris que le développement de leur pays se situe moins dans le verbe que dans l'action.

Le budget que je vais analyser brièvement devant vous et qui ne représente, comme l'a souligné M. Blin, qu'une partie faible de l'aide de l'Etat aux départements d'outre-mer puisque les ministères techniques assument désormais directement leurs responsabilités, permet dans l'ensemble d'assurer les grandes orientations de la départementalisation économique et sociale.

Certains, naturellement, critiquent l'augmentation limitée du budget qui est de l'ordre de 13 p. 100. Mais ils feignent d'oublier qu'en réalité l'action de l'Etat, puisqu'il s'agit de départements français, se fait non seulement par le budget du secrétariat d'Etat, mais aussi maintenant en réalité par l'ensemble des crédits des ministères techniques, ensemble qui est beaucoup plus important que mon budget, et qui augmentera d'ailleurs dans les années qui viennent, comme c'est normal pour les départements français. Je m'efforce dans ce domaine de coordonner l'action des ministères techniques. C'est la deuxième partie de ma mission. En effet, si je dois, par mon propre budget, assurer de la meilleure manière le développement de ces départements, je dois aussi naturellement coordonner l'ensemble des actions que les autres ministères mènent en faveur de ces départements, ces actions multipliant par dix, en réalité, l'effort budgétaire qui est consenti par le secrétariat d'Etat. J'ajoute que, bien entendu, un certain nombre de mesures qui ont été prises cette année ne sont pas budgétisées.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas feindre de croire que l'augmentation relativement limitée du budget empêche la réalisation des mesures ou des promesses annoncées. Il est évident que, par exemple, la nationalisation de l'E.D.F., les mesures intéressant l'enfant à charge ou la création des allocations de logement, ne sont pas inscrites dans le budget. Il est évident également que les mesures de départementalisation économiques, si importantes, ne sont pas budgétisées. Il en sera de même dans l'avenir, si des décisions sont prises par l'Europe ou si des décisions sont prises en faveur des transports. Ces mesures tout à fait essentielles ne seront pas inscrites dans le budget du secrétariat d'Etat.

Il ne faut donc pas feindre de croire que l'augmentation de mon budget ne suit pas les efforts qui sont faits et qu'une politique ambitieuse n'est pas menée dans ce département ministériel. Le budget tel qu'il est permet de poursuivre toutes les actions essentielles.

Je ne reviendrai pas sur le détail, mais vous savez que les dépenses ordinaires passent de 238 millions de francs à 283 millions de francs. Le pourcentage d'augmentation est en fait de 14,46 p. 100 pour les mesures acquises et de 4,08 p. 100 pour les mesures nouvelles.

Les crédits prévus permettront de poursuivre les principales actions commencées dans des domaines que je considère comme essentiels tels que la jeunesse, la formation professionnelle, l'action culturelle, la migration et le service militaire adapté.

En outre, j'ai pu donner satisfaction aux élus de la Réunion en créant un poste de président de tribunal administratif dans ce département, ce qui permettra l'amélioration du fonctionnement de la juridiction administrative.

Les dépenses d'investissement progressent de 6,3 p. 100.

Dans le secteur non programmé intéressant les collectivités locales, le service militaire adapté et les équipements de la police nationale, les actions entreprises seront poursuivies pour moderniser les constructions publiques des collectivités et les équipements immobiliers.

Dans le secteur programmé comprenant le F.I.D.O.M. et un chapitre nouveau consacré à la recherche, la dotation globale en autorisations de programme atteint 229 702 000 francs.

Signe intéressant, la dotation de 55 585 000 francs prévue au titre de la section locale du F.I.D.O.M. sur le chapitre 68-02 est en augmentation de 22,54 p. 100 par rapport à la dotation inscrite au budget de 1975. Cette augmentation qui répond au vœu généralement exprimé par les élus des départe-

ments d'outre-mer, constitue la deuxième étape d'une évolution décidée par le conseil restreint présidé par le Président de la République le 4 décembre 1974, et donc l'objectif est de parvenir progressivement à inverser les proportions respectives de la section centrale et de la section locale du F.I.D.O.M. Elle a pour effet de porter cette année de 21 p. 100 à 25 p. 100 la part de la section locale dans la dotation globale du F.I.D.O.M. et d'accroître ainsi les possibilités d'action et la part des responsabilités des élus locaux. Il s'agit-là d'une mesure de décentralisation qui n'existe pas en métropole : une dotation globale, en permanente augmentation, permet aux conseils généraux de prendre les mesures qu'ils jugent les plus utiles au développement de leurs départements respectifs.

Comme chaque année, la section locale du F.I.D.O.M. sera répartie globalement entre les quatre départements d'outre-mer, ce qui permettra de subventionner les équipements publics d'intérêt départemental et communal.

Jusqu'en 1975, les travaux des instituts de recherche étaient généralement financés sur le F.I.D.O.M. Pour 1976, une nouvelle procédure de financement a été mise en œuvre qui prévoit que les crédits consacrés dans les D.O.M. à la recherche seront intégrés dans l'enveloppe de la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Ces crédits seront utilisés pour le financement des programmes de ces instituts ou organismes scientifiques qui sont orientés, je le précise en passant, sur la recherche appliquée.

Tels sont donc, mesdames, messieurs, les moyens qui me sont accordés en 1976, pour atteindre les objectifs que je viens de définir.

Avant de vous demander de les soutenir par votre vote, je voudrais, moi aussi, après votre rapporteur, faire le point sur le plan de développement de la Guyane que j'ai proposé au Gouvernement et qui a été accepté.

La Guyane est un très grand et je dirai un très beau département qui souffrait dans l'opinion, probablement en raison d'un passé douloureux qui lui avait été imposé, d'une image de marque injuste et totalement fautive.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'appuyer les nombreuses suggestions des élus locaux et de mettre la Guyane en valeur.

L'entreprise, je ne le conteste pas, sera difficile, monsieur le rapporteur, car des efforts importants et souvent préalables sont à faire en matière d'équipements publics, notamment en ce qui concerne l'infrastructure routière et portuaire. De plus, ce plan rencontre çà et là un certain scepticisme et même suscite quelques ricanements, qui ne sont pas généralement dénués d'arrière-pensées : c'est une raison de plus pour aller de l'avant. La France ne s'est pas bâtie sur le scepticisme, mais sur l'action et le dynamisme de ses enfants. La Guyane se fera donc, d'abord, avec les enfants de la Guyane ; je le dis à cette tribune de manière tout à fait solennelle.

Le plan de développement préparé par le Gouvernement est, en priorité, conçu pour eux et il se réalisera en grande partie grâce à eux. C'est d'ailleurs ce que le Premier ministre dira dans quelques jours à la population guyanaise. C'est pourquoi je demande que cessent les procès d'intentions et les vaines querelles faites au Gouvernement sur ce sujet.

Qui ne comprend cependant qu'un pays de 90 000 kilomètres carrés ne peut se développer de façon suffisante avec 26 000 actifs seulement ?

La Guyane — c'est évident, si on veut la développer sérieusement — manque de bras : il est normal que des citoyens français, et d'abord ceux des D.O.M. voisins, viennent en grand nombre conjuguer leurs efforts à ceux des Guyanais pour mettre ce pays en valeur.

L'appel que j'ai lancé à cet égard a été entendu puisqu'à ce jour plus de 35 000 candidatures à un emploi en Guyane se sont déclarées. C'est du reste beaucoup plus qu'il n'en faut dans les prochaines années. Pour réussir, cette opération de peuplement devra naturellement être progressive.

Nous opérerons une sélection rigoureuse, et qui a d'ailleurs déjà commencé, afin que ceux qui auront choisi de participer à l'opération de la Guyane nouvelle remplissent toutes les conditions de solidité morale et de compétence professionnelle.

L'exploitation de la forêt guyanaise sous toutes ses formes constitue évidemment un des premiers objectifs. Je souhaite, à cet égard, que dans quelques années le bois de Guyane soit largement utilisé chez nous et sur les marchés mondiaux. Ce serait là naturellement une grande réussite.

Il y a aussi l'agriculture, mais cela nécessitera, comme pour les forestiers, des chefs d'exploitation disposant certains de capitaux, d'autres de leurs capacités, de leurs connaissances

capables de s'adapter progressivement aux cultures tropicales et de suivre les conseils indispensables des instituts de recherche spécialisés. Il ne faut pas perdre de vue que notre ambition est de réaliser des exploitations agricoles rentables et non pas marginales, essentiellement fondées sur l'exportation, le marché local étant naturellement trop étroit : cela exigera au début, des expérimentations en vraie grandeur pour toutes ces cultures d'exportation. Fonder une agriculture dans un pays neuf ne s'improvise pas et l'on comprendra que, dans ce domaine, l'esprit d'entreprise s'allie étroitement à la recherche.

L'élevage, sans être plus facile, est cependant plus facilement réalisable et nous sommes déjà saisis de quelques demandes et de quelques dossiers très intéressants.

Vous le savez, ce plan de développement de la Guyane intéressera en fait tous les secteurs de l'économie, à commencer par la pêche et la recherche minière. Il permettra de développer harmonieusement ce département, sans en troubler l'environnement. Je n'en dirai d'ailleurs pas davantage pour l'instant, laissant au Premier ministre le soin à la fois d'exposer, au cours de son voyage, les grandes lignes de l'action gouvernementale, et de préciser le plan de développement et les mesures relatives au peuplement qui seront arrêtées de façon définitive dans les prochains jours.

J'ajouterai cependant ceci : à partir du moment où nous aurons commencé à tirer la Guyane d'une léthargie séculaire — et d'ailleurs imméritée — le mouvement continuera sur sa lancée. Mon objectif est précisément de donner à la Guyane une économie solide et diversifiée en implantant dans ce département un réseau de petites et moyennes entreprises indispensables à l'équilibre local.

Au total, l'action menée par le Gouvernement dans ces départements est essentiellement tournée vers la jeunesse. Votre rapporteur a eu raison de le souligner à nouveau. Ces départements ont une jeunesse très nombreuse et très active, qui est aujourd'hui éduquée — cela grâce à la départementalisation — et qui, par conséquent, a de justes ambitions. Il est donc tout à fait indispensable qu'elle trouve les débouchés qu'elle souhaite. C'est dans le domaine de l'emploi que les efforts les plus importants, grâce à la départementalisation économique, seront fournis dans les années qui viennent. M. le Premier ministre aura l'occasion d'en indiquer quelques-uns prochainement.

La migration en métropole n'est — comme l'a souligné M. Blin — qu'un palliatif. Elle est due à une situation facile à comprendre. Ces départements peuvent trouver pour un certain nombre de leurs jeunes des emplois sur place, ce qui n'est pas le cas pour les îles ou les Etats voisins qui connaissent une crise de l'emploi beaucoup plus forte que nos départements d'outre-mer. Mais cela ne résout pas pour autant le problème. Il est donc nécessaire de créer un réseau économique assez solide pour assurer à cette population, dont la densité est très supérieure à celle de la métropole, les débouchés qu'elle mérite. C'est dans ce domaine que nous agissons. On créera des emplois dans l'agriculture, pour la diversifier, dans l'industrie qui a besoin d'un réseau de petites et moyennes entreprises, enfin dans des secteurs qui ont été un peu négligés comme la pêche et la recherche maritime. Les emplois qui seront créés permettront à cette jeunesse d'avoir, en plus de son ambition nationale, qui est réelle, une ambition économique, une ambition personnelle que le Gouvernement et le Parlement se doivent d'encourager.

La deuxième conclusion concerne le fait que ces départements — personne ne peut le contester — sont, depuis plus d'un an, l'objet d'une sollicitude particulière de la part du Gouvernement. Le Président de la République, qui s'est déjà rendu dans deux d'entre eux, ira à la Réunion au début de la deuxième partie de l'année prochaine. Le Premier ministre, de son côté, visitera trois des quatre départements d'outre-mer, tandis qu'un certain nombre de ministres techniques, pour la première fois avec cette ampleur, se sont rendus dans ces départements au cours de l'année, par exemple Mme Veil, le ministre du commerce et de l'artisanat, tel ou tel secrétaire d'Etat chargé d'un secteur précis.

Ce mouvement se continuera au cours de l'année à venir. Le Premier ministre, le ministre de l'agriculture et moi-même effectuerons un voyage aux Antilles et en Guyane, où le ministre de l'éducation doit se rendre prochainement. Après être allé à la Réunion cette année, le ministre du commerce et de l'artisanat, qui a déjà visité les Antilles et la Guyane, se rendra à la Réunion en février prochain. En fait, tous les ministres du Gouvernement apporteront désormais régulièrement leur concours au développement de ces départements.

Cet effort, qui est accompli par le Gouvernement dans tous les secteurs et qui explique l'augmentation de l'effort national

— de loin supérieur à celui de mon propre budget — doit être compris et suivi par le Parlement. Ces « petites France » que constituent les départements d'outre-mer loin de la métropole devraient se sentir soutenues, au-delà des divisions politiques, par un effort national sans précédent mais qui, par son unanimité, serait digne de l'action que nous devons tous ensemble mener en faveur de ces départements. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. La discussion du budget des départements d'outre-mer nous fournit à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, l'occasion de dresser le triste bilan de votre politique envers les populations concernées.

Lorsque nous déclarons que la situation économique et sociale est déplorable aux Antilles, en Guyane et à la Réunion, le Gouvernement nous répond ou bien que nous exagérons, ou bien que nous sommes aveugles ou sourds. Peut-être sommes-nous aveugles, en effet. Pourtant, c'est le commissariat du Plan lui-même qui, dans un document, déclare : « Force est de reconnaître que l'économie des D. O. M. présente, encore aujourd'hui, les traits d'une économie de type colonial ».

La production agricole régresse, l'industrie est quasi inexistante, l'écart s'accroît entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles.

Oui, nous l'affirmons, la situation dans les départements d'outre-mer est d'une gravité exceptionnelle. Je pourrais ajouter que vous avez réussi dans un seul domaine : celui de l'exportation massive des populations. Selon l'I. N. S. E. E., au cours de la seule année 1974 plus de 20 000 Antillais ont dû partir de chez eux. Ainsi, non content de leur refuser le droit de choisir leur avenir, le Gouvernement leur supprime le droit de vivre chez eux.

Dans les D. O. M., le chômage gagne en ampleur. Le revenu par tête d'habitant y est le tiers de ce qu'il est en métropole. Le coût de la vie y est de 30 p. 100 supérieur à la Réunion et de 17 p. 100 à la Martinique.

Le Smic augmente plus lentement dans les D. O. M. qu'en France. Les allocations familiales y sont en retrait. Par exemple, en 1973, une famille métropolitaine a reçu en moyenne 5 140 francs d'allocations familiales, une famille antillaise ou réunionnaise 1 716 francs seulement.

Les allocations prénatales et de maternité n'y existent pas. Par contre, la mortalité infantile y est deux fois plus élevée qu'ici. Les allocations chômage n'y existent pas non plus ; les travailleurs privés d'emploi n'ont droit ni aux allocations familiales, ni aux prestations de sécurité sociale.

La malnutrition protido-calorique atteint un pourcentage important chez les enfants, en particulier à la Réunion. En dépit des dénégations officielles, la faim existe à l'état endémique. Ainsi, votre budget assume pleinement le choix de l'austérité.

Le budget « investissements » se caractérise, comme par le passé, par la part faite au financement du secteur privé : 50 p. 100 des crédits du F. I. D. O. M. sont destinés aux entreprises, en particulier sucrières. J'ai déjà eu l'occasion de dire, et je le répète, que nous devrions connaître l'utilisation réelle des fonds publics. (*Très bien ! sur les travées communistes.*)

La régression que traduit le budget d'équipement, que ce soit celui de votre secrétariat d'Etat ou celui de l'ensemble des ministères, risque d'être plus grave encore que ne l'indiquent les chiffres.

On est en droit de penser qu'un transfert géographique de crédits de grande ampleur va se réaliser en direction de la Guyane. En raison de vos projets, des crédits très importants doivent donc, logiquement, y être affectés et la masse globale, pour les départements d'outre-mer, est en recul. En termes réels, le recul sera donc plus marqué encore pour les Antilles et la Réunion.

Vos projets pour la Guyane sont d'une gravité extrême. Votre décision d'organiser le « repeuplement » avec la venue de 30 000 métropolitains et l'implantation de monopoles multinationaux nous rappelle la pire époque des expéditions coloniales, au moment où des milliers de Guyanais sont sans travail.

C'est le régime colonial imposé à la Guyane qui est responsable de l'état de sous-développement et de sous-utilisation de ses richesses.

Vous offrez à ceux qui vont arriver toutes les facilités que vous refusez aux Guyanais.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est faux !

M. Roger Gaudon. Nous nous opposons à un tel projet. La population de la Guyane est peu nombreuse, certes. Mais est-ce une raison pour décider de son avenir à sa place ? Est-ce la

raison pour laquelle le Bumidom — bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer — a organisé l'exportation de la main-d'œuvre ?

Tel est le résultat de la départementalisation, y compris économique, qui dure depuis des années. Ce n'est donc pas une nouveauté. Nous affirmons que le bilan de la politique néo-colonialiste du Gouvernement est désastreux.

A cela s'ajoutent des atteintes répétées aux libertés.

Récemment encore, cette semaine, je crois, vous avez déclaré : « Quant au statut politique, il s'agit d'une manière irréversible de départements français ».

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Absolument !

M. Roger Gaudon. Nous avons entendu, dans le passé, des affirmations aussi péremptoires. Nous savons où cela a conduit. Vous vous refusez à aller dans le sens de l'histoire. Vous continuez à ne tenir aucun compte des aspirations démocratiques des populations des départements d'outre-mer. Vous vous refusez à créer les conditions pour que les peuples s'expriment librement sur leur destinée. Nous comprenons mieux, si cela était nécessaire, la déclaration du secrétaire d'Etat Bigeard sur le rôle qu'il voudrait faire jouer à l'armée dans les départements d'outre-mer. Et nous savons, pour y avoir séjourné, que l'appareil de répression y est considérable, certainement « pour permettre l'expression démocratique ».

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Un véritable redressement dans les départements d'outre-mer passe par la direction de leurs affaires par les peuples concernés et par l'exercice du droit à l'autodétermination pour l'autonomie, comme le souhaite le programme commun de gouvernement de la gauche.

Nous, communistes, proclamons qu'alors seulement des relations nouvelles pourront s'établir avec la France, excluant toute pratique colonialiste. La France continuera d'apporter son aide à ces peuples courageux, aide qui ne sera plus accaparée pour le profit mais permettra le développement économique et le progrès social de chaque pays. Là est la solution pour la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, pour la France et pour notre peuple tout entier.

Cette conception démocratique, humaine, répondant aux nécessités de notre temps et aux souhaits des populations, est toute différente de la caricature que vous faites, monsieur le secrétaire d'Etat, de notre politique. A ce propos, vous continuez, comme vous l'avez encore fait dernièrement, de falsifier notre comportement lorsque vous déclarez que « les communistes continuent de classer leurs délégués départementaux d'outre-mer parmi les partis étrangers ».

Vos propos ne nous gênent pas, mais je voudrais, en quelques mots, rétablir les faits dans leur vérité. Il ne s'agit pas, monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez, de « délégués départementaux » puisque, depuis des années, à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, existent des partis communistes et non des fédérations. D'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez reçu Paul Vergès, secrétaire général du parti communiste réunionnais. Et vous connaissez le plan de survie que nos amis ont élaboré.

Nous entretenons avec ces partis d'excellents rapports, une coopération active, fraternelle. Il n'y a pas, ici, un père qui donne des ordres à son fils, mais des hommes égaux en droit qui n'ont qu'un objectif : unir les forces de leur pays pour le bonheur des peuples. Nos liens sont d'autant plus solides qu'ils ont été tissés par des décennies de lutte.

Il n'y a pas de contradiction entre notre volonté et la leur sur l'exercice du droit à l'autodétermination, sur l'autonomie et les liens avec la France. Comme eux, nous déclarons que cette autonomie est possible dans le cadre de la République française.

En fait, ce que je viens d'énoncer montre que nous, communistes, faisons confiance aux hommes, aux peuples, pour qu'ils décident de leur destin, ce que vous leur refusez d'accomplir.

Votre budget n'apportant aucune satisfaction économique, sociale ou politique aux départements d'outre-mer, vous ne serez pas étonné, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe communiste et apparenté vote contre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne pense pas trop vous surprendre en vous disant que nos départements d'outre-mer traversent une crise grave et sont en proie à de sérieuses difficultés.

La politique qui consiste à parer au plus pressé en accordant des aides n'a jamais donné de résultats satisfaisants. Elle ne permet pas, non plus, de résoudre les problèmes qui se posent pour mettre en place des structures économiques solides qui, seules, permettraient à ces pays de se développer.

En effet, l'économie de ces départements d'outre-mer est alarmante. La couverture des importations par les exportations n'est assurée, suivant les départements, que de 3 à 25 p. 100. Il conviendrait d'organiser les productions agricoles qui s'exportent — sucre, rhum, banane et ananas par exemple. Au lieu de cela, on se rend compte que la production sucrière est toujours fragile et que si la production de la banane progresse légèrement, celle de l'ananas est dans une situation critique.

Pour ouvrir de nouveaux débouchés dans ce domaine, l'intégration des départements d'outre-mer dans le marché commun est un impératif absolu. Nous espérons, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il sera résolu dans les jours prochains.

La situation précaire de l'économie est aggravée par une hausse vertigineuse des prix dans tous les secteurs.

Les compagnies maritimes à la Guadeloupe et à la Martinique n'ont-elles pas multiplié par quatre le prix de débarquement des marchandises importées de France ? Dans le même temps, l'augmentation des salaires autour de 24 p. 100 reste sans effet car la moitié de la population, voire les trois quarts, est privée d'emploi. Cette situation, inquiétante sur le plan économique, débouche naturellement sur une crise morale dont il est impossible de prévoir le développement.

Je ne pense pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que les crédits affectés aux départements d'outre-mer au titre de votre ministère soient suffisants. La progression en est en effet très minime. Les services du secrétariat d'Etat seront contraints d'aller chercher, dans le budget d'autres ministères, les crédits affectés aux D. O. M., d'où le risque d'une dépendance fâcheuse.

Je terminerai, monsieur le secrétaire d'Etat, en évoquant cette « aventure extraordinaire » dirigée vers la Guyane, cette espèce de nouvelle colonisation. La presse s'en est fait largement l'écho, sans doute à la fois pour aider au recrutement et dans un but d'information.

Quant à nous, membres de cette assemblée, nous aurions préféré être saisis de cette entreprise qui consiste à transférer, à terme, environ 30 000 nouveaux colons dans un département peuplé de 60 000 habitants, avec les risques que cela comporte.

Comment se fait-il, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on tente d'implanter dans cette terre difficile, soumise au climat équatorial, des milliers de Français de métropole alors que l'on continue à organiser l'émigration des jeunes chômeurs guyanais ?

Comment se fait-il que vous envisagiez d'accorder à des émigrants sans connaissance du milieu guyanais, des avantages que vous refusez au guyanais eux-mêmes ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est tout à fait faux !

M. Gilbert Belin. Vos explications, monsieur le secrétaire d'Etat, ne me donnent pas satisfaction. Elles font penser d'avantage à une « correction de tir » qu'à l'exposé et à l'explication d'une politique en faveur de la Guyane.

Votre secrétariat d'Etat, avec les crédits qui lui sont alloués, n'a pas les moyens de mener une politique efficace dont auraient besoin les départements d'outre-mer. Les mesures que vous proposez ne sont que les éléments démodés d'une politique dont on ne saisit pas le fil. Les départements d'outre-mer n'ont pas besoin de charité, mais de la solidarité nationale. Ils ont besoin d'une politique courageuse orientée vers l'industrialisation, la sauvegarde de l'emploi, l'amélioration des transports, la formation professionnelle et l'éducation nationale, tout cela dans le cadre de la République.

Puisque tel n'est pas le cas, les socialistes ne voteront pas ce budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis bientôt un an les grands électeurs de la Réunion, aux activités les plus diverses, appartenant aux couches sociales les plus diverses, voire même aux tendances politiques les plus diverses, m'ont confié l'honorable mission de les représenter dans ce magnifique palais du Luxembourg.

L'occasion m'est ainsi offerte de discuter pour la deuxième fois du budget des départements d'outre-mer. M. Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, venez de nous en rappeler les grandes lignes.

Je voudrais, pour ma part, sans entrer dans le détail des chiffres, examiner à la lumière de ce budget les problèmes qui se posent à la Réunion, à mon sens de façon cruciale. Je m'efforcerai de rester objectif et je refuserai de fuir devant les responsabilités qui m'incombent.

Quels sont ces problèmes ? On peut les ramener au nombre de trois : problème de la fonction publique, que M. Blin a évoqué tout à l'heure, problèmes économiques, problème de la jeunesse.

Problème de la fonction publique, tout d'abord. Les fonctionnaires de la Réunion, monsieur le secrétaire d'Etat, restent inquiets pour leur avenir. La rumeur en effet persiste, selon laquelle, dans un délai maximum de deux ou trois ans, leur traitement sera réduit de moitié. La question des congés suscite également leur inquiétude. La disparité la plus profonde, vous le savez, existe suivant que ce fonctionnaire est métropolitain ou réunionnais ou, plus exactement, suivant que le recrutement est métropolitain ou local. Je sais que vos services procèdent actuellement à une étude sérieuse afin d'aboutir à une règle uniforme. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de l'examen de ce budget, je me permets de vous demander des précisions sur ce point.

Le problème réunionnais est surtout d'ordre économique. L'équipement réalisé à la Réunion est considérable. On a cependant l'impression, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ne pas dire la conviction, qu'au milieu de tout ce béton l'homme a été trop souvent oublié.

En voulez-vous quelques exemples ?

Les gens de maison, les « bonnes », comme on les appelle communément, les employés du secteur privé, la totalité des ouvriers perçoivent encore, en dépit de l'augmentation du Smic à laquelle vous avez contribué, un salaire dérisoire par rapport au coût de la vie.

Les entreprises, notamment les petites, qu'elles soient agricoles ou industrielles, écrasées de charges sociales, dont les fonds sont parfois dilapidés, ne réussissent pas, ne réussissent plus à donner à leurs salariés le traitement qu'ils méritent.

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, si, dans le plus bref délai, — je vous ai dit que je resterais objectif et je pèse mes mots — le problème des charges sociales dans le département de la Réunion n'est pas résolu, toutes les entreprises, les grosses et les petites, c'est-à-dire celles qui constituent les forces vives de cette région, disparaîtront. C'est la raison pour laquelle j'ai la ferme intention de déposer, dans les jours à venir, une proposition de loi prévoyant une refonte totale des lois sociales dans les départements d'outre-mer. C'est alors seulement que l'on pourra, à mon sens, sauvegarder l'économie du département de la Réunion.

Cette économie — vous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat — est essentiellement agricole. La production repose sur la culture des plantes à parfum et sur celle de la canne à sucre.

Les plantes à parfum, tout d'abord. Le géranium fait vivre à la Réunion plus de cinq mille familles. Or, celles-ci viennent de connaître et connaissent encore de graves difficultés. Vous êtes — je dois à la vérité de le dire, monsieur le secrétaire d'Etat — intervenu avec toute la rapidité qui s'imposait. Mais il est inadmissible de constater que l'Europe continue à envahir nos marchés de toutes sortes de produits et qu'en revanche elle refuse, lorsque des difficultés se présentent, de venir en aide à ces planteurs de géraniums.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets de vous demander d'élaborer, dans les jours à venir, un plan d'action clair et précis afin que ces cinq mille familles, planteurs de géraniums, cessent de vivre dans ce climat de pressions, d'abus, d'incertitude et bénéficient enfin d'un prix garanti.

Les Réunionnais, voyez-vous, ne veulent plus vivre d'illusions ni de rêves. Pour ma part, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne crois pas que, dans un proche avenir, le tourisme sera pour la Réunion une source de richesse. Certes, il est sage de commencer à développer l'industrie touristique, mais il faut surtout préserver et développer les institutions déjà existantes. Dans les départements d'outre-mer, il vaut mieux éviter de s'aventurer sur des terrains inconnus, aventures qui conduisent parfois — le passé nous le prouve — à la dilapidation des deniers publics au profit d'une minorité et au déclin de la majorité qui mène encore une vie difficile.

M. Roger Gaudon. Très bien !

M. Louis Virapoullé. Il faut développer, préserver les institutions existantes. A ce sujet, j'aborderai tout d'abord le secteur de la pêche. Il convient de préserver nos petits pêcheurs côtiers, car ils représentent plus de trois cents familles. Nous

attendons, monsieur le secrétaire d'Etat, la concrétisation de votre promesse : une loi devait prévoir une réduction de 50 p. 100 des droits de rôle tout en permettant à ces pêcheurs côtiers de bénéficier de la totalité des prestations.

Qui d'entre nous pourrait croire que la Réunion sera le centre national français de la pêche ? Non ! Il faut néanmoins défendre les compagnies de pêche locales déjà existantes contre les foudres de la concurrence étrangère. Certaines de ces compagnies, en dépit de l'effort accompli tant pour le matériel que pour la formation de l'homme, éprouvent des difficultés, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est la raison pour laquelle je me permets, ici, de lancer devant vous un cri d'alarme.

La production réunionnaise est essentiellement une production sucrière. Alors que dans le monde, alors qu'en métropole même cette production est en régression, dans le département de la Réunion elle tend à s'accroître, grâce au courage de nos agriculteurs et à la volonté que vous avez manifestée, monsieur le secrétaire d'Etat.

La semaine prochaine, nous voterons, figurant au collectif budgétaire pour le département de la Réunion, une somme de 15 millions de francs, ce qui est exceptionnel. Cette somme est destinée à assurer au sucre un prix rémunérateur. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez donné à la production sucrière la priorité des priorités, car vous avez compris qu'il fallait le faire.

Cependant, restant objectif, je suis obligé de vous dire que, dans une certaine mesure, les planteurs réunionnais connaissent une déception. Je sais bien que tout ne peut pas se faire comme à l'aide d'une baguette magique ; je sais bien qu'une certaine étude, qu'une certaine patience s'imposent. Il faut cependant, pour l'avenir, avoir le courage de crever cet abcès. La Réunion tout entière, monsieur le secrétaire d'Etat, sera à vos côtés dans l'accomplissement de cette tâche.

Il est indispensable de résoudre le problème de la répartition du prix du sucre. Il faut que les parties jouent cartes sur table, que les « combines » cessent. Sur cette somme de 15 millions de francs, quelle sera la règle du partage ? Les usiniers, qui possèdent 22 p. 100 des meilleures terres cultivables et qui représentent environ dix-sept familles, en absorberont 51 p. 100, alors que les 49 p. 100 restants seront répartis entre 15 000 familles d'agriculteurs. Pour que la production sucrière dans le département de la Réunion soit rentable pour tous, il faut, croyez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, la décoloniser. Je ne voudrais pas, monsieur le secrétaire d'Etat, faillir à ma tâche en abordant ces problèmes économiques.

Les Réunionnais, voyez-vous, ont une grande ambition. Il existe encore à la Réunion, entre 400 et 1 200 mètres d'altitude, une zone de 30 000 hectares de terre qui reste inutilisée. La Réunion renferme, en quelque sorte, au moment même où je vous parle, une petite Guyane.

Nous n'avons pas le droit de laisser ces terres à l'état d'abandon et c'est la raison pour laquelle je me permets ici de vous demander d'intervenir auprès de vos services afin qu'ils édictent un plan d'action pour la mise en valeur de ces 30 000 hectares, ce qui permettra à une grande partie de notre jeunesse d'obtenir un emploi sur le plan local.

Problème de la jeunesse ? Nous avons à la Réunion, vous avez pu le constater, monsieur le secrétaire d'Etat, une jeunesse nombreuse, admirable, belle, avide de s'instruire. C'est la raison pour laquelle j'affirme parfois que la Réunion est un département riche. L'équipement réalisé pour la formation de cette jeunesse est considérable. Il ne suffit pas cependant de faire du jeune un érudit ou un athlète. Il faut donner à la jeunesse, notamment dans les départements d'outre-mer, l'éducation qui s'impose et une ligne de conduite pour la vie.

Ici encore, je veux rester objectif. Que propose-t-on à nos jeunes de vingt ans ? La migration. Je ne suis pas contre cette migration — je sais bien qu'elle s'impose pour le moment — mais je dis à cette tribune que la migration est une espérance, elle n'est pas la solution.

Il est pénible, pour un père ou pour une mère qui se sont l'un et l'autre sacrifiés, de laisser partir à plus de treize mille kilomètres un garçon ou une fille de vingt ans. Il est pénible, aussi, pour ce jeune, de quitter ce soleil sous lequel il a fait ses premiers pas. C'est la raison pour laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense que, là encore, un plan doit être mis à l'étude pour permettre à cette jeunesse, dans les années à venir, de trouver sur place des emplois conformes à sa formation.

La tâche qui nous attend et qui vous attend, monsieur le secrétaire d'Etat, reste immense et difficile. Tout progrès, économique, humain, social, en un mot l'épanouissement de la Réunion et de sa population, ne peut se faire que dans un climat de confiance et, vous venez de nous le dire, l'année

qui vient de s'écouler a été riche en décisions importantes, décisions à caractère économique, décisions à caractère social et je dois à la vérité de dire que chaque fois que vous êtes venu nous voir, vous vous êtes efforcé de rétablir cette confiance. Vous avez pris contact avec tous les élus locaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Rétablir la confiance, restaurer l'équilibre, favoriser les jeunes, tel est, je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, votre objectif. Cet objectif, nous le réaliserons sous la protection du drapeau tricolore. Ce drapeau qui est le plus beau et le plus significatif de tous les drapeaux qui existent au monde. Les Réunionnais le garderont toujours jalousement et fièrement, car ils savent qu'il est leur seule chance de succès, de progrès, de liberté et de dignité. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Repiquet.

M. Georges Repiquet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis contraint, une nouvelle fois, de réclamer qu'une politique des transports entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine soit clairement définie dans ses moyens et fixée dans ses objectifs.

Je l'ai déjà dit — et je le répète — les mesures qui ont été prises en matière de liaison entre la France et ses lointains départements, parce qu'elles sont catégorielles ou discriminatoires, ne suffisent pas à assurer cette continuité territoriale qui est l'axe de l'action du Gouvernement.

Il ne suffit pas de créer une gamme impressionnante de tarifs aériens diversifiés pour parvenir à l'intégration complète.

Il y faut une volonté politique et c'est pourquoi je pense qu'il appartient à M. le Président de la République de l'exprimer solennellement.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de lui soumettre cette requête.

L'industrialisation, l'expansion de l'agriculture et sa diversification, le développement du tourisme, bref, le décollage économique que rendent possible les efforts patients pour réaliser une infrastructure remarquable, sont à ce prix.

Le satisfecit apporté par nos collègues présidents de conseils généraux venus nous rendre visite au mois de septembre est pour nous un précieux encouragement.

Nous étions, il y a quelques jours, à Marseille, à l'occasion de l'exposition organisée si remarquablement par sa chambre de commerce. Nous avons pu constater d'une part, que les industriels et commerçants métropolitains désirent une intensification des échanges avec les départements d'outre-mer, et d'autre part que nos compatriotes — qui ont répondu avec enthousiasme à l'invitation qui leur était faite — souhaitent très profondément obtenir un resserrement des liens anciens qui jusqu'alors sont restés distendus à cause de l'éloignement.

Une telle manifestation qui exprime de part et d'autre beaucoup d'espoirs n'aboutira certainement que si les échanges humains, intellectuels, culturels, commerciaux se multiplient et deviennent permanents.

Nous n'y aboutirons que si disparaît ou est considérablement atténué l'obstacle financier de la distance.

Celui-ci a déjà été supprimé pour les télécommunications. C'est une réussite, c'est un succès, dont il faut se féliciter. C'est une réussite technique puisqu'il est désormais possible, par une liaison téléphonique de très grande qualité, de joindre deux correspondants séparés par des milliers de kilomètres.

C'est une réussite financière puisque le coût pour l'usager est très supportable et ne crée pas ainsi une différence fondamentale entre Français de métropole et des départements d'outre-mer.

Tel est le but qu'il faut atteindre en matière de liaisons aériennes. Il faut y parvenir dans les délais qui auront été fixés par un plan qui tiendra compte de l'accroissement considérable du profit qui résulterait d'une telle politique.

Les conséquences ne se feraient pas attendre : le tourisme prendrait son essor et l'irritant problème des fonctionnaires auquel faisait allusion mon collègue M. Virapoullé, qu'ils soient d'origine locale ou métropolitaine, serait résolu au niveau des congés, de la rémunération, etc.

L'industrialisation tant souhaitée pourrait se réaliser. Le coût de la vie s'en trouverait singulièrement modifié puisqu'une péréquation serait appliquée également aux transports maritimes.

Il me serait agréable, monsieur le secrétaire d'Etat, de connaître votre point de vue à ce sujet.

Puis-je espérer que, dans la mesure où vous partageriez le mien, monsieur le secrétaire d'Etat, vous accepteriez d'être notre interprète auprès de M. le Président de la République, pour que,

lors de son voyage à la Réunion, il veuille bien nous annoncer la décision d'engager un tel programme? (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous voici appelés, ce dimanche, comme pour une messe basse, à simplement formuler des considérations sur le budget des départements d'outre-mer sans pouvoir y changer un iota.

Ce budget, comme l'a déclaré M. le rapporteur spécial de l'Assemblée nationale, n'a évidemment pas changé en profondeur depuis l'année dernière. Le rapporteur spécial du Sénat n'est pas moins pessimiste lorsqu'en préambule de son étoffé rapport, il écrit : « Les départements d'outre-mer présenteront encore pour longtemps, on peut le craindre, les caractéristiques principales de territoires en voie de développement ».

On ne saurait dire que M. le secrétaire d'Etat manque de constance ; plus que ses prédécesseurs, il répand l'euphorie à plein bord et annonce des changements profonds ; il vante, lors de ses fréquents déplacements et manifestations, l'excellence de la départementalisation qu'il propose tous azimuts.

Même l'île anglaise autonome de la Dominique n'y échappe pas.

En juillet dernier, lors de votre visite dans cette île, n'avez-vous pas proposé à la Dominique, monsieur le secrétaire d'Etat, des facilités d'émigration vers la Guadeloupe, déjà très malade du chômage ? N'est-ce pas là une attitude très peu responsable, destinée par l'apport d'une main-d'œuvre importée à rendre plus difficile les luttes revendicatives des travailleurs agricoles autochtones ?

Les usiniers ne manqueront pas de vous remercier pour cette prévenance et les travailleurs de s'en souvenir pour renforcer leur combativité.

Jusqu'à la visite présidentielle aux Antilles, nous ne savions pas que la départementalisation des D. O. M. ne formait pas un tout homogène, qu'elle était découpée en rondelles — politique, administrative, sociale — et qu'il y manquait la rondelle économique, après vingt-neuf ans !

Selon nous, ce découpage fiction n'a pour but que de masquer aux peuples des D. O. M. et aux Français, l'échec de cette départementalisation, son caractère néocolonialiste, ses contradictions et ses incohérences. Ce ne sont pas les récentes manifestations des 1^{er} et 2 décembre à Marseille qui y changeront grand-chose. C'est une évidence que « les faits sont comme les sacs, quand ils sont vides ils ne tiennent pas debout », rappelait-on dernièrement à l'Assemblée nationale.

Cette triste situation se traduit dans les faits comme dans les dépenses budgétaires de l'Etat dans les départements d'outre-mer, celles-ci passant de 4 013 millions de francs en 1975 à 4 728 millions seulement en 1976, soit un accroissement d'environ 13,1 p. 100 en francs courants et de 7 p. 100 en francs constants.

Pouvons-nous, dès lors, juger de la politique du Gouvernement vis-à-vis de ces pays sur des crédits qui ne la reflètent que très partiellement ?

Nous sommes gênés d'avoir à formuler les mêmes critiques, les mêmes griefs contre un même budget de pénurie et d'austérité.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la dénonciation par nous des mauvaises conditions d'existence faites aux peuples antillais et réunionnais ; mais l'ampleur accrue, depuis quelques années, de la crise qu'ils doivent supporter fait que personne, sauf les courtisans, ne peut contester ce bilan désastreux en dépit des bulletins de victoire ministériels.

Il suffit pour s'en convaincre de consulter l'important document « vérité » préparé par le groupe de travail du VII^e Plan pour les départements d'outre-mer.

Ce document, dont vous avez eu connaissance à n'en pas douter, a l'incontestable mérite de tenter une analyse sérieuse de la situation des départements d'outre-mer. Rendons hommage à ces commissaires pour leur grande objectivité et leur esprit non conformiste.

Cependant, allez-vous reconnaître comme eux que l'économie des départements d'outre-mer présente encore aujourd'hui les traits d'une économie de type colonial, que cette structure largement héritée du passé s'accompagne d'une stagnation, sinon d'une régression de la production agricole, tandis que l'écart s'accroît entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles ?

La situation de l'agriculture ? Nous avons dit au ministre de l'agriculture notre pessimisme quant à la baisse continue de la production de la canne et des autres cultures. La mécanisation

poussée des travaux agricoles est cause d'un surplus de chômeurs, la concentration des usines n'est pas de nature à enrayer la crise mais, au contraire, à l'aggraver.

L'industrialisation? Même déception. Ce ne sont pas les créations intervenues grâce aux incitations fiscales concernant les activités terminales de montage ou de conditionnement — farine de blé, cimenterie — tributaires des matières premières de France, qui peuvent constituer une ossature industrielle. Ces créations très peu nombreuses sont accompagnées de fermetures importantes d'usines à sucre.

Le tourisme? Il est mal parti. Les hôtels de prestige, préférés à des unités modestes, ne font pas leur plein. Sur les 47 000 demandes d'emploi prévues par le VI^e Plan, 7 p. 100 seulement ont été absorbées par le tourisme que l'on a considéré à tort comme une panacée.

Mais à qui profitent les fonds budgétaires qui concourent, pour 42 p. 100 du montant des investissements hôteliers, sinon aux sociétés multinationales, au club Méditerranée, qui rachètent à bas prix ces « hôtels déclarés déficitaires »?

Voilà comment on peut dire que les départements d'outre-mer sont des « danseuses qui coûtent fort cher à la France »! Nous avons évoqué aussi l'échec de la réforme foncière qui, après une dizaine d'années, n'a permis ni un accroissement appréciable de rentabilité, ni l'introduction notable de nouvelles cultures.

De plus, l'endettement auquel sont soumis par de nombreuses années des acquéreurs de lots souvent modestes constitue un handicap quasi insurmontable, alors que les conditions de rentabilité sont souvent loin d'être assurées. Les planteurs de géraniums, par exemple, sont actuellement en difficulté à la Réunion.

L'importance considérable des transferts publics? Elle est due à l'implantation et au développement de l'administration qui exerce une tutelle écrasante. Le poids de l'administration dans toute la vie économique traduit la dépendance des départements d'outre-mer vis-à-vis de la métropole alors que, dans le même temps, il y a insuffisance qualitative et quantitative des services publics rendus à la population et que de nombreux bacheliers et diplômés autochtones se voient refuser des emplois qu'ils pourraient fort bien assurer.

La croissance actuelle se fait au détriment du développement dans un système qualifié de « régression assistée ».

C'est un processus cumulatif où la croissance par les dépenses publiques est un des facteurs de chômage, accroît le déficit commercial et augmente la dépendance de l'économie vis-à-vis des dépenses publiques.

L'appareil de production est déformé par les transferts publics et les importations qu'il entraîne.

Les réglementations communautaires sont bien souvent contraires aux intérêts des départements d'outre-mer et constituent pour eux un handicap supplémentaire. Exemple les accords de Lomé.

Mon ami, le député Ibéné, vous a dit comment le tarif douanier commun rend plus onéreux pour les départements d'outre-mer l'approvisionnement en dehors de l'Europe des Neuf, alors qu'ils pourraient parfois trouver, dans des pays plus proches d'eux, de meilleures sources d'approvisionnement et des produits d'un coût moins élevé. Je pense à ce sujet au Caricom, ou marché commun caribéen. Qui, de la génération d'avant 1946, ne se souvient des faciles et avantageuses relations commerciales des Antilles francophones avec toute la Caraïbe, le Canada et l'Amérique du Nord? Un des traits négatifs de la départementalisation, c'est de nous avoir isolés de nos voisins immédiats pour privilégier les partenaires commerciaux d'Europe dont le circuit commercial est plus long, donc plus coûteux.

A qui profite cette politique, sinon aux sociétés sucrières qui se voient accorder des crédits publics considérables à fonds perdus, aux sociétés financières qui s'approprient le secteur touristique toujours avec la bénédiction fiscale du pouvoir, aux quelques entreprises du bâtiment et des travaux publics, filiales des sociétés françaises, qui vivent des crédits publics et jouissent d'une situation de quasi-monopole? Il est courant que la construction d'une école revienne deux fois plus cher dans les départements d'outre-mer qu'en métropole pour une subvention nettement insuffisante.

La récente lettre préfectorale annonçant la parité de subvention avec la métropole n'allégera guère les charges des communes, lesquelles sont déçues du peu d'impact du plan de relance de l'économie sur les activités des collectivités locales et des travailleurs en général.

Malgré l'expatriation de la jeunesse, le chômage sur place grandit. Non seulement les créations d'emplois sont ridiculement faibles, mais les suppressions sont de plus en plus impor-

tantes, en particulier dans l'agriculture et l'industrie sucrière. A quand les créations d'antennes de l'agence nationale pour l'emploi? A quand l'extension aux départements d'outre-mer de l'indemnité de chômage aux sans-travail dont les conditions d'existence sont de plus en plus précaires?

A noter ce paradoxe : les gens venus de l'extérieur se voient offrir un travail, alors qu'à peine un tiers de la population disponible au travail a un emploi régulier.

Qu'en est-il de la politique sociale du pouvoir? Dans les départements d'outre-mer, où la hausse des prix est plus rapide, le salaire minimum de croissance suit péniblement celui de la métropole. Le salaire minimum agricole garanti, en dépit des dénégations officielles, est toujours pratiqué dans certaines entreprises agricoles. Le régime des prestations sociales est en retrait sur celui de l'hexagone; les allocations de chômage n'existent pas, alors qu'en France une proposition de loi vise à les accorder aux détenus.

Nous avons attiré l'attention de Mme le ministre de la santé sur l'état sanitaire désastreux dans ces territoires sous-développés. A peine s'en est-elle émue.

Le logement? Actuellement, le rythme de construction de logements ne permet même pas de couvrir entièrement l'accroissement des populations. Le coût très élevé des loyers ne correspond pas aux faibles et instables revenus des attributaires. Ils attendent vainement la sortie des décrets d'application de l'allocation de logement.

Les résultats de l'exécution du VI^e Plan ne sont pas des plus réjouissants. Le taux d'exécution, en francs constants, est inférieur à 70 p. 100. Il n'est que de 55 p. 100 pour le secteur vital que constitue l'agriculture, mais les aides multiformes aux groupes sucriers ont bien servi les prévisions tandis que la réforme foncière, l'aide aux petits agriculteurs, les équipements ruraux, les projets d'irrigation, ont été délibérément sacrifiés. A ce propos, les ingénieurs, agents et moniteurs agricoles ne perçoivent pas le remboursement des frais de tournée ou de mission aux mêmes taux qu'en métropole.

Le budget proposé pour 1976 laisse-t-il entrevoir une modification de la tendance coloniale? C'est le contraire, il reconduit la même politique en aggravant ses effets les plus néfastes. Seuls sont sauvegardés les domaines concernant l'appareil de domination, en particulier militaire, dont les crédits sont en constante augmentation. En revanche, les autorisations de programme enregistrent en termes réels un nouveau recul. Le choix qui est fait est bien la poursuite sur la lancée actuelle en espérant maintenir le *statu quo* autant que faire se pourra.

Le chapitre « action sociale » est en accroissement de seulement 5 p. 100 par rapport à 1975 en valeur réelle; cela représente une régression de près de 15 p. 100 accentuant le retard déjà pris par rapport aux années antérieures.

Beaucoup de ressortissants des départements d'outre-mer ne vont pas bénéficier des avantages sociaux attachés au plan de soutien, tels les 250 francs, les 700 francs exceptionnels et l'allocation de rentrée scolaire de 126 francs par enfant.

Quant au budget d'investissement, il se caractérise, comme par le passé, par la part faite au financement du secteur privé malgré les mises en garde des rapporteurs et des représentants des collectivités locales. En effet, 50 p. 100 des crédits du F.I.D.O.M. sont destinés au secteur sucrier au détriment de l'équipement des collectivités locales et des moyens financiers permettant un démarrage et un fonctionnement valables des mini-conseils régionaux.

En fait, la régression que traduit le budget, que ce soit celui de votre secrétariat ou celui de l'ensemble des ministères techniques, risque d'être plus grave que ne l'indiquent les chiffres. En effet, la spectaculaire mais nocive opération en Guyane suscite des inquiétudes chez tous les démocrates sincères. A l'Assemblée nationale, M. de Gastines a également exprimé son inquiétude. Trente mille personnes adultes, en majorité métropolitaines, se rendraient en Guyane peuplée seulement de 40 000 autochtones, y compris les enfants!

Si cette étrange opération se réalise, c'est que le Gouvernement s'apprête à « gommer » la population d'origine guyanaise, à la phagocyter et à lui enlever toute représentation démocratique et progressiste.

D'ailleurs, les organisations anticolonialistes guyanaises condamnent avec vigueur ce nouveau style colonial.

Verra-t-on resurgir le drame vécu par les Caraïbes, les Arawak et les Calinagos, alors que, à côté, la partie hollandaise de la Guyane, le Surinam, vient d'achever sa décolonisation?

Si vos intentions sont pures, monsieur le secrétaire d'Etat, que n'offrez-vous tout d'abord aux Guyanais, Martiniquais et Guadeloupéens les mêmes facilités d'installation, d'investissement et d'appropriation du sol?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est le cas, vous le savez bien ! Vous dites n'importe quoi !

M. Marcel Gargar. D'autre part, il n'est pas inutile de souligner votre tendance, après celle de vos prédécesseurs, à privilégier tel département d'outre-mer au détriment de certains autres.

La vieille formule « diviser pour régner » vous est sûrement chère ! Cette tendance se manifeste également à l'intérieur d'un même département, car comment expliquer la discrimination dont a été victime la ville de Pointe-à-Pitre, qui reçoit seulement 90 000 francs pour 25 000 habitants, alors que d'autres communes ne dépassant pas 2 000 habitants en reçoivent autant, lors de la répartition des crédits au titre du plan de relance économique ?

Le ministère de l'intérieur vous ayant délégué tous les crédits à cet égard, ne serait-ce pas une mesure de rétorsion en relation avec l'incident qui est survenu lors de votre passage à Pointe-à-Pitre ? (*M. le secrétaire d'Etat rit.*) Le processus de l'union de la gauche guadeloupéenne trouble certainement votre sommeil et vous faites tout pour l'empêcher de se développer. Aussi, lançons-nous un appel à la vigilance à ceux qui se laissent aveugler par quelques mesures de faveur ou quelques compliments flatteurs.

Selon votre méthode de classification, il y a les « bons », ceux qui s'aplatissent et disent à tout moment *amen*, et les « méchants », ceux qui protestent contre les inégalités économiques et sociales, qui appellent des changements par des dialogues égalitaires.

L'attitude de l'autruche que prend le Gouvernement, l'absence de grandeur de sa politique, sa volonté d'aller à contre-courant de l'histoire et des évolutions internationales ne peuvent déboucher que sur une impasse dont les peuples sous tutelle n'acceptent pas de faire les frais. De plus en plus, ils prennent conscience de la nécessité de penser et d'agir par eux-mêmes ainsi que d'assumer les responsabilités. M. Messmer lui-même vous a donné une leçon de libéralisme à propos de Djibouti !

Rien n'est irréversible, monsieur le secrétaire d'Etat, encore moins la départementalisation. Votre régime n'est pas éternel, mais les peuples le sont.

Les autres puissances coloniales l'ont compris et ont satisfait l'aspiration des colonisés tout en s'assurant de leurs amitiés et de leur coopération.

A court d'arguments convaincants, des députés et des organes de droite — dont vous avez pris le relais — feignent de s'indigner du fait qu'à l'occasion de la plus grande fête populaire de France, celle de l'*Humanité*, nos amis communistes accueillent les départements d'outre-mer dans l'espace réservé à la cité internationale.

Pour notre part, nous considérons que, par ce geste, le parti communiste français manifeste à notre égard le respect de notre personnalité, de notre droit à la différence, à la désaliénation, à la recherche de notre propre identité qu'on tente d'étouffer en nous faisant annoncer sur les bancs de l'école des phrases de ce genre : « Nos ancêtres les Gaulois avaient des yeux bleus et des cheveux blonds » !

M. Roger Gaudon. Très bien !

M. Marcel Gargar. Il nous tarde, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous voir « dépouiller le vieil homme », vous mettre à l'écoute des progrès des temps modernes en perpétuelle mutation et d'admettre que la France ne doit pas être la seule puissance colonialiste existante.

Vous ne manquerez pas — vous l'avez déjà fait — de tenter de relever des contradictions dans nos revendications lorsque nous réclamons, d'une part, les mêmes avantages que les Français de l'hexagone et, d'autre part, le droit à l'autodétermination que préconise le programme commun approuvée par 49 p. 100 des Français en 1974.

D'ailleurs, le comportement de votre ministère fourmille de contradictions : la libre circulation n'est pas assurée aux fonctionnaires ; votre veto s'oppose aux mutations de fonctionnaires, à leur promotion. Vous refusez — voyez le cas du professeur agrégé Bernabé, de la Martinique — de reconsidérer la carrière des fonctionnaires révoqués, puis réintégrés. Vous vous opposez au retour à la Réunion de fonctionnaires interdits de séjour à cause de leurs opinions politiques. Ces atteintes à la libre liberté doivent, selon nous, cesser.

Nous déclarons que les contradictions que vous nous imputez sont tout à fait artificielles, car réclamer des avantages dus, sans pour autant renoncer à des objectifs plus bénéfiques pour les uns et pour les autres, ne peut constituer une contradiction ; c'est, au contraire, faire montre d'un dynamisme capable de faire avancer les problèmes de décolonisation.

Sur les accords Ford-Giscard à la Martinique, nous a-t-on tout dit concernant les Antilles francophones ?

M. Chirac, Premier ministre, se rendra bientôt aux Antilles pour, répondant à la demande du chef de l'Etat, se rendre compte des résultats de la « départementalisation économique ». Où va-t-il les trouver : sur le papier, dans l'imagination, où bien nous fera-t-il de nouvelles promesses ? Où bien encore, va-t-il, comme vous l'avez fait en juillet dernier, instaurer un semblant de dialogue avec les responsables politiques et économiques du pays, « dialogue » qui se transformera par la radio en un simple monologue où seule la voix du Gouvernement sera entendue ?

Rendant compte des débats sur le budget des D. O. M. à l'Assemblée nationale, FR 3-Guadeloupe, contre toute vraisemblance, a répété à plusieurs reprises que ce budget avait été voté à l'unanimité, en dépit des interventions de nos amis Ibéné, Césaire et Weber. Cette cynique comédie, la radio et la télévision nous la jouent constamment en procédant littéralement à un viol de l'information et à un détournement de la vérité. Ajoutez à cela que l'opposition est interdite d'antenne.

Dans ce contexte malsain où incantation remplace action, nous ne voyons, à l'horizon giscardien, se profiler pour les D. O. M. aucune perspective bénéfique. Aussi, voterons-nous contre ce budget de régression, d'austérité et d'anachronisme.

Au moment où le pouvoir, inquiet de la montée des mécontentements populaires, attaque violemment les formations démocratiques, nous mettons, nous colonisés, tout notre espoir dans une France réellement démocratique où communistes, socialistes, radicaux de gauche et démocrates se donneront la main pour le bonheur des Français d'outre-mer et de leurs alliés. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Duval.

M. François Duval. L'analyse approfondie que vous avez faite monsieur le secrétaire d'Etat, tant à la tribune de l'Assemblée nationale qu'à celle du Sénat, de la situation dans les D. O. M. a favorablement retenu l'attention de la majorité de vos auditeurs par sa clarté et, sur certains points, par sa justesse.

Il faudrait, en effet, être d'une insigne mauvaise foi, faire montre d'un aveuglement délibéré ou pratiquer une attitude d'opposition systématique pour ne pas reconnaître que l'œuvre d'élevation économique, sociale, culturelle que la France a accomplie au cours de ces dernières décennies dans nos lointains départements a pris des proportions considérables. Seuls, ceux qui font de la haine leur pain quotidien et du mensonge leur spécialité, peuvent se permettre de la critiquer.

Mais une œuvre, quelque grandiose qu'elle puisse être, n'est jamais achevée, car l'humanité ne suspend point sa marche ascensionnelle vers les sommets où s'élaborent les destinées du monde.

Vous avez vous-même honnêtement reconnu que les plans de soutien, les aides économiques, les progrès sociaux, les équipements divers apportés par la départementalisation, n'étaient que des réalisations sectorielles d'un ensemble dynamique dont il importe de compléter les effets bénéfiques sans aucune interruption pour éviter qu'ils ne périssent par manque de continuité.

Ainsi en est-il de la nationalisation de l'électricité promise par le Président de la République lors de son voyage dans les départements d'outre-mer en 1974, votée par le Parlement en juillet 1975, dont le premier décret d'application porte la date du 17 octobre 1975 et dont les derniers, actuellement soumis à l'avis des conseils généraux des départements d'outre-mer intéressés pour parachever la nationalisation, devraient paraître le plus rapidement possible, si l'on veut éviter de nouveaux conflits que tout retard serait susceptible de faire resurgir du côté des personnels de sociétés nationalisées.

N'en serait-il pas de même au regard de la situation que créent dans les départements d'outre-mer certaines dispositions de la convention de Lomé ?

De nombreux problèmes se posent qui sont loin d'être résolus. En effet, redistribution des richesses et rééquilibrage économique ne peuvent signifier que l'expansion chez les uns soit synonyme de récession chez les autres. Il convient d'éviter que, par suite des distorsions sociales qui existent entre les pays en voie de développement et le monde occidental, y compris son prolongement tropical, toute création d'entreprise chez les premiers n'entraîne la fermeture d'une entreprise similaire chez les seconds. Certains secteurs le savent qui en subissent déjà les conséquences négatives.

Redistribution des richesses ne saurait, en aucun cas, signifier redistribution des misères. La clause de sauvegarde prévue à l'article 10 de la convention a été établie pour ces raisons.

S'il est important que le recours en soit limité au minimum, d'autres formules devront être recherchées afin de trouver un juste milieu permettant un parallélisme entre l'industrialisation, l'évolution sociale, les exportations et l'aménagement du marché intérieur des pays en voie de développement.

Tout le monde est d'accord sur le fond, c'est-à-dire pour permettre aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de profiter réellement des avantages contenus dans la nouvelle association ; il n'y a aucun doute à ce sujet. Cependant, il est absolument nécessaire d'organiser convenablement les échanges ainsi prévus de telle manière qu'ils ne puissent perturber le marché intérieur et mettre ainsi en péril des secteurs communautaires. Les départements d'outre-mer n'ont pas encore perdu le triste souvenir des résultats néfastes des accords de la Communauté économique européenne et des Etats africains et malgache — E. A. M. A. — sur l'écoulement de leur production de fruits et légumes de contre-saison.

Le déclenchement de la clause de sauvegarde est une opération tellement lourde à opérer qu'il ne sera jamais trop tôt de rechercher un équilibre constant entre la préférence communautaire et toute forme d'aide extérieure. Il nous faut suivre le changement sans vertige et, parfois, le précéder sans crainte.

C'est ce qui explique notre impatience et parfois nos inquiétudes en face de certaines lenteurs, voire de certaines indéterminations administratives.

Que penser, par exemple, de la demande introduite depuis 1969 et tendant à obtenir l'extension aux D. O. M. de la loi du 12 juillet 1937 instituant la caisse de retraite et de prévoyance des employés et clercs de notaires ? Ce texte prévoyait que ces dispositions pouvaient être étendues, par décret, à l'Algérie et aux vieilles colonies. Un décret n° 51-723 du 8 juin 1951 a étendu lesdites dispositions à l'Algérie. Rien n'a été fait, jusqu'à présent, se rapportant aux autres intéressés ; je veux parler des vieilles colonies, devenues, par l'effet de la départementalisation si chère à votre cœur, les départements d'outre-mer.

Compte tenu des conditions que la caisse de retraite et de prévoyance assure à ses affiliés, il serait souhaitable que les personnels des études des notaires des départements d'outre-mer puissent également en bénéficier, comme le prévoit le texte de 1937. Cette caisse est autonome et ses ressources proviennent uniquement des cotisations versées par les notaires pour le compte de leurs employés. Il n'est donc nullement question d'une quelconque charge nouvelle pour le budget de l'Etat.

L'affiliation à cette caisse est obligatoire pour tous les employés et clercs de notaire de la métropole. La caisse fonctionne sous le contrôle du ministère de la justice. L'extension aux départements d'outre-mer de cette législation serait une simple mesure de justice et d'équité qui placerait sur un pied d'égalité, du point de vue social, les clercs et employés de notaires, qu'ils travaillent dans les départements d'outre-mer ou dans les départements métropolitains.

La demande d'extension a été introduite depuis 1969 aux ministères de la justice, de la santé et des affaires sociales, des départements d'outre-mer, au conseil supérieur du notariat, à la direction de la caisse nationale.

Répondant à la question que je lui posais, le 19 décembre 1972, à ce sujet, M. René Pleven, alors ministre de la justice, me répondait, de la place où vous vous trouvez, monsieur le ministre d'Etat, que le problème évoqué était à l'étude et que sa solution serait présentée dès que possible. Puis, répondant à la lettre du 15 janvier 1973 de son collègue de la santé et des affaires sociales, il lui écrivait ce qui suit :

« Vous avez bien voulu, par lettre citée en référence, m'informer que votre département avait fait l'objet d'une requête de la part des syndicats des clercs et employés de notaires de la Martinique, qui sollicitent l'extension aux D. O. M. du régime de retraite dont bénéficient leurs homologues métropolitains.

« ... L'intérêt du problème que vous m'avez signalé apparaît d'autant plus grand que la loi du 2 janvier 1973 a étendu aux notaires et huissiers de justice des départements d'outre-mer le statut métropolitain de ces officiers publics ou ministériels. Il apparaît souhaitable que cette réforme soit accompagnée également d'une uniformisation des régimes sociaux. »

A la demande de la chancellerie, les procureurs généraux des départements d'outre-mer ont fourni, au début de 1973, les renseignements indispensables à l'appréciation des incidences de la mesure.

Mais, au ministère de la justice, au ministère du travail, au secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, on étudie, étudie, étudie, et les clercs attendent, attendent, attendent... (Sourires.)

Ils attendent, comme on attendait dans les D. O. M., pour la réalisation de certains projets en cours, le concours du fonds européen de développement régional, le F. E. D. R.

« En 1975, pour la première fois », nous dites-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, « les D. O. M. ont pu bénéficier du fonds européen de développement régional et, à ce titre, donc, une dotation de 24 millions de francs, soit 10 p. 100 de la dotation française — supérieure de deux points à la part qui aurait dû leur être accordée en fonction de leur population — a pu être dégagée en leur faveur. Cette somme, qui est loin d'être négligeable, surtout pour une première année d'application, est venue s'ajouter à l'effort accompli par ailleurs par le F. I. D. O. M. »

Qu'attendaient les départements d'outre-mer du F. E. D. R. ?

Abordée pour la première fois au sommet européen de Paris, en octobre 1972, puis dotée de crédits adéquats au sommet de Paris en décembre 1974, la politique régionale de la C. E. E. a fait l'objet d'un accord définitif du conseil des Neuf le 4 mars 1975.

Après plusieurs années d'après négociations entre les Etats membres, et de nombreux compromis, le coup d'envoi de la politique régionale européenne est enfin donné.

Le F. E. D. R. est destiné à corriger les principaux déséquilibres régionaux de la Communauté résultant notamment d'une prédominance agricole, de mutations industrielles et d'un sous-emploi structurel.

Pour l'année 1975, le projet soumis au Parlement européen comporte 300 millions d'unités de compte en crédits d'engagement, et 150 millions en crédits de paiement, compte tenu du retard intervenu pour la mise en œuvre du fonds.

Pour sa part, la France en bénéficiera à concurrence de 15 p. 100. De façon approximative, les services de la Commission de la C. E. E. estiment que les fonds qui sont versés à des projets régionaux français correspondent à un tiers de l'effort mené sur le plan national, alors qu'en moyenne, pour l'ensemble de la Communauté, les aides communautaires représenteront un cinquième de l'ensemble des efforts nationaux.

La politique régionale européenne devrait donc se traduire, dans des régions françaises moins favorisées, par un accroissement réel des aides octroyées par le Gouvernement.

En effet, dans l'esprit de l'accord conclu par les Neuf, le fonds ne devrait pas jouer seulement le rôle d'un simple mécanisme de compensation financière. Il n'y a donc pas lieu de se féliciter outre mesure des deux points accordés aux D. O. M. en sus de ce qui leur reviendrait par rapport au chiffre de leur population, car chaque concours du fonds vient compléter les aides nationales aux régions défavorisées afin de créer de nouveaux emplois ou de maintenir ceux qui sont menacés.

Quant à l'utilisation de la dotation des D. O. M. au règlement, par substitution à E. D. F. devenue représentant légal des entreprises concernées aux termes de la loi du 11 juillet 1975, des charges et obligations desdites entreprises nationalisées, la formule peut paraître pour le moins discutable, surtout après la parution du décret du 26 octobre 1975 portant transfert à E. D. F. des biens et droits desdites entreprises.

Je crains d'être arrivé à épuisement de mon temps de parole. Je conclurai donc mon intervention en appelant une nouvelle fois, monsieur le secrétaire d'Etat, votre attention sur les lourdes et nombreuses difficultés auxquelles nous confronte l'évolution de la situation dans les départements d'outre-mer.

Il vous faut, entre autres mesures urgentes, parachever la départementalisation économique, accélérer l'application du F. E. O. G. A. tant pour la section « orientation » que pour la section « garantie », achever l'intégration au Marché commun de nos productions essentielles, ouvrir l'éventail de l'emploi en particulier pour les jeunes, et enfin accentuer la lutte contre le chômage.

Telles sont, pour l'immédiat, les tâches qui vous attendent, monsieur le secrétaire d'Etat, tâches ardues, mais exaltantes, dont la réalisation vous ouvrira un droit imprescriptible à notre confiance et à notre affection. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.)

M. le président. Pour répondre au souhait exprimé par M. le secrétaire d'Etat, le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures vingt minutes est reprise à quinze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1976 concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous voici installés au Sénat un dimanche, comme le veut la tradition, pour l'examen de ce que nous appelons le budget des départements d'outre-mer. J'y vois pour ma part le signe d'une attention toute particulière, puisque ainsi nous pouvons échanger nos confidences en nous regardant au fond des yeux.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens tout d'abord, en toute objectivité, à rendre un sincère hommage à la maîtrise et à la parfaite connaissance que vous avez acquises des difficiles problèmes des départements d'outre-mer ainsi qu'à la ténacité et à la volonté d'aboutir dont vous faites preuve en toutes circonstances.

Je veux rendre hommage également à M. Blin pour son excellent rapport dans lequel il a posé les problèmes des départements d'outre-mer en termes très clairs.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits inscrits au budget du département ministériel dont vous avez la charge s'élèvent, pour 1976, dépenses civiles et militaires réunies, à 490 millions de francs, cependant que l'ensemble des crédits affectés aux départements d'outre-mer dans le budget global de la nation s'élève, tous ministères confondus, à 4 737 millions de francs.

La part qui vous est dévolue au titre de vos responsabilités personnelles représente donc le dixième de l'effort global consenti en faveur des départements d'outre-mer. C'est ce dixième que nous examinons aujourd'hui. Mais comme vous êtes en quelque sorte le « curateur » des D. O. M. et que vous avez, au regard du Gouvernement, la responsabilité politique générale de l'ensemble de leurs affaires, nous avons coutume d'évoquer, à l'occasion de l'examen de votre budget propre, les divers aspects de la situation générale des D. O. M.

Vous avez assurément une position très inconfortable, puisque les solutions des problèmes évoqués ne relèvent pas de votre décision personnelle.

Nous vous demandons donc de continuer d'être notre diligent intermédiaire auprès de vos collègues du Gouvernement pour nous permettre de surmonter les difficultés nombreuses qui nous assaillent de tous côtés.

Je note tout d'abord une légère amélioration quant à la masse globale des crédits affectés aux D. O. M., tous ministères confondus, par rapport à l'ensemble du budget de la nation.

Par rapport à la population globale de la nation, celle des quatre D. O. M., qui représentait 2,15 p. 100 d'après le recensement de 1968, représente actuellement 2,25 p. 100.

Or, si jusqu'à ces derniers temps les crédits affectés aux D. O. M. ne représentaient que 1 p. 100 du budget national, nous notons avec plaisir que, pour 1976, ce pourcentage s'élève à 1,27 p. 100.

Nul doute que c'est à vos efforts incessants que nous devons ce rattrapage, et nous vous en savons infiniment gré.

Dans la détermination de ce pourcentage, il n'a pas été tenu compte des crédits de trésorerie, parce que le montant de l'enveloppe réservée aux D. O. M. dans les crédits consentis par le F. D. E. S. à la caisse centrale n'a pas été indiqué, comme à l'accoutumée, *in fine* dans le « bleu » des D. O. M. Nous le déplorons, car le volume des prêts susceptibles d'être consentis aux collectivités publiques et aux entreprises est aussi déterminant pour le dynamisme de l'économie des D. O. M. que les crédits budgétaires proprement dits.

Je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est de l'ensemble des observations formulées par les représentants des D. O. M. que vous tirez les indications nécessaires pour la conduite de votre politique. A ce titre, je voudrais formuler une observation d'ordre général.

La population des D. O. M. a augmenté, au cours de ces vingt-cinq dernières années, d'environ 50 p. 100. C'est ainsi, par exemple, que la population de la Martinique est passée de 239 000 habitants en 1948 à 334 000 habitants en 1974.

Or les effectifs des diverses administrations et services de l'Etat n'ont pas été réajustés en conséquence. Ce que je dis est plus particulièrement valable pour les douanes, les P. T. T., le Trésor, les préfectures, l'équipement et la police.

Comme vous le savez, le trafic par colis et paquets postaux a pris, dans nos départements, un essor considérable. J'ai personnellement vu le cas d'un paquet-poste contenant des pièces détachées commandées par un artisan électronicien qui, vu l'urgence, avait été expédié de métropole par avion : il a mis plus d'un mois pour parvenir à son destinataire. Les P. T. T. accusent la douane et la douane se décharge en accusant les P. T. T.

Ces retards injustifiables sont un motif de constante irritation chez les usagers. Le public est traité avec une désinvolture inadmissible.

Le principe de l'unicité de caisse fait que le percepteur perçoit et paie pour le compte de l'Etat, du département et des communes.

Du fait de l'insuffisance du personnel du Trésor, le département et les communes sont contraints de fournir au percepteur un personnel d'appoint, avec tous les risques d'indiscrétion que cela comporte, puisqu'il ne s'agit pas de fonctionnaires liés par le statut de la fonction publique.

J'ose à peine évoquer le cas des préfectures, qui compteront bientôt plus de personnel départemental que de personnel d'Etat.

Le budget départemental plie sous le poids des rémunérations de ces personnels d'appoint que le conseil général est obligé de fournir tous azimuts aux services de l'Etat.

L'insuffisance du personnel de l'équipement fait que notre malheureux F. I. D. O. M., en principe réservé aux investissements, est obligé de supporter une importante amputation pour crédits de fonctionnement. Malgré cela, nous ne parvenons pas à utiliser les crédits ouverts, de sorte qu'il y a toujours un important report d'une année sur l'autre des crédits de travaux non engagés en temps voulu, ce qui incite le ministère des finances à réduire d'autant les crédits de paiement de l'année suivante.

Répondant à une question que je lui avais posée au sujet du centre hospitalier de la Meynard, Mme le ministre de la santé m'a indiqué que, pour ce qui la concernait, elle était « fin prête », que tous les crédits étaient en place, mais qu'elle ne pouvait donner aucune assurance quant au démarrage des travaux, parce que le dossier n'était pas prêt au niveau de l'équipement.

J'ai évoqué cette question de l'insuffisance des effectifs au moment de la discussion générale de la loi de finances ; M. le ministre de l'économie et des finances a bien voulu me répondre : « En ce qui concerne le renforcement des effectifs administratifs, je suis convaincu que ces départements ne sont pas suffisamment encadrés par les administrations importantes et nous nous attachons à y remédier ».

Nous vous demandons en conséquence, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous faire l'écho de nos doléances au conseil des ministres pour qu'il soit mis fin à cette déplorable situation.

Pour en terminer avec cette observation relative aux services administratifs de la Martinique, éparpillés aux quatre vents, à qui mieux mieux, et dans des locaux de fortune, je voudrais vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il y a, en plein centre de Fort-de-France, un très beau terrain de quelque sept hectares dégagé par l'armée depuis dix ans, qui pourrait servir à l'édification d'une magnifique cité administrative.

Quel meilleur programme de grands travaux pourrait-on envisager que celui-là ?

Je voudrais maintenant évoquer la pitoyable situation des finances des collectivités locales, situation qui vous est particulièrement bien connue, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous avons obtenu, il y a quelques années, que la part revenant aux D. O. M. sur le fonds d'action locale — F. A. L. — fasse l'objet, avant partage, d'un préciput calculé au prorata de la population des D. O. M. par rapport à la population globale de la nation. L'article 72 de la loi de finances pour 1976 va permettre un mode de calcul similaire pour le versement représentatif de la taxe sur les salaires qui constitue un élément très important des finances des collectivités locales.

Il en résultera, selon les indications fournies, une augmentation de 37 p. 100 des dotations par rapport au mode de répartition antérieur. Nous nous réjouissons fort vivement avec vous de cet heureux résultat.

Mais il est deux autres chapitres tout aussi importants : la participation de l'Etat aux dépenses d'aide sociale et la refonte de l'octroi de mer.

S'agissant de la part que l'Etat accepte de prendre dans les dépenses d'aide sociale, l'arbitrage du Premier ministre nous a été promis.

Nous vous adjurons, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous battre à mort pour arracher l'alignement des D. O. M. sur la Corse, particulièrement pour ce qui concerne le groupe III, soit 88/100 au lieu des 68/100 actuels. L'alignement sur les Landes — 72/100 — dont il a été question, n'apporterait qu'un médiocre allègement des charges des collectivités locales.

Ces dernières, pour équilibrer le budget de 1976, seraient contraintes d'augmenter les centimes au-delà de ce qui est supportable.

Or, je voudrais vous rendre attentif à ce fait, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dans une ville comme Fort-de-France, les impôts locaux, à surface d'habitation égale, sont déjà trois fois plus élevés qu'à Paris.

Les dépenses d'aide sociale sont, certes, élevées dans les départements d'outre-mer. Mais il faut tenir compte du fait qu'une part importante de la population active, notamment les artisans, reste encore en dehors du champ d'application de la sécurité sociale, régime maladie et invalidité.

Nous avons été très heureux de voir enfin publier au *Journal officiel* du 27 novembre le décret concernant l'assurance vieillesse des non-salariés, attendu depuis si longtemps.

J'espère que toutes les catégories intéressées se mettront vite en règle, et qu'ainsi nous pourrions aborder à brève échéance la deuxième étape, je veux dire l'extension de l'assurance maladie et des allocations familiales des non-salariés aux départements d'outre-mer. Je souhaiterais obtenir de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, des assurances à ce sujet.

Ainsi que je l'ai mentionné ci-dessus, le conseil général a procédé à une refonte du droit d'octroi de mer, dont le produit est le support essentiel des finances communales.

La délibération est en instance d'approbation auprès du ministre de l'économie et des finances.

Sous le régime colonial, le ministère avait un délai de six mois pour approuver les délibérations relatives au tarif de l'octroi de mer, et de neuf mois pour les délibérations relatives à l'assiette. Passé ces délais, les délibérations étaient considérées comme tacitement approuvées et le représentant du Gouvernement de l'époque, le Gouverneur, les rendait applicables par arrêté.

Cette disposition-sanction a été discrètement gommée à la faveur de la refonte du code des douanes, et maintenant les délibérations peuvent dormir indéfiniment dans les tiroirs de la rue de Rivoli, ce qui crée au niveau des assemblées locales un climat d'irritation parfaitement justifié.

Ne pourriez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, vous attacher à faire rétablir ce délai de carence. Les conseils généraux des départements d'outre-mer vous en seraient infiniment reconnaissants.

Vous voudrez bien admettre, je l'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que les suggestions que je viens de vous soumettre sont très importantes, mais plus importantes encore sont les observations que je vais présenter au sujet de l'économie des départements d'outre-mer.

L'économie de ces départements est menacée d'étouffement, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, à cause des accords de Lomé. Je ne ferai pas de longs développements, car la situation est bien connue de vous. Elle a déjà fait l'objet de trois interventions de ma part ; la première au moment de la discussion de la déclaration de politique générale du Premier ministre devant le Sénat en juin dernier ; la seconde, le 19 novembre, au moment de la ratification des accords de Lomé par le Sénat, et la troisième, lors de la discussion générale de la loi de finances pour 1976, le 21 novembre.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de critiquer les accords de Lomé qui constituent un acte de générosité exceptionnelle à l'égard du tiers monde et que les experts considèrent comme l'acte diplomatique le plus important de l'après-guerre.

L'Europe des Neuf ouvre ses frontières et ses marchés à quarante-six Etats et pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes, sans droit de douane, ou taxe d'effet équivalent, sans restriction quantitative et, ce qui est plus généreux encore, sans aucune obligation de réciprocité de la part de ces quarante-six Etats et pays généralement désignés sous le sigle A. C. P.

Tout cela est digne d'admiration, mais force nous est de mesurer quelles seront les conséquences éventuelles de ces dispositions généreuses au regard de l'économie de ces morceaux du territoire français que l'on appelle les départements français d'outre-mer.

J'ai dit que l'économie extérieure de ces départements était menacée d'étouffement. En effet, sur les marchés de la France métropolitaine où nous avons l'habitude d'écouler nos productions, comme sur ceux des huit partenaires de la France au sein du Marché commun, vont se retrouver en état de libre concurrence des productions qui ont des prix de revient totalement différents.

D'une part, il y a les productions des départements d'outre-mer : sucre de canne, rhum, bananes, ananas, primeurs de contre-saison, auxquels s'ajouteront, dans un avenir que nous espérons proche, les bois de Guyane. Ce sont des produits obtenus avec des salaires et des charges sociales de niveau métropolitain. D'autre part, on trouve des productions absolument similaires aux nôtres, originaires des A. C. P. où les salaires sont encore très bas et les charges sociales quasiment inexistantes.

Vat-on nous dire : « Tant pis pour vous qui êtes des départements français. » ?

Le risque d'étouffement est plus immédiat encore au regard de notre économie intérieure.

Comme départements français d'outre-mer, nous sommes membres de droit du Marché commun. Nous sommes le prolongement tropical de l'Europe des Neuf. Comme tels, nous sommes tenus de recevoir sur nos marchés locaux, sans droits de douane, sans taxe d'effet équivalent, et sans restriction quantitative, c'est-à-dire sans contingentement, les productions des A. C. P.

La Martinique et la Guadeloupe vont ainsi devenir le déversoir de toutes les îles anglophones qui les environnent. Nous seront envahis par toute la camelote de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent, de la Barbade et de Trinidad, comme sera également envahie la Réunion par la camelote de l'île Maurice.

Qu'allez-vous pouvoir faire ? Demander l'application dans chaque cas de la clause de sauvegarde. L'article 10 de la convention qui édicte cette clause de sauvegarde est assorti de tant d'attendus, de tant de préalables, que nous craignons d'être littéralement étouffés avant qu'on ne puisse l'appliquer. Voilà ce à quoi nous avons voulu rendre attentif le Gouvernement. Vous êtes notre tuteur : c'est à vous qu'incombe la responsabilité de la protection générale de l'économie des départements d'outre-mer. Nous vous assurons de notre appui le plus total, monsieur le secrétaire d'Etat, dans cette périlleuse mission.

Aux graves appréhensions que nous causent les accords de Lomé viennent s'ajouter, comme vous le savez, les soucis déjà si préoccupants que nous crée le chômage dans nos départements.

Le problème est fort simple. Les progrès spectaculaires réalisés sur le plan de l'hygiène et de la santé publique ont fait régresser la mortalité infantile et ont prolongé la vie des adultes. Dans un département comme celui de la Martinique, en 1953, 1954, 1955, 1956, nous avons eu quelque 10 000 naissances annuelles. Presque tous ces enfants sont parvenus à l'âge adulte. On ne peut que s'en réjouir.

Mais ces jeunes gens ont aujourd'hui de dix-neuf à vingt-deux ans. Elle est là, cette belle et nombreuse jeunesse, saine et solide, bien nourrie grâce aux allocations familiales et aux cantines scolaires, bien développée grâce aux équipements sportifs de toutes sortes, bien instruite grâce à l'appareil éducatif de tous niveaux, bien formée grâce aux centres de formation professionnelle diversifiés, bien soignée grâce à l'assistance médicale gratuite ou à la sécurité sociale. Vous voyez que nous sommes conscients de tout ce qui a été fait en matière sanitaire, sociale, sportive et éducative.

Elle est là cette jeunesse et elle pèse de tout le poids de ses besoins accrus sur un niveau de vie familial, et bien souvent matrifocal, déjà précaire.

Une génération venant rencontrer l'autre devant le portillon étroit d'un marché du travail qui ne laisse passer que quelques très rares privilégiés, il y a quelque 10 000 chômeurs de plus chaque année à la Martinique.

La situation est celle que vous savez.

L'administration est saturée ; faute de moyens, elle ne peut même plus embaucher une auxiliaire sur fonds de chômage. Le commerce comme tout le secteur tertiaire est saturé et pour la moindre place vacante de vendeuse il y a deux cents demandes, toutes aussi valables les unes que les autres.

L'agriculture traditionnelle ne peut survivre qu'en se mécanisant autant que faire se peut, et elle ne se maintient que grâce aux mesures de soutien renouvelées. Au lieu d'utiliser des bras, elle en libère.

L'industrie, malgré toutes les mesures incitatives et alléchantes qui ont été mises en place, et que nous allons bientôt reconduire, n'a pas encore pris le départ souhaité.

En plaçant nos espoirs renouvelés en une industrie qui ne vient pas, ne risquons-nous pas d'avoir le sort de cette jeune personne dont parle le poète en ces vers si imagés :

« Belle, qu'attends-tu sur le bord du fossé,
« Filant ta quenouille seulette ?
« J'attends, dit-elle, j'attends le fils du roi
« Pour qu'il se marie avec moi. »

Elle attendit tant qu'elle mourut finalement sur le bord du fossé sans avoir rien vu passer. L'industrie, pour nous, est un peu comme ce fils du roi et nous risquons de mourir sur le bord du chemin en attendant qu'il arrive. (*Sourires.*)

Le tourisme a suscité des espoirs prometteurs. Mais comme tout ce qui sert à la nourriture du touriste ou à l'équipement des hôtels est importé de l'extérieur, il n'a pas produit les effets multiplicateurs d'emplois induits que nous espérons.

Dès lors, que faire ? Intensifier la migration ? La migration est un palliatif, certes. Mais la loi non écrite du seuil de tolérance, bien connue des sociologues, lui assigne des limites qu'il n'est pas sage de dépasser.

En attendant Godot, disait l'autre. Moi, je dirai en attendant la Guyane, qui peut, en effet, nous ouvrir des perspectives nouvelles. La seule possibilité immédiate qui nous soit offerte pour procurer des emplois sur place à nos jeunes compatriotes, c'est de faire en sorte que la Martinique prenne une part plus grande à satisfaire ses propres besoins dans tous les domaines où cela est possible. Cela est aussi vrai pour la Guadeloupe que pour la Réunion.

C'est l'inorganisation des structures internes de notre économie qui fait que presque tout est importé de l'extérieur, alors que le nombre de chômeurs ne cesse de croître.

C'est pour remédier à cette inorganisation des structures qu'avec mes collègues, MM. Duval et Repiquet, j'ai déposé la proposition de loi que vous connaissez et qui a été largement explicitée.

Pour réaliser les réformes que nous préconisons, il faut des moyens.

Attendre ces moyens uniquement du F. I. D. O. M., du F. E. D. ou du F. E. D. R. me semble, dans les circonstances actuelles, une pure vue de l'esprit.

C'est pourquoi nous préférons demander aux populations concernées de consentir les sacrifices nécessaires si elles veulent que leurs garçons et leurs filles puissent trouver du travail chez eux.

Alors un jour nouveau se lèvera sur les départements d'outre-mer. Aidez-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, à hâter l'arrivée de cette aube nouvelle. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je voudrais maintenant répondre aux sept intervenants. Ils ont fait le tour d'un certain nombre de questions, qui, certes, avaient déjà été évoquées ce matin, mais qui méritent, compte tenu des interrogations qui ont été posées, des réponses précises.

M. Gaudon, qui était le premier orateur inscrit, est parti d'un document de travail qui a été préparé par un certain nombre de fonctionnaires du commissariat du Plan, mais qui n'a pas été tout de suite retenu car il émanait de deux ou trois personnes et n'avait, par conséquent, aucune valeur officielle. Ce n'est pas du tout le document final adopté par le commissariat du Plan. On peut donc toujours faire allusion à telle ou telle réflexion ou à tel ou tel texte préparatoire à un rapport ou à une intervention, mais reconnaissez que dans cette enceinte parlementaire cela ne paraît pas très sérieux.

M. Roger Gaudon. Il ne fallait pas l'éditer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Il n'a pas été édité, du moins pas sous cette forme. Il s'agit d'un texte préparatoire, qui a été élaboré, par certains fonctionnaires, mais qui n'a pas été retenu.

En second lieu vous avez parlé, pour la critiquer, de l'émigration de certains habitants des départements d'outre-mer vers la métropole. Je comprends que l'on dise que cette émigration n'est qu'un palliatif pour résoudre les problèmes de l'emploi. Mais je ne comprends pas qu'on la critique, car en permettant chaque année à 10 000 jeunes des départements d'outre-mer, par un voyage gratuit, avec un travail à la clé et un logement assuré, de venir en métropole, on rend réellement un grand service à des départements très peuplés qui ne peuvent offrir toutes les possibilités d'emplois souhaitables.

J'observe, d'ailleurs, que, d'après les enquêtes qui ont été faites, 95 p. 100 de ces jeunes se trouvent satisfaits et que 99 p. 100 ont un travail. Il est très facile de se livrer à une critique systématique de notre action. Mais, personnellement, je trouve louable l'effort de solidarité fourni par la nation pour permettre à ces jeunes qui ont une formation et qui ne trouvent pas d'emploi sur place, d'avoir du travail. Certes, il n'y a jamais adéquation complète et, dans aucun département, on ne trouve un emploi à fournir à tous les jeunes qui sont formés dans ce département. Quoi qu'il en soit, c'est là la marque que les D. O. M. ne sont pas isolés, mais qu'ils font partie d'un ensemble. Bien sûr, ce n'est qu'un palliatif, mais il est important. Quand on le critique, on critique en réalité le fait que ces départements appartiennent à la France.

Ensuite, vous avez évoqué le problème de la mortalité infantile. Permettez-moi de vous dire que c'est un mauvais exemple...

M. Roger Gaudon. Absolument pas.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... car, précisément, le taux de mortalité infantile, qui était dans les départements d'outre-mer, avant la départementalisation — il y a trente ans — un des plus élevés du monde et qui était comparable à ceux qui existent dans les pays en voie de développement, est pratiquement, à l'heure actuelle, semblable à celui de la métropole. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

M. Roger Gaudon. C'est faux !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. J'ajoute que le taux de croissance démographique des départements d'outre-mer qui ont connu, pendant cent ans, jusqu'en 1945, une population stable, ne s'explique nullement par une hausse de la natalité. Voilà cent à cent-cinquante ans dans les départements d'outre-mer, des familles de dix à douze enfants aussi nombreuses qu'aujourd'hui existaient déjà. Mais le taux de mortalité infantile était très élevé. Aujourd'hui si la démographie croît d'une manière extraordinaire, comme le rappelait M. Marie-Anne, c'est parce que les mesures sanitaires qui ont été prises ont diminué dans des proportions considérables la mortalité infantile et que désormais l'état sanitaire de ces départements est cité en exemple dans tous les documents européens et mondiaux comme une œuvre remarquable. Il s'est produit en peu d'années une transformation telle qu'aucun pays au monde ne peut en offrir un exemple comparable, partant de la situation qui existait il y a trente ans.

Le terrain que vous avez choisi là est un mauvais terrain, monsieur le sénateur. Tous ceux qui connaissent ces départements — ce qui n'est peut-être pas votre cas...

M. Roger Gaudon. C'est un bel exemple !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ...savent très bien que l'état sanitaire y a marqué, en trente ans, une progression exemplaire. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

Ensuite, vous avez critiqué, avec des arguments très peu appropriés, permettez-moi de vous le dire, le « plan de Guyane » que le Gouvernement a, en effet, proposé aux Guyanais, en concertation avec eux, d'ailleurs, et qu'eux ne critiquent pas. Il y a des Français pour le faire en métropole mais ce n'est le cas ni de leurs représentants au Sénat, ni de leurs représentants à l'Assemblée nationale.

M. Roger Gaudon. Et pour cause !

M. le président. Monsieur Gaudon, le Sénat vous a écouté avec patience, personne ne vous a interrompu. Je voudrais que, pour la bonne tenue de nos débats, vous adoptiez la même attitude à l'égard de M. le secrétaire d'Etat (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

Quand vous demanderez la parole, je vous la donnerai. Pour l'instant, seul M. le secrétaire d'Etat a la parole.

M. Roger Gaudon. A condition que M. le secrétaire d'Etat ne nous provoque pas !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je ne provoque personne. Je vous signale simplement que, dans les arguments que vous avez invoqués pour critiquer le plan gouvernemental de Guyane, il y a, permettez-moi de vous le dire, une certaine incohérence. En effet, de deux choses l'une : ou bien vous voulez développer la Guyane sincèrement et sérieusement, ou bien ce n'est pas votre avis — et c'est alors un autre problème.

Si l'on veut développer la Guyane, l'effort du Gouvernement doit alors porter sur le développement de tous les secteurs de l'économie. Or, si l'on veut aider au développement de tous les secteurs économiques d'un département de cette importance qui, à lui seul, couvre une superficie égale à un sixième de la France, il s'avère indispensable de prévoir dans le même temps — et ce n'est qu'un adjuvant — un plan de peuplement. Il est évident qu'avec une population active de vingt mille personnes, on ne peut développer un territoire égal au sixième de la France.

Il faut savoir ce que l'on veut. Mais si on ne le veut pas, alors, bien entendu, il est inutile de prévoir un peuplement supplémentaire.

Par ailleurs, c'est faire preuve, permettez-moi de vous le dire, de racisme à rebours que de dire que les Antillais ou les métropolitains qui iraient en Guyane — et qui sont, à ma connaissance, des Français comme les autres — constitueraient un apport inacceptable pour la population locale. Savez-vous, monsieur Gaudon, que la population locale, en dehors d'un millier d'Indiens environ, est en fait constituée uniquement de Français venus de métropole ou des Antilles ? Je ne vois donc pas en quoi, subitement, parce que pendant quelques années on intégrerait un certain nombre de Français métropolitains ou antillais, la population locale se sentirait, tout d'un coup, dans un monde

qui ne serait pas le sien. Cet argument est tout à fait inacceptable. De même, il est normal que les habitants des départements d'outre-mer se sentent chez eux en métropole et je ne vois pas pourquoi ils ne se sentiraient pas chez eux dans un autre département d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

Enfin, et c'est la partie la plus contestable de votre argumentation, vous voulez donner au Sénat et au Gouvernement de grandes leçons de démocratie en avançant, une fois de plus, votre thèse de l'autodétermination. Permettez-moi de vous dire que, venant de vous et après vos explications bien confuses, que j'ai trouvées pour ma part un peu gênées...

M. Roger Gaudon. Absolument pas !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... cet argument me fait sourire car l'autodétermination dont parle le parti communiste, elle est déjà faite dans le programme commun de la gauche. Sinon, voulez-vous expliquer au Sénat pourquoi, à votre demande, — les socialistes ne me démentiront pas — les chapitres consacrés aux départements d'outre-mer y font partie de la politique étrangère ?

La politique étrangère, aux yeux des Français, a un sens précis ; elle concerne les pays étrangers. A partir du moment où vous décidez vous-même, depuis Paris, de situer les départements d'outre-mer dans le monde étranger par rapport à la France, reconnaissez que votre autodétermination est un leurre !

Par ailleurs, il est vrai que j'ai critiqué, dans d'autres enceintes, le fait que le journal *L'Humanité* — qui, à ma connaissance, est le quotidien officiel du parti communiste français — à l'occasion de réunions, à Paris ou ailleurs, de délégations communistes étrangères : roumaines, hongroises, tchèques, etc., n'hésite pas à y inclure — c'est notamment écrit — les délégations communistes de la Guadeloupe, de la Réunion et des autres départements d'outre-mer. Cette pratique est cohérente d'ailleurs, je le reconnais, avec la place que vous donnez aux départements d'outre-mer dans la partie étrangère du programme commun.

Ce sont les partis communistes locaux, avez-vous dit, qui réclament de figurer dans les comptes rendus de *L'Humanité* au titre de délégations étrangères. Mais ceux-ci me disent l'inverse. Ils prétendent que c'est le parti communiste parisien qui les inclut dans les délégations étrangères. Il faudrait savoir qui dit vrai, qui se trompe.

M. Roger Gaudon. C'est vous !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. S'il y a une erreur, je souhaiterais qu'à l'avenir *L'Humanité* la rectifie ; c'est très facile. S'il y a un rectificatif, le Parlement et le Gouvernement en prendront sûrement acte.

En tout cas, vous avez le droit de considérer que les départements d'outre-mer sont des territoires étrangers. Telle peut être votre thèse, en effet, et j'y reviendrai tout à l'heure en répondant à M. Gargar. Mais alors ne parlez pas d'autodétermination. Pour vous, l'autodétermination est déjà faite. Les départements d'outre-mer sont des départements étrangers. Ayez au moins la franchise de dire ce que vous pensez.

M. Belin, de son côté, est intervenu au nom du parti socialiste et a présenté un certain nombre d'observations.

Il a d'abord précisé qu'il souhaitait voir les départements d'outre-mer mieux intégrés à l'Europe. Je le remercie de cette déclaration, car il montre par là qu'il est, lui, favorable à la thèse de la départementalisation. Cela ne m'étonne pas, d'ailleurs, car de nombreux socialistes, dans les départements d'outre-mer, sont favorables à ce système.

Je lui dirai ensuite, pour répondre aux critiques qu'il a formulées en ce qui concerne la Guyane, qu'on ne saurait comparer la colonisation d'autrefois à l'effort qui va être fait par le Gouvernement.

Il ne faut pas d'ailleurs, de manière trop abrupte, critiquer systématiquement l'époque coloniale de la France. La colonisation, au moment où elle a été faite, a eu sa valeur. Elle a permis le développement d'un certain nombre d'Etats — qui, aujourd'hui, nous en savent gré — dans des conditions qui n'étaient pas faciles. Il y a eu en ces temps là pour se dévouer, des Français dont aucun Français aujourd'hui n'a à rougir. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., au centre et à droite.*)

Mais il est vrai que cette époque est aujourd'hui révolue et que nous n'avons plus, nous ne pouvons plus avoir, pas plus qu'aucun autre pays du monde, des rapports de colonisateur à colonisé avec quelque peuple que se soit. Aujourd'hui, l'action des pays développés tend avant tout à assurer le rattrapage des pays en voie de développement et non pas à profiter de telle ou telle de leurs ressources.

La politique de départementalisation suivie par la France dans ces quatre départements est, en fait, l'antithèse d'une politique coloniale. Il ne s'agit plus d'un rapport de dominant à dominé, mais, au contraire, d'égaliser sur tous les plans — social, économique, culturel, d'éducation, de santé, de niveau et de qualité de vie, etc. — les conditions de vie de la France métropolitaine avec celles des départements d'outre-mer. C'est tout le contraire du colonialisme.

Ce que nous voulons réaliser en Guyane, c'est amener ce département au niveau et à la qualité de vie que nous connaissons en métropole. Pour cela, il faut assurer son développement économique. Si l'appoint d'un certain nombre d'Antillais ou de métropolitains s'avère à cet égard nécessaire, il faut voir là, au contraire, une preuve supplémentaire de la solidarité nationale qui n'a aucun rapport avec les formules qui avaient été utilisées autrefois dans le cadre de la colonisation.

Enfin, je dirai à M. Belin que la politique gouvernementale dans les départements d'outre-mer n'est pas du tout une politique de charité. Il semble, monsieur Belin, que, là aussi, vous vous situiez à trente ou cinquante ans en arrière. Aujourd'hui, il s'agit au contraire d'apporter à ces départements, et à chacun de leurs habitants, comme l'a souhaité M. Virapoullé, la dignité. Pour y parvenir, il importe avant tout de les faire accéder à un niveau de vie, un niveau d'éducation comparables à ceux de la métropole.

C'est une tâche très difficile qui ne peut s'accomplir, quelle que soit la bonne volonté du Gouvernement, en un an ou deux. C'est une tâche de longue haleine qui appelle d'ailleurs, pour réussir, l'adhésion des populations et non la confusion sur des statuts ambigus. C'est une œuvre ambitieuse que de vouloir conférer, à chaque habitant des départements d'outre-mer, la dignité par le travail, par le niveau de vie et l'éducation. Mais elle sera réussie et n'aura rien à voir avec la charité.

Elle est révolue l'époque où ces départements pouvaient craindre d'être des départements assistés. Aujourd'hui, au contraire, ils participent, et participeront de plus en plus, au développement national. Ils apporteront leur contribution et loin d'être assistés, ce sont eux qui assisteront certaines activités métropolitaines. Si telle était votre appréhension, monsieur Belin, sachez qu'elle est bien dépassée aujourd'hui.

Je voudrais répondre maintenant à M. Virapoullé qui, dans un exposé très complet et très personnel, a évoqué à sa manière les principaux problèmes qui se posent aux départements d'outre-mer. Il a d'abord parlé de celui qu'il considère comme le moins important — il l'a néanmoins cité en premier — la fonction publique.

Il n'est pas question de réduire de moitié les traitements des fonctionnaires de la Réunion. C'est une information qui avait été lancée lorsqu'on a supprimé dans cette île le franc C. F. A. pour y introduire le franc métropolitain — ce qui, d'ailleurs, constituait un signe supplémentaire de départementalisation.

On m'avait annoncé que cette transformation entraînerait une hausse des prix fantastique alors qu'en fait, elle ne dépassera pas 10 p. 100 en 1975.

On m'avait également annoncé, le franc C. F. A. valant le double du franc métropolitain, qu'elle entraînerait la diminution de moitié des traitements des fonctionnaires. Il s'agissait, évidemment, d'un argument électoral employé par une fraction de l'opinion réunionnaise.

Finalement, il n'y a pas eu de hausse des prix, il n'y a pas et il n'y aura pas de diminution de la moitié du traitement des fonctionnaires. Par contre, il est vrai que, pour certains avantages complémentaires accordés aux fonctionnaires de la Réunion par rapport à ceux consentis aux Antillais, un alignement sera réalisé de façon progressive. Nous ne voyons pas pourquoi, désormais, les fonctionnaires de la Réunion bénéficieraient d'un traitement de faveur par rapport à leurs confrères des Antilles.

Il n'y aura donc pas de diminution des traitements — qui, d'ailleurs, suivent la hausse des traitements métropolitains — mais seulement un ajustement des traitements réunionnais sur les traitements antillais.

En revanche, le deuxième problème soulevé, concernant les congés des fonctionnaires, est un véritable problème. Il est, en effet, tout à fait anormal que la situation, en matière de congés, soit différente pour les fonctionnaires des départements d'outre-mer exerçant en métropole et pour ceux de métropole qui travaillent dans les départements d'outre-mer. Cette inégalité est choquante. Je me préoccupe actuellement, en liaison avec les services de la fonction publique, de remédier à cette situation dans les plus brefs délais. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

Vous avez ensuite longuement évoqué, monsieur Belin, les problèmes économiques qui se posent à la Réunion. J'approuve l'analyse que vous en avez faite; vos craintes et les difficultés que vous avez signalées sont tout à fait réelles.

Certes, régler le problème économique des départements d'outre-mer n'est pas chose aisée; cela exige que soient levés un certain nombre d'obstacles dont certains sont quelque peu contradictoires.

Revenant sur un point que vous avez évoqué, je confirme que j'ai fait effectuer cette année un rattrapage du Smic de la Réunion par rapport à celui des Antilles et de la métropole. Il s'agit là, cependant, d'un problème qu'il convient de manier avec prudence lorsque l'on a des charges gouvernementales.

A l'heure actuelle, le Smic, dans les départements d'outre-mer, en effet, est inférieur de 20 p. 100 à celui de la métropole. Mais, si on le modifiait d'un seul coup — modification qui entre, bien entendu, dans notre politique à moyen terme et nous y parviendrons — on mettrait en péril un certain nombre de petites et moyennes entreprises — notamment dans le secteur agricole — qui ne pourraient plus, dès lors, assurer le paiement du Smic métropolitain ou qui seraient obligées, pour y parvenir, de licencier une partie de leur personnel, ce que personne ne souhaite. Certes, au terme de l'évolution de la départementalisation économique, le Smic deviendra naturellement égal dans les départements d'outre-mer et en métropole, mais il ne le deviendra que petit à petit. Il faut le dire clairement car la vérité est le meilleur moyen de gouverner. A moins de faire de la démagogie, à moins de raconter n'importe quoi et même le contraire, nous ne pouvons pas, d'un seul coup, faire en sorte que le Smic des départements d'outre-mer rejoigne celui de la métropole.

Parmi les problèmes économiques importants qui se posent à l'heure actuelle à la Réunion, vous avez évoqué la culture du géranium. C'est un problème difficile, certes, auquel j'essaie, comme vous l'avez suggéré, d'intéresser l'Europe. Nous parviendrons, j'espère, à une solution rapide, mais ce problème doit être examiné en liaison avec les responsables locaux. Je m'efforcerai de le régler au mieux des intérêts de votre département.

Vous avez parlé également du tourisme, qui est, en effet, un des éléments du développement de l'île de la Réunion. Ce n'est pas le plus important, mais il ne faut pas le négliger. D'importantes réalisations ont d'ailleurs été entreprises cette année. La Réunion offre un certain nombre de possibilités touristiques qui, sans être la panacée, certes, permettent de créer des emplois par milliers. Il faut savoir qu'aux Antilles plus de 3 500 emplois par département ont pu être créés grâce au tourisme. Bien sûr, la Réunion n'offre sans doute pas les mêmes possibilités de trafic, mais, par sa beauté, par ses caractéristiques, par le fait qu'elle peut, entre l'île Maurice et les Seychelles, être une base importante pour les touristes, elle offre un certain nombre de possibilités que je ne négligerai pas.

Vous avez évoqué le problème des pêcheurs. Je vous rassure tout de suite. Très proche est le temps où le projet de loi relatif aux cotisations des petits pêcheurs sera déposé et voté, je pense, par le Parlement.

Vous avez mentionné le problème très important de la mise en valeur de la Terre des Hauts. Vous avez, à cet égard, fait une comparaison avec les possibilités qu'offre la Guyane puisqu'il s'agit de terres qui n'ont jamais été vraiment exploitées et d'un projet qui permettrait de créer des emplois. Le Gouvernement prépare un plan sur cette affaire qu'il soumettra prochainement à l'avis du conseil général, du conseil régional et, naturellement, du Parlement.

La manière dont vous voyez l'évolution des problèmes économiques, l'accent que vous avez mis sur ces problèmes rejoignant tout à fait les vues du Gouvernement.

Il en est de même des propos que, dans votre conclusion, vous avez consacrés à la jeunesse. C'est pour elle qu'il faut créer des emplois parce que cette jeunesse est formée, compétente, qu'elle souhaite travailler et que tous les efforts que nous ferons dans tous les secteurs — car l'emploi ne se résoudra que par un effort général — devraient permettre à cette jeunesse, sans compter seulement sur la migration, de trouver sur place les emplois qu'elle mérite.

M. Repiquet, qui représente également le département de la Réunion, a évoqué de manière très précise un problème particulier, mais essentiel: celui des transports. Nous avons fait déjà beaucoup pour les transports depuis un an. Vous savez, par exemple, qu'il avait été décidé, à la demande du Président de la République, que les transports aériens n'augmenteraient pas de plus de 10 p. 100, quelles que soient les difficultés des compagnies aériennes, en raison notamment de l'augmentation du fuel. Or, vous savez aussi que, cette année, pour la première fois, les Boeing 747 peuvent se poser à Saint-Denis.

Néanmoins — c'est un problème capital — la charge du fret est un des éléments qui pèsent sur l'économie, encore qu'il ne faille pas le grossir. Vous devez savoir que, selon les récentes études de l'institut national de la statistique et des études économiques, l'I.N.S.E.E., la part du fret dans le prix de revient des produits varie de 1,5 à 3 p. 100. Ce n'est donc pas essentiel, mais c'est un élément sur lequel nous pouvons jouer et qui joue pour le transport des personnes.

Le Gouvernement est en train de préparer de nouvelles mesures pour faciliter les liaisons maritimes et aériennes. Elles seront annoncées par le Premier ministre dans quelques semaines.

M. Gargar, quant à lui, a repris les thèmes qui lui sont familiers et les accumule, même s'ils sont contradictoires, ce qui ne le gêne pas! C'est ainsi qu'il a estimé que le budget n'avait pas tellement changé. Mais, naturellement, il n'a pas dit que l'aide aux départements d'outre-mer, depuis deux ans, avait pratiquement doublé et que, depuis l'an dernier, comme le soulignait votre rapporteur ce matin, elle avait augmenté de 45 p. 100. Il feint d'ignorer — il le sait pourtant bien — que, si les neuf dixièmes de l'aide de l'Etat aux départements d'outre-mer sont coordonnés par mon action, ils dépendent des budgets des ministères techniques, ce qui est normal pour des départements qui sont français.

Ensuite, il a évoqué le problème de la Dominique. J'ai trouvé son intervention à cet égard assez méprisante pour ses voisins. Si les Antilles françaises vivent dans un monde, il est normal qu'elles y prêtent intérêt. A l'heure actuelle, ce sont les habitants de la Dominique qui m'ont fait savoir, lorsque je suis allé les voir, répondant à leur invitation, que ce territoire, qui avait été français, regrettait de ne plus l'être. Ils l'ont dit officiellement. C'est un sentiment qui ne devrait pas vous froisser, monsieur Gargar.

La vérité, c'est qu'à l'heure actuelle les Antilles françaises rayonnent dans le monde où elles se trouvent et que, loin d'être des départements assistés ou bénéficiant de la charité, comme le craignait M. Belin, ils intéressent aujourd'hui tous les Etats et les territoires qui les entourent. Ces territoires et ces Etats souhaitent, en effet, que les départements français d'outre-mer coopèrent avec eux. Ils ne demandent pas grand-chose, en général. Ils demandent ici un dentiste, parce qu'ils n'en ont pas, eux; ils demandent l'aide technique pour faire un stade, parce qu'ils n'en bénéficient pas, monsieur Gargar, et, si vous en avez trente-cinq dans chacun des départements antillais, eux se rendent bien compte de leur retard.

Je ne vois pas pourquoi les Français, notamment les Antillais, fermeraient leurs portes et leur générosité aux habitants de ces Etats qui regardent vers eux. Au contraire, ils devraient être fiers de se sentir à un stade de développement qui leur permet précisément de faire preuve à leur tour d'un peu de générosité.

Vous avez naturellement critiqué l'insuffisance des créations d'emploi. Vous oubliez de dire que, par exemple en Martinique, depuis dix-huit mois, grâce aux capitaux locaux, 1 800 emplois industriels ont pu être créés. Ce n'est sûrement pas suffisant pour faire face aux difficultés, mais c'est tout de même, pour la première fois, un courant significatif, significatif, notamment, de la confiance que ces départements placent dans leur développement dans la France. Je crois que cet effort méritait tout de même d'être souligné.

Vous avez, critiqué ensuite les fonctionnaires. Vous avez d'ailleurs été maladroit, monsieur Gargar, car je vous signale que, dans les départements d'outre-mer, contrairement à ce que vous croyez ou à ce que vous avez l'air de croire, les fonctionnaires sont, en très grande majorité, d'origine locale. Il faut que vous sachiez, par exemple, qu'à l'heure actuelle, sur 29 000 fonctionnaires servant dans les départements d'outre-mer, 22 000 sont d'origine locale; il faut que vous sachiez également que 25 000 originaires de ces départements travaillent dans des services métropolitains. Par conséquent, à trop critiquer les fonctionnaires, vous risqueriez de mécontenter — je vous le signale au passage — une partie de votre électoral potentiel. (*Rires sur les travées de l'U.D.R. et à droite.*)

Vous avez également déploré l'absence d'agence de l'emploi. Vous feignez d'ignorer sans doute qu'une agence de l'emploi vient d'être créée en 1975 à la Réunion et qu'il en sera installée une dans les deux départements antillais dès l'année 1976. Si vous l'ignoriez, je suis heureux de vous apprendre cette bonne nouvelle.

Ensuite — c'est en réalité le point important de votre déclaration — vous avez laissé entendre qu'à votre avis l'idéal pour la Guadeloupe et la Martinique serait de se rapprocher d'un certain nombre d'Etats devenus indépendants avec lesquels la France coopère. Voilà, au moins, pour une fois, de la franchise!

Jusqu'à présent, en effet, les communistes feignaient de parler d'autodétermination. J'ai indiqué tout à l'heure ce qu'il fallait penser d'une autodétermination prédéterminée. Vous, au moins, vous avez la franchise de dire que les départements d'outre-mer doivent avoir le droit à l'indépendance, à l'image d'un certain nombre de pays avec lesquels la France entretient de bons rapports. Vous ne voyez pas pourquoi vous n'auriez pas une coopération identique. Par conséquent, vous avez pris position très clairement pour l'indépendance.

Or, les Antillais souffrent — j'en ai été témoin — de ce qu'on remettrait souvent en cause leur statut de Français. Comme les Réunionnais et les Guyanais, ils voudraient en fait être complètement Français et comprendront aisément les pensées et les arrière-pensées du parti communiste après avoir entendu M. Gaudon et vous-même. Ils connaîtront votre objectif. Il est clair, mais c'est peut-être la première fois qu'il est exprimé avec autant de franchise et peut-être de naïveté.

J'indiquerai ensuite à M. Duval que j'ai été très sensible à l'approbation générale qu'il a faite de la politique du Gouvernement.

Je le rassure sur le sort du personnel d'E. D. F. Le président directeur général d'E. D. F., d'ailleurs actuellement en voyage aux Antilles, étudie le moyen de faire en sorte que le personnel de cette entreprise, qui est devenue une entreprise nationale, ne soit pas lésé par cette réforme si utile pour diminuer le coût de l'énergie destinée à l'industrie, mais aussi aux particuliers.

Je tiens à vous dire, comme à M. Marie-Anne, qui est longuement intervenu sur ce thème, que le Gouvernement sera particulièrement vigilant pour l'application de la convention de Lomé.

D'abord, il faut que vous sachiez que la clause de sauvegarde n'est tout de même pas une clause que l'on n'utilisera jamais. La France a fait introduire la notion de risque et, dès que celui-ci menacera, le Gouvernement — vous le verrez peut-être dans la pratique — utilisera cette clause.

Il faut également rappeler ici que les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique ne bénéficient pas des règlements communautaires dans le cadre de la politique agricole commune ; c'est le cas, par exemple, du sucre. Par conséquent, à cet égard, nous n'avons pas d'appréhension à avoir.

Enfin, je dirai que l'ensemble du Gouvernement veillera tout particulièrement à ce que ces accords, très importants pour les pays en voie de développement, jouent, mais pas au détriment de nos départements d'outre-mer. Soyez assurés que, secteur par secteur, ce sera vrai, pour le rhum d'abord, pour la banane ensuite ; nous veillerons à ce que l'intégration de ces productions à l'Europe n'ait pas d'effets négatifs sur l'économie de nos départements d'outre-mer.

M. Duval a ensuite évoqué un problème que je découvre aujourd'hui : le problème des clercs de notaire. Celui-ci est du ressort du ministère de la justice, mais je puis vous donner l'assurance, monsieur le sénateur, que j'étudierai ce problème dès la semaine prochaine avec mon collègue de la justice et que je m'efforcerai à cet égard de veiller, s'il y a là une injustice, à ce qu'elle soit rapidement réparée.

Vous avez brillamment défendu, monsieur Duval, la thèse de la départementalisation. Je crois que, sur ce point, l'évolution comme la vérité des choses vous donnent raison.

Je tiens d'abord à remercier M. le sénateur Marie-Anne pour ses paroles d'approbation et d'encouragement. Il a fait un exposé très complet de la situation économique et des vrais problèmes qui se posent, comme le savent ceux qui connaissent les départements d'outre-mer.

Le premier problème évoqué concerne le nombre des fonctionnaires. Il est lié à la départementalisation. Dans tous les départements français, on estime actuellement que le nombre de fonctionnaires est insuffisant. On ne peut pas dire que son augmentation doive être liée à celle de la population. Certains secteurs comme les douanes n'ont aucun rapport avec le nombre d'habitants. Néanmoins, c'est vrai, on relève actuellement une certaine insuffisance dans certains secteurs de la fonction publique, non en qualité, mais en quantité. Nous sommes en train de procéder au recensement de ces services importants, notamment pour le développement économique. Tel est le cas pour les services régionaux qui manquent, c'est évident, de l'appui technique d'un certain nombre de fonctionnaires. C'est d'autant plus important que — je le disais tout à l'heure — les fonctionnaires sont aujourd'hui, pour l'essentiel, recrutés localement.

Vous avez évoqué ensuite le problème tout à fait capital des collectivités locales. C'est vrai, celles-ci souffrent plus qu'en métropole, et le Sénat connaît bien les difficultés très sérieuses des collectivités locales en matière de trésorerie et de budget. M. le Premier ministre prépare, à ma demande d'ailleurs, un

certain nombre de mesures à leur intention qu'il sera en mesure d'annoncer dans les prochains jours et qui devraient, je l'espère, pour une large part, mettre fin aux difficultés que vous évoquiez.

Vous avez longuement parlé des problèmes économiques que vous connaissez bien.

Je ne reviens pas sur les accords de Lomé. J'ai répondu tout à l'heure sur ce point à M. le sénateur Duval.

L'emploi, qui a été au centre de vos préoccupations, constitue en réalité aussi la principale préoccupation du Gouvernement. Si nous nous efforçons de diversifier l'agriculture, si nous nous efforçons de créer des emplois industriels ou touristiques, si nous nous efforçons de mettre en valeur tous les emplois qui peuvent découler de la mer — ce sera un des grands axes de la politique de l'année prochaine — en réalité, c'est parce que nous pensons à l'emploi et aussi à la jeunesse des départements d'outre-mer, dont la plus grande préoccupation est actuellement celle de l'emploi. Ainsi, avec une démographie qui s'est ralentie heureusement depuis cinq ans dans les trois départements d'outre-mer — car l'augmentation de population avait été très importante précédemment — avec naturellement un effort local suffisant, conformément au dicton « aide-toi, le ciel t'aidera », les mesures que nous avons prises permettront dans les prochaines années de réussir totalement la départementalisation économique et donc d'apporter une vraie solution au problème de l'emploi.

Alors, les trois départements d'outre-mer, dont la densité démographique est nettement plus forte qu'en métropole, n'apparaîtront plus comme des départements trop peuplés. Au contraire, la jeunesse permettra la mise en valeur totale de ces départements et de toutes leurs ressources et elle apparaîtra, ainsi que l'a souligné M. Virapoullé, comme un des atouts fondamentaux de ces trois départements.

En conclusion, il faut bien noter, ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais votre rapporteur — ce qui donne peut-être à ce propos plus de valeur — qu'en fait le crédit global pour les départements d'outre-mer a augmenté depuis deux ans dans des proportions très largement supérieures à l'augmentation des budgets métropolitains. Bien sûr, si on se borne volontairement à ne prendre en compte que le budget des départements d'outre-mer proprement dits, on ne peut faire croire que ce n'est pas vrai ou que cette augmentation est insuffisante ; mais si vous considérez, d'une part, l'augmentation globale de l'effort de l'Etat dans ces départements, vous constaterez, d'une année sur l'autre, une augmentation en moyenne de 40 à 45 p. 100 ; si vous regardez, d'autre part, l'effort fait par la solidarité nationale en matière sociale ou dans tout autre domaine, vous vous apercevrez aussi que l'effort de solidarité grandit beaucoup plus vite que l'augmentation moyenne de notre budget.

Par conséquent, je crois que l'effort économique, ainsi que la clarté politique qui consiste à dire très nettement — et ne vous en déplaise (M. le secrétaire d'Etat s'adresse à l'extrême gauche) de manière irréversible — que les Français d'outre-mer sont des Français comme les autres, ces réalités, dis-je, constituent des éléments très solides qui, pour moi — et je le dis très sincèrement — font que très vite les habitants de ces départements qui ont la liberté, qui bénéficient de notre système démocratique — ce qui n'est pas le cas d'un certain nombre d'autres pays qui les entourent — bénéficieront aussi, très vite, comme ils le souhaitent et ont raison de le souhaiter, de la dignité à laquelle tous les Français ont droit. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.)

M. Roger Gaudon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gaudon, pour répondre à M. le ministre.

M. Roger Gaudon. Monsieur le secrétaire d'Etat, en me répondant ainsi qu'à mon ami Gargar, vous avez ironisé à votre habitude. Si cela peut vous paraître de bon ton un dimanche, le problème n'en est pas résolu pour autant.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes francs, mais nous ne sommes pas naïfs car, pour nous, il s'agit d'un débat sérieux et non pas d'un débat de fanfaronnade.

Nous combattons votre politique dans les départements d'outre-mer et nous avons raison.

En me répondant, vous avez dit que je parlais de problèmes que peut-être je ne connais pas très bien. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous informe que j'ai séjourné dans tous ces départements. Donc, si j'interviens, c'est que je les connais.

« Diviser pour régner », c'est peut-être votre devise. Vous avez parlé du programme commun, mais vous travestissez notre politique. L'autodétermination préconisée par le programme commun et l'autonomie sont des principes qui ont été adoptés, non seulement par le parti communiste français, mais également par

le parti socialiste et par le mouvement des radicaux de gauche. Je dois ajouter pour votre information que les partis communistes, les mouvements démocratiques de ces départements, ont été associés à l'élaboration de ce chapitre.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Pour nous, l'autodétermination n'est pas un leurre. Attention, monsieur le secrétaire d'Etat, à ce que vous dites sur l'autodétermination, souvenez-vous de l'histoire du problème algérien. (*M. le secrétaire d'Etat marque sa désapprobation.*)

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. C'est le général de Gaulle qui, lui-même, le premier, a dit : « Il faut faire l'autodétermination en Algérie ».

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Vous me dites également, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'autodétermination, ce n'est pas la démocratie. Allons donc, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le contraire qui est vrai car tous ces peuples doivent déterminer eux-mêmes leur destin.

M. Ladislav du Luart. Comme aux pays baltes !

M. Roger Gaudon. Nous parlons en ce moment du budget de la France et des départements d'outre-mer.

Je vais vous donner un exemple que j'ai vécu. J'étais à l'île de la Réunion au moment des élections présidentielles, monsieur le secrétaire d'Etat. J'y ai séjourné pendant trois semaines et demie.

Quelle campagne électorale a-t-on menée au moment de ces élections présidentielles ? D'un côté, le candidat du programme commun prônait l'autodétermination et l'autonomie. Toute sa campagne était basée sur ces thèmes. De l'autre, le candidat du pouvoir prétendait que l'autodétermination, l'autonomie conduisaient à l'indépendance et au largage de la France. Avec moi, disait-il, c'est la départementalisation.

Je parle de la Réunion, mais j'aurais aussi bien pu évoquer la Guadeloupe. Sur ces thèmes essentiels, au mois de mai 1974, les populations se sont déterminées et, en majorité, ont opté pour le programme commun et son candidat. Or, vous ne voulez pas tenir compte de ce verdict du suffrage universel.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Autre problème : vous m'avez critiqué lorsque j'ai parlé de l'immigration. Mais vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, n'avez-vous pas déclaré que dans les départements d'outre-mer, on ne trouve plus d'emploi ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Comment ?

M. Roger Gaudon. Vous avez donc confirmé votre carence en matière politique et économique. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous faites venir des Réunionnais et des Antillais en France alors que notre pays compte plus de 1 400 000 chômeurs.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Que seront-ils dans notre pays, sinon des chômeurs en puissance ?

Quant à nos rapports avec les partis communistes frères, à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane, je n'ai absolument rien à ajouter à ce que j'ai dit ce matin. Après vos propos, je ne puis que confirmer notre position.

Enfin, selon vous, tout va bien, tout est bien, mais la réalité est tout autre. Monsieur le secrétaire d'Etat, d'autres avant vous ont fait sur ces problèmes de grandes déclarations.

Tous — et l'Histoire le montre — ont échoué. Vous aussi, vous échouerez car vous ne voulez tenir aucun compte de l'évolution de notre temps. Je le dis au nom de notre groupe : nous voulons pour ces peuples l'autodétermination, l'autonomie dans le cadre de la République française et, en cela, nous répondons au souhait exprimé par les urnes, en 1974, par ces peuples et par le peuple de France.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mon propos ne sera pas long car mon ami M. Gaudon a excellemment répondu à votre intervention.

Cependant, je voudrais vous faire observer que, par vos propos, vous enlevez toute crédibilité au rapport produit par les hauts fonctionnaires, qui sont pourtant tout près de vous et qui ont dit la vérité sur la situation économique en Guadeloupe, en Martinique, à la Guyane et à la Réunion.

Ils n'ont pas dit que tout est rose ; ils ont dit qu'il y a beaucoup de misère, que beaucoup de fautes ont été commises et que, loin d'être des paradis, ces régions sont des vestiges de la colonisation. (*Marques de réprobation à droite.*)

En ce qui concerne la volonté des départements d'outre-mer de changer de statut, permettez-moi de vous dire que vous excellez dans l'art de travestir la pensée de vos interlocuteurs. Je n'ai jamais dit, en effet, que j'étais pour l'indépendance. Vous dites que mon électorat pourrait me punir pour m'être exprimé ainsi. Par là même, vous faites injure à cet électorat, qui sait lire et qui comprend le français. Il jugera de votre bonne foi.

Si vous m'avez traité de naïf, je n'hésiterai pas à relever votre mauvaise foi car quand je vois l'interprétation que vous donnez de mes paroles, je ne puis employer une autre qualification.

Tous les interlocuteurs, tous les orateurs qui m'ont suivi à cette tribune et qui vous soutiennent n'ont pas craint de vous dépendre la misère que connaissent ces pays. Bien sûr, ces orateurs sont avec vous. Mais ils n'ont pas pu cacher les divergences, ils n'ont pas pu taire les injustices qui existent, ils n'ont pas pu cacher que nous ne sommes pas assimilables, ils n'ont pas pu dire que tout est « rose » chez nous.

Vous décidez qu'il y a autre chose à faire que de demander un changement de statut pour améliorer la situation de ces gens. Nous, nous disons que nous avons subi plus de 129 ans de sclérose. Il nous faut essayer de nous libérer, essayer de penser par nous-mêmes. Un père élève ses enfants, mais il ne les garde pas près de lui tout le temps, toute sa vie, jusqu'à ce que leur barbe blanchisse. Il leur donne la permission d'évoluer, de penser, d'agir par eux-mêmes. Or, vous voulez toujours nous maintenir dans l'état de l'enfance, comme des personnes mineures. C'est ce que nous serons toujours pour vous. Nous ne l'acceptons pas et nous voulons que ça change.

M. Roger Gaudon. Très bien !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je répondrai d'abord que si, à un certain moment, j'ai employé un ton qui a pu vous paraître ironique, monsieur Gaudon, c'était pour ne pas aggraver vos contradictions. En réalité, je considère, moi aussi, que le débat soulevé est très sérieux. Ce n'est pas moi, et je le dis à M. Gargar aussi, qui ai mis dans le chapitre de politique étrangère du programme commun les départements d'outre-mer. Ce n'est pas moi qui ai fait le programme commun. Reconnaissez que si vous dites que vous souhaitez que ces départements restent français, on ne voit pas très bien pourquoi ils sont traités, dans votre programme, à la rubrique de politique étrangère.

De même on a évoqué et on a invoqué le fait algérien comme exemple de la politique que devraient suivre les départements d'outre-mer. Ce n'est pas moi qui dis que vous souhaitez pour eux une évolution vers l'indépendance, c'est vous !

J'observe d'ailleurs que vous ne répondez toujours pas quand on parle des délégations communistes des départements d'outre-mer qui figurent avec celles des pays étrangers. Il y a bien là à l'évidence une évolution que, peut-être par naïveté, certains ne voient pas, mais qui saute pourtant aux yeux et qui ressort d'ailleurs des textes écrits qui font foi et non pas de prétendues déclarations d'intention.

Je dirai aussi à M. Gaudon que je suis prêt à lui remettre la lettre officielle que m'a envoyée le parti socialiste de la Réunion — je la tiens à sa disposition — par laquelle ce parti me fait savoir que s'il a soutenu la candidature de François Mitterrand, ce n'est pas du tout parce qu'il soutenait par là soit l'autonomie, soit l'indépendance — c'est la même chose — mais parce que, en réalité, il était favorable à la politique de départementalisation.

Par conséquent, ne faites pas d'amalgame. Il y a de nombreuses voix qui se sont portées à la Réunion, comme ailleurs, sur François Mitterrand, mais toutes ces voix ne voulaient pas dire qu'elles souhaitaient que ces pays ne restent pas dans la nation française.

M. François Duval. Très bien !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Lorsque vous dites que la venue d'un certain nombre d'habitants des départements d'outre-mer pèserait sur l'emploi en métropole, votre critique est non seulement déplacée, mais je dirai — je n'ai pas peur des mots — scandaleuse. Il faut que vous sachiez, si vous l'ignorez, que trois millions d'étrangers travaillent actuellement en France. A ma connaissance, le parti communiste n'a pas jusqu'à présent demandé leur expulsion. Je ne vois donc pas en vertu de quoi on refuserait à 80 000 habitants des départements d'outre-

mer, qui ont tous un emploi, à l'exception de 300, d'après les dernières statistiques de l'agence pour l'emploi, la possibilité de trouver dans leur pays le travail auquel ils peuvent prétendre.

Donc, très franchement, vos critiques incessantes, dont vous avez du mal à sortir parce que vous en êtes très gêné, se retournent toujours contre vous.

Vous pouvez souhaiter, cette fois, que les Antillais et les Réunionnais ne comprennent pas où vous voulez les mener car s'ils le comprenaient, vous auriez peut-être des désillusions lors des prochains scrutins électoraux. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

M. Marcel Gargar. C'est du chantage !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas du chantage, c'est un avertissement.

M. Paul Guillard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Je voudrais dire à M. Gaudon que, pendant la guerre, en tant qu'agriculteur possédant des bâtiments d'exploitation, j'ai eu chez moi un cantonnement de soldats antillais, plus précisément de Martiniquais. Un soir, pour qu'ils puissent retrouver un peu de leur climat familial, j'avais organisé une petite fête. C'est alors qu'un de mes amis dit à l'un de ces soldats : « Dans votre pays... » Je ne saurais décrire à quel point ce soldat fut scandalisé, ainsi que ses camarades d'ailleurs. Il répondit à mon ami : « La France, c'est notre patrie, nous sommes des Français à part entière. »

Depuis ce moment, je suis resté en contact avec ces soldats et je puis vous dire qu'ils tiennent essentiellement à rester français. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. D. R.*)

M. Roger Gaudon. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Gaudon, je ne puis plus vous la donner maintenant, mais si vous le désirez, je vous la donnerai sur un titre.

Nous allons donc examiner les crédits concernant les départements d'outre-mer et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : 7 970 583 francs. »

La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le président, il est quand même désagréable de s'entendre dire qu'il y a opposition entre nous et les départements d'outre-mer. Nous n'avons jamais demandé — vous pourriez vous reporter au *Journal officiel* — l'expulsion des travailleurs immigrés. Mais nous sommes habitués à de tels propos venant de vous monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Vous avez dit qu'il était anormal que 80 000 Antillais et Réunionnais viennent travailler en France !

M. Roger Gaudon. Mais non, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai dit simplement que votre politique, c'était l'émigration des travailleurs des départements d'outre-mer vers la métropole...

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Non !

M. Roger Gaudon. ... alors que nous avons déjà 1 400 000 chômeurs. Je l'ai d'ailleurs dit à la commission des finances et j'ai été soutenu par d'autres commissaires.

M. Marcel Gargar. C'est une extrapolation que vous faites, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. Monsieur Gargar, vous n'avez pas la parole. Veuillez donc ne pas interrompre M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le secrétaire d'Etat, vos propos ne me gênent pas. Vous nous faites de faux procès surtout en ce qui concerne le programme commun de la gauche. Vous avez déclaré posséder une lettre du parti socialiste de la Réunion. C'est possible. Pour ce qui me concerne, j'ai dans mon dossier deux lettres de l'U. D. R. et des giscardiens de la Réunion. Nous pourrions comparer et vous verriez ! (*M. le secrétaire d'Etat sourit.*)

Vous avez beau souffler. J'étais en 1974 à l'île de la Réunion et nous pourrions en discuter.

Lorsque j'ai parlé de l'autodétermination du peuple algérien, j'ai simplement cité un fait, monsieur le secrétaire d'Etat, un fait de l'histoire de notre pays. La France a toujours déclaré qu'elle accordait le droit à l'autodétermination à ses peuples.

M. Jean Bertaud. Et la Bretagne !

M. Roger Gaudon. Ma citation du général de Gaulle portait simplement sur ce fait. C'est tout. Je n'ai pas parlé d'indépendance pour les départements d'outre-mer. Notre politique est claire : l'autodétermination, l'autonomie...

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Ah !

M. Roger Gaudon. ... je le répète ici, dans le cadre de la République française.

Telle est notre politique et vous la connaissez. Vous prétendez que je n'ai pas répondu au sujet de la fête de l'Humanité. Or je l'ai fait ce matin dans mon intervention.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Bien mal !

M. Roger Gaudon. Non, j'ai très bien répondu. (*M. le secrétaire d'Etat rit.*) Parlant des partis communistes des départements d'outre-mer, j'ai déclaré qu'il s'agissait de partis indépendants, de partis frères qui menaient leur politique dans leur pays, dans des conditions particulières, et que nous étions en très étroite coopération avec eux. J'ai même rappelé que le parti communiste français ne les traitait pas comme un père traite ses fils, qu'il les considérait comme des hommes égaux en droit. Voilà quel est exactement le sens de mes propos.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Selon vous, pour être égal en droit, il faut être étranger !

M. Roger Gaudon. Non, ce ne sont pas des étrangers ; nous les considérons comme des hommes égaux en droit, tandis que vous, les habitants des départements d'outre-mer, vous les donnez en esclavage aux usiniers sucriers et aux autres. Voilà la réalité. (*Vives protestations au centre et à droite.*)

M. Marcel Gargar. Très bien ! C'est la vérité !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

Le groupe socialiste et le groupe communiste ont annoncé qu'ils votaient contre l'ensemble des crédits.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : 1 769 841 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme : 799 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme : 242 163 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 84 518 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant les départements d'outre-mer.

Territoires d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Blin, rapporteur spécial.

M. Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de 1976 des territoires d'outre-mer est placé, comme jamais il ne le fut, sous le signe de l'incertitude. La situation de ces territoires au sein de la communauté française est, en effet, en pleine évolution.

Pour les Comores et le Territoire français des Afars et des Issas, les perspectives d'une indépendance partielle ou totale paraissent se dessiner ; ses conditions restent néanmoins fort imprécises. L'avenir du condominium des Nouvelles-Hébrides demeure incertain et les résultats de la consultation électorale de novembre dernier, incomplètement connus à l'heure où nous délibérons, ne permettent pas de préjuger les choix qui seront amenés à faire les habitants de ce territoire. En Nouvelle-Calédonie, la réforme du statut a reçu un avis favorable sur le plan local et il nous appartiendra de l'examiner prochainement. Quant à la Polynésie, son assemblée territoriale ne paraît pas avoir encore arrêté une attitude commune et claire à ce sujet.

Les deux petits territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna suivent une évolution totalement différente et sont susceptibles d'accéder dans un avenir relativement proche au statut de département d'outre-mer.

Dans le domaine économique, ces territoires connaissent les aléas des pays dont les seules ressources sont essentiellement

soit des matières premières, soit des produits agro-alimentaires dont les cours sont instables et dont la valeur d'échange se dégrade lentement.

Si vous le voulez bien, faisons très rapidement le point de la situation économique de chacun de ces territoires.

Dépendante de l'exploitation des ressources en nickel, l'économie de la Nouvelle-Calédonie a enregistré des résultats relativement satisfaisants en 1974 par référence aux exercices antérieurs qui avaient été franchement mauvais. Les perspectives de développement de cette industrie dépendent pour une bonne part du nouveau régime fiscal relatif à certains investissements, récemment adopté par le Sénat et en cours d'examen devant le Parlement.

Territoire bénéficiant, ou subissant — on ne sait quel terme retenir — une mono-industrie dominante, les autres secteurs sont sous sa dépendance indirecte dans la mesure où celle-ci fixe, notamment, le niveau des rémunérations et offre la meilleure rentabilité pour les capitaux investis.

La balance calédonienne des échanges agro-alimentaires illustre parfaitement, hélas ! ce propos. Par exemple, le poids de viande abattue décroît lentement alors que, dans le même temps, la consommation s'accroissant, les importations ont augmenté de 40 p. 100 depuis 1970. De même, les productions de café et de coprah, qui sont les seules exportées, demeurent stationnaires malgré la hausse des cours.

En revanche, le tourisme a repris son essor après avoir connu une période difficile en 1971, 1972 et 1973.

L'effort souhaitable à conduire serait, dans toute la mesure du possible, d'obtenir pour ce territoire une relative autonomie vivrière. Cet objectif est d'ailleurs commun aux autres territoires, mais plus spécialement à ceux du Pacifique, compte tenu de leur éloignement des sources d'approvisionnement.

La création, en 1962, du centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé l'économie de la Polynésie. L'emploi par le centre d'un personnel important recevant des rémunérations régulières et d'un montant sensiblement plus élevé que la moyenne locale a suscité une désaffection croissante pour les activités traditionnelles.

Le secteur de l'agriculture continue à décliner et devient marginal dans l'économie locale. Malgré une amélioration sensible des cours, la production de coprah et de ses dérivés — huile et tourteaux — ne cesse de diminuer. La production de vanille a baissé de près de la moitié en 1974 par rapport à 1973 bien que, dans le même temps, les cours aient progressé de 47 p. 100.

Le tourisme reste — après le centre — la principale activité du territoire. La capacité d'accueil hôtelier s'est encore développée, passant de 1 400 chambres en 1973 à 1 800 en 1974. Mais la progression du nombre et de la durée des séjours a diminué du fait du ralentissement de l'activité économique des principaux pays clients — 50 p. 100 des visiteurs sont Américains — et de certaines limitations dans les modalités de transport aérien, par exemple pour les vols charters. Mais ce problème est, semble-t-il, en voie de règlement.

Globalement, l'économie polynésienne a fait preuve d'une certaine stabilité au cours de l'année 1974 malgré les multiples problèmes posés par la progression de l'inflation mondiale. Il n'en demeure pas moins que ce territoire reste extrêmement vulnérable et dépendant sur le plan économique.

L'archipel des Nouvelles-Hébrides dispose d'un capital important de richesses agricoles et d'élevage qui n'est que partiellement mis en valeur. Ses principales productions sont destinées à l'exportation et ont donc bénéficié de l'amélioration des cours mondiaux en 1974.

Toutefois, l'attraction exercée par les centres apparemment plus prospères du Pacifique — centre d'expérimentation et nickel — prive les Nouvelles-Hébrides d'une partie de leur main-d'œuvre nécessaire pour le développement de cultures telles que le cacao et le café qui, bien que les cours soient plus satisfaisants, voient leur production stagner ou baisser. L'élevage est en progrès et trouve son principal débouché en Nouvelle-Calédonie, mais l'approvisionnement de ce territoire voisin présente des difficultés, qui ne sont pas résolues, dans le domaine des transports.

L'économie des Nouvelles-Hébrides n'a pas été perturbée par le développement d'une mono-industrie ou la distribution d'un pouvoir d'achat de provenance externe. Toutefois, sa population est séduite par les pôles de richesses de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie. Dans l'immédiat, le problème le plus préoccupant est d'ordre politique.

Les îles Wallis et Futuna, en raison de leur exigüité et de leur éloignement, ne peuvent prétendre à un développement

autonome. Les pouvoirs publics s'efforcent d'encourager les productions locales pour mettre les habitants en mesure de mieux subvenir à leurs besoins propres.

Seule la pêche pourrait, à très long terme, devenir une ressource relativement importante et améliorer des échanges qui se font actuellement pratiquement à sens unique et avec le soutien de la collectivité publique.

En ce qui concerne les territoires des Afars et des Issas, l'activité du port de Djibouti constitue la principale ressource économique.

Seul le haut niveau du transit éthiopien d'importation et d'exportation, qui représente 70 p. 100 du mouvement commercial portuaire, a pu soutenir jusqu'à présent l'activité du port.

La concurrence de Djeddah et d'Aden est très sensible. Ces ports offrent, avec Suez, des tarifs de soute de 10 à 20 p. 100 inférieurs à ceux de Djibouti.

L'augmentation du trafic du chemin de fer franco-éthiopien jointe aux gains de productivité de l'entreprise obtenus par des investissements, la formation du personnel, une meilleure organisation ont permis d'obtenir de meilleurs résultats.

Le tourisme reste embryonnaire. Sa capacité d'accueil — cent vingt chambres — va cependant être doublée. Mais il ne faut pas, semble-t-il, chercher des perspectives de développement dans cette direction compte tenu, spécialement, de l'avenir incertain de ces territoires peuplés en partie de nomades, dont la prospérité relative ne peut venir que de la mer, ou plus précisément du trafic portuaire.

Un mot sur les Comores, dont vous savez que la seule possibilité de développement économique est à l'heure actuelle le tourisme. Des progrès récents ont été enregistrés, mais ils restent très loin de permettre un relatif équilibre de la balance commerciale. Les cultures vivrières sont très insuffisantes et tout à fait inférieures aux exigences d'une population nombreuse.

Enfin, en ce qui concerne Saint-Pierre et Miquelon, l'activité économique a été moins satisfaisante en 1974 que par le passé. La surexploitation des bancs de l'Atlantique nord par les flottes étrangères a quelque peu réduit le volume du poisson pêché, notamment celui de la morue. Le produit des exportations est en hausse du fait de l'augmentation des prix du poisson. De tels résultats devraient permettre le développement de la pêche avec deschalutiers modernes et d'assurer la réussite de la société Interpêche.

La station de quarantaine animale, deuxième ressource du territoire, fonctionne normalement. Elle laisse actuellement un excédent que j'ai cru pouvoir fixer, non pas à 708 millions de francs par an, comme cela est précisé dans mon rapport écrit à la suite d'une erreur matérielle, mais à 7,8 millions de francs, sous réserve de l'évaluation avancée par mon collègue M. Pen, qui chiffre cet excédent à 1,34 million de francs.

L'activité portuaire est en légère régression du fait de la modernisation des flottes de pêche qui fréquentent cette zone et qui peuvent rester plus longtemps en mer.

Enfin, le tourisme progresse, mais son essor est limité par l'insuffisance des liaisons avec le continent nord-américain. La construction d'une piste susceptible de recevoir les longs-courriers modernes permettrait de développer cette activité et de garantir la régularité et la sécurité des liaisons du territoire avec l'extérieur.

Qu'en est-il du budget pour 1976 du secrétariat aux territoires d'outre-mer ? Il s'élève à 482 millions de francs contre 438 millions de francs l'année dernière. Il peut donc être considéré comme un budget d'attente. En effet, l'on constate une faible augmentation des dotations globales, qui progressent de 10,1 p. 100, contre 13,8 p. 100 en 1974. Ce budget, d'une année sur l'autre, et compte tenu de la hausse moyenne des prix, diminue donc en termes réels.

Le budget des territoires d'outre-mer est affecté, pour l'année 1976, par un double phénomène.

D'une part, il traduit l'incertitude dans laquelle se trouvent les pouvoirs publics quant à l'avenir de certains territoires. Ainsi, pour tenir compte de l'évolution des Comores vers l'indépendance, il a été procédé, à titre conservatoire, à la reconduction des dotations au niveau du précédent exercice.

D'autre part, il révèle les effets du transfert de crédits vers les ministères techniques.

Si l'on tient compte, dans l'effort financier global de la métropole à l'égard des territoires d'outre-mer, des dotations budgétaires disséminées dans la plupart des départements ministériels, le bilan est nettement plus satisfaisant. En effet, le budget du secrétariat d'Etat ne représente que 22 p. 100 du budget total qui lui est consacré, si l'on tient compte des dépenses militaires, ou de 42 p. 100, si l'on exclut celles-ci.

Mais il faut souligner que l'effort réalisé en fait en 1975, tel qu'il est présenté dans ce projet de budget, sera supérieur à celui qui était prévu initialement lors de l'examen, fin 1974, du budget de 1975 : il lui est supérieur de 10,5 p. 100. De plus, il ne tient pas compte des mesures prises notamment au titre du plan de relance.

Un effort particulier a donc été effectué, au cours de l'année 1975, par les ministères techniques pour les dépenses civiles qui atteignent 1 044 millions de francs au lieu des 870 millions de francs initialement prévus.

Dans notre précédent rapport, nous avons fait observer que les crédits engagés par les ministères techniques, de 1971 à 1975, pour les investissements ayant fait l'objet d'une programmation financière, ne permettraient de réaliser qu'à 57 p. 100 les objectifs fixés pour la durée du VI^e Plan. Un rattrapage partiel a donc été effectué au cours du présent exercice.

Il est, en effet, aussi difficile aujourd'hui qu'hier d'obtenir auprès des ministères techniques des informations précises concernant l'affectation de ces crédits. C'est pourquoi il serait souhaitable que, pour les prochains exercices, ce document ait un contenu plus explicite, d'autant qu'il a été décidé en juillet de cette année que les ministères techniques pourraient désormais intervenir directement dans les territoires.

Quant au détail de ce budget, je ne vous donnerai, à son sujet, que quelques indications rapides.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 344,2 millions de francs, contre 296,1 en 1975, soit une progression de 48,1 millions de francs — plus 16,2 p. 100 — qui comporte, pour les moyens des services, 17 millions de francs de mesures acquises, destinées à tenir compte, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques jusqu'au 31 décembre 1975, et 1,9 million de francs de mesures nouvelles.

Il convient de signaler à ce sujet — et j'y insiste tout particulièrement — la situation difficile et même critique dans laquelle le plafonnement au niveau de 1973 des frais de fonctionnement affectés à l'administration des territoires de la Nouvelle-Calédonie et de Polynésie a mis ses responsables. Une réévaluation s'impose, comme nous avons pu le constater sur place, si l'on veut, par exemple, que les activités de police à Nouméa ou de simple inspection dans les îles polynésiennes, très éloignées les unes des autres, soient assurées.

Une observation : on constate que l'ensemble des subventions allouées aux budgets locaux des territoires d'outre-mer, soit 211 millions de francs, représente 44 p. 100 de l'ensemble du budget au secrétariat d'Etat, ce qui est considérable.

Comme les années précédentes, il faut souligner l'absence de dotations pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie alors que nous avons appris, par ailleurs, que ces territoires en reçoivent en cours d'année. Pratiquement, si le Parlement les autorise implicitement lors de l'adoption des collectifs budgétaires, il ne les examine jamais véritablement et en ignore en fait le montant.

Il serait souhaitable de mettre fin à cette pratique. Si leur montant ne peut être fixé *a priori*, étant donné qu'il est étroitement lié à la conjoncture économique, il devrait en être rendu compte lors de l'examen du projet de la loi de finances suivant.

Parmi les dépenses en capital, nous relèverons, au titre de la recherche scientifique, une dotation de 8,4 millions de francs, destinée pour l'essentiel aux terres australes et antarctiques.

Les crédits affectés à ces dernières en 1976 se montent à 49 517 000 francs. Ils sont en diminution par rapport à ceux de l'an dernier par suite de l'expiration de contrats passés avec l'industrie pétrolière et le C. N. E. S. Comme les dépenses prévues atteignent 64 millions, il en résultera un déficit de 15 millions de francs.

Le principal de ce déficit n'est pas imputable aux autorités responsables de l'administration de ce territoire, mais semble dû à la sous-évaluation, par le ministère des finances, du coût réel d'affrètement du navire-laboratoire *Marion-Dufresne*, coût qui avait été établi avant que soit connu le prix définitif de ce navire.

Il ne nous a pas été possible de dresser un bilan d'exécution de l'enveloppe du F. I. D. E. S. prévue pour le VI^e Plan. A la fin de 1974, le taux global d'exécution s'établissait à 76 p. 100. Fin 1975, il est possible d'espérer que les objectifs du Plan pour le F. I. D. E. S. seront exécutés à 90 p. 100, soit un taux beaucoup plus satisfaisant que celui qui sera obtenu par les ministères techniques.

Trois lignes d'action principales pour les territoires d'outre-mer ont été définies dans le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan. Pour atténuer les handicaps dus à leur éloignement, une politique de transports adaptée sera mise en œuvre et l'on retrouve là le problème que nous évoquions tout à l'heure concernant les départements d'outre-mer.

La vulnérabilité économique des territoires devra être atténuée, et cela suppose, en priorité, un développement et une diversification dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Parallèlement, les ressources — cela concerne essentiellement la Nouvelle-Calédonie — énergétiques et minières locales devront être développées et les recherches actuellement en cours sur la géothermie, les hydrocarbures et les nodules seront accélérées.

Enfin, la mise en valeur et le raffinage du nickel calédonien restent la condition essentielle — laquelle, à l'heure où je parle, n'est pas remplie — pour assurer l'avenir d'un territoire qui joue un rôle important dans l'équilibre politique et économique de la France.

Il est à craindre que cet effort en faveur des secteurs de base ne suffise pas pour offrir des emplois en nombre suffisant à une population jeune et en forte croissance. Il devra être complété par la promotion d'autres activités.

En résumé, le budget de 1976 du secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer apparaît comme un budget de reconduction dans l'attente de solutions politiques aux problèmes posés par les différents territoires.

A l'avenir sa place sera moins importante que par le passé dans la mesure où l'action directe des ministères techniques réduit d'autant les crédits qui devaient être, jusqu'à présent, inscrits dans ce budget.

En conséquence, le document annexe dans lequel est retracé l'effort budgétaire global fait en faveur des territoires n'en prendra que plus d'importance. Il importera donc que son contenu en soit précisé pour que le Parlement soit véritablement informé des dépenses qu'il autorise.

Dernière observation, et non la moindre : il conviendrait, en outre, que la part des crédits inscrite chaque année dans les collectifs soit réduite. C'est ainsi qu'il aurait fallu qu'elle atteigne, par exemple, pour l'année 1975, pour satisfaire aux besoins normalement estimés au début de l'année, près du quart du volume des dépenses votées lors de l'examen du budget initial, ce qui, on peut le redouter, ne sera malheureusement pas le cas. Cette part, qui, chaque année, se retrouve dans le collectif, est beaucoup trop élevée, ce qui ne contribue pas à la clarté de son étude par le Parlement. En tout état de cause, ces autorisations supplémentaires ne devraient avoir qu'un caractère d'ajustement et non de dotation principale.

Sous réserve de ces observations, votre commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. D. R., ainsi qu'à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous disais, l'année dernière, que les collectivités que sont les territoires d'outre-mer, qui sont peuplées de quelques milliers d'habitants vivant à des milliers de kilomètres de la métropole, pesaient dans le monde un peu le poids de la France.

Cette année, après avoir visité tous ces territoires, après y avoir rencontré un accueil confiant et chaleureux, je peux vous confirmer ce que je vous ai dit l'année passée : la France peut être fière d'avoir été choisie par des populations éloignées, dispersées, diverses par leurs richesses ou par leurs difficultés et parmi lesquelles je me suis toujours senti un Français parmi d'autres.

Cette année a également été marquée, dans les territoires d'outre-mer, par des réformes importantes que je voudrais évoquer rapidement avant de vous indiquer les grandes lignes du budget.

Les réformes intéressent d'abord l'économie et ensuite la modification du statut de certains territoires.

Sur le plan économique, l'objectif du Gouvernement est de rapprocher le plus possible, sans y arriver complètement, naturellement, les territoires des départements en faisant notamment intervenir, comme l'a souligné très justement M. Blin, autant que faire se peut, les ministères techniques, par exemple ceux de l'équipement, de la santé, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de l'agriculture.

Bien sûr, ces ministères interviendront dans les territoires de façon moins systématique que dans les départements métropolitains ou les départements d'outre-mer. Néanmoins, il est important qu'ils aient la possibilité de le faire.

Cette décision a été prise lors d'un conseil restreint qui s'est tenu le 10 juillet dernier et qui était présidé par M. le Président de la République.

Dans l'ordre économique également, une réforme fiscale importante, qui rapproche la fiscalité des entreprises de la Nouvelle-Calédonie de celle de la métropole a été décidée. Elle vous a été soumise au Sénat, en première lecture, au cours de cette session et vous l'avez adoptée à l'unanimité.

Elle permettra non seulement le développement de l'industrie du nickel à Nouméa, mais aussi la réalisation d'une unité nouvelle dans le Nord du territoire pour laquelle l'Etat s'est engagé, le cas échéant, à participer pour 50 p. 100 au besoin si les capitaux français privés, dont le Gouvernement a souhaité qu'ils fussent majoritaires, faisaient défaut.

Sur le plan économique encore, un des grands atouts de ces territoires est la mer. La très grande « superficie » maritime de ces archipels nécessite une politique de la mer, une politique globale qui garantirait les eaux territoriales, mais aussi le développement de l'aquaculture et de la pêche.

Cette politique de la mer, à laquelle M. le rapporteur a fait allusion, sera une de mes grandes préoccupations pour les territoires, en 1976.

Je me suis efforcé également, au cours de cette année, de clarifier un peu les débats sur l'adaptation des statuts. Les statuts des territoires d'outre-mer, vous le savez, ont été calqués arbitrairement au départ sur ceux de l'Afrique et, malgré un certain nombre d'améliorations successives, ils n'ont pas encore trouvé leur équilibre.

L'année 1976 continuera, dans ce domaine, à marquer une évolution importante, notamment dans deux territoires, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis et Futuna, où le Gouvernement, en liaison avec les responsables de ces territoires, étudiera la possibilité de les transformer en départements français.

En effet, pour les territoires qui ne remettent pas en cause leur appartenance irréversible à la République, il apparaît de plus en plus que le statut de département, adapté pour certaines législations, est préférable à celui de territoire.

Cela pourrait paraître paradoxal aux yeux de ceux qui ne connaîtraient pas bien ces problèmes, mais il se trouve qu'à l'heure actuelle la décentralisation et la déconcentration sont plus avancées dans les départements d'outre-mer que dans les territoires.

Depuis une quinzaine d'années, un certain nombre de mesures de décentralisation ont été prises en faveur des départements d'outre-mer. Il s'ensuit que la décentralisation y est nettement plus poussée que dans les départements métropolitains et même que dans les territoires d'outre-mer. Par conséquent, contrairement à ce qu'on pourrait croire, le fait de bénéficiaire du statut de territoire d'outre-mer ne crée pas, par là même, une décentralisation plus poussée. C'est plutôt l'inverse qui se passe en réalité.

Par ailleurs, le fait que les départements bénéficient, au niveau régional et départemental, de l'utilisation de crédits déconcentrés, notamment de ceux provenant des ministères techniques, leur donne des moyens d'action directe dont ne disposent pas les territoires.

L'Europe également, depuis un an, par ses divers fonds — nous en avons parlé ce matin — aide les départements d'outre-mer beaucoup plus substantiellement que les territoires.

En outre, le statut de département garantit de manière plus nette les eaux territoriales. C'est un problème important qui explique que certains territoires, notamment les deux que j'ai cités, s'interrogent sur l'intérêt qu'ils trouveraient dans le statut départemental.

Ce statut est également plus intéressant pour les investisseurs. L'évolution qui interviendra peut-être en 1976 à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna — évolution dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement avec les représentants de ces territoires, et notamment avec M. le sénateur Pen qui vient de diriger une mission de la commission permanente du conseil général — montre qu'avec l'adaptation d'un certain nombre de mesures fiscales et sociales notamment, le statut départemental pourra apparaître comme plus approprié que le statut territorial.

Il faut reconnaître que le statut départemental a eu longtemps une mauvaise presse parce qu'on le croyait peu décentralisé et que certains habitants des territoires avaient le sentiment que son adoption entraînerait automatiquement l'application du système fiscal ou du système social métropolitain.

En réalité, il n'en est rien. Même dans les départements d'outre-mer qui bénéficient de ce statut depuis trente ans, comme la Guyane, le système fiscal est spécifique et, par exemple, ce département ne connaît pas la T. V. A.

De plus, pour ces territoires, notamment pour ceux qui sont très éloignés, comme Wallis et Futuna, le maintien des coutumes locales apparaît comme une nécessité mais il n'est pas du tout incompatible avec le statut départemental.

Un deuxième type d'évolution a été proposé aux deux territoires du Pacifique, ceux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

Il permet, vous le constaterez lorsque vous aurez à étudier le statut qui leur est proposé, une plus large décentralisation que le système actuel ; en outre, la création de régions et une augmentation projetée des pouvoirs et des moyens des communes rapprocheront ces deux territoires de l'organisation administrative métropolitaine.

Les statuts de ces deux territoires du Pacifique rejettent l'autonomie interne, système qui n'est valable que pour une courte durée et qui prépare l'indépendance.

L'autonomie interne, en effet, implique la mise en place d'un gouvernement local, des compétences mixtes Etat-territoire et des attributions individuelles données aux membres du gouvernement local.

Un tel système a toute sa valeur lorsqu'il doit préfigurer l'indépendance mais il ne peut aboutir qu'à celle-ci.

Aussi, en dépit des demandes d'une partie de l'opinion des populations calédonienne et polynésienne, qui ont d'ailleurs connu autrefois ce statut, de manière très provisoire — et, il faut le dire, dans de mauvaises conditions — et qui ne se rend pas toujours compte que ce système appliqué durant une période plus ou moins longue conduit nécessairement à l'indépendance, le Gouvernement l'a rejeté.

Deux territoires ont pratiqué l'autonomie interne. Tout à l'heure, certains propos tendaient à assimiler, dans les départements, l'autodétermination et l'autonomie, notions qui se glissent dans les propos que nous avons entendus. Il faut le savoir, il n'est pas dans le monde d'exemple historique de territoire disposant de l'autonomie qui n'ait abouti à l'indépendance.

Deux territoires connaissaient cette autonomie : les Comores et le territoire français des Afars et des Issas.

Le Gouvernement avait accepté, aux Comores, de procéder à une consultation qui devait conduire à l'indépendance dans l'unité. Par deux fois, les Comoriens ont refusé cette unité : dans un premier temps, lorsque trois îles se sont prononcées en faveur de l'indépendance et la quatrième l'a repoussée. Ensuite, après le vote de la loi du 3 juillet, lorsque les députés des trois îles, refusant la procédure proposée par le Parlement français, ont déclaré unilatéralement l'indépendance tandis que ceux de la quatrième île prenaient une position différente.

Dans quelques jours, le Gouvernement vous soumettra un projet de loi qui tirera les conséquences de cette évolution, qui n'est pas due à la France mais à la volonté autodéterminée des populations de ce territoire.

On peut accorder, en effet, l'indépendance. On ne peut imposer l'unité. Les Mahorais pourront grâce au projet de loi que nous vous soumettrons, cette fois, accepter les institutions proposées par les autorités nouvelles des Comores. En cas de rejet, ils choisiront leur statut dans le cadre français.

Enfin, pour le territoire français des Afars et des Issas, qui connaît l'autonomie interne, le Gouvernement s'engage à respecter la volonté clairement exprimée de son assemblée territoriale. Si, comme il semble ressortir de déclarations récentes, il souhaitait une étape nouvelle dans son évolution, le Gouvernement serait naturellement prêt à la mettre en œuvre.

Il n'y a pas, à cet égard — je le dis à M. Gaudon — de contradiction entre la position de M. Messmer et celle du Gouvernement. Il a toujours été admis, au contraire, que, lorsque ce territoire demanderait à accéder à l'indépendance, il en aurait la possibilité.

Je n'ai pas évoqué l'évolution de deux territoires. L'un, les Nouvelles-Hébrides, est un condominium franco-britannique. Pour la première fois dans son histoire, cette année, ce condominium, qui ne fait pas partie de la République en raison de son statut, a mis en place deux municipalités à Port-Vila et à Santo et, après accord avec le gouvernement anglais, je me suis rendu sur place avec mon homologue britannique.

La création d'une assemblée territoriale a été décidée. Elle vient d'être élue et se réunira dans les prochains jours pour la première fois.

Enfin, je parlerai des terres australes et antarctiques françaises. Celles-ci sont inhabitées, sauf de façon temporaire, par nos chercheurs. Si elles ne posent pas de problème politique, elles posent néanmoins des problèmes budgétaires que votre rapporteur a eu raison d'évoquer.

Il est vrai que, cette année, le plafonnement des crédits pour ce territoire est assez préoccupant, notamment pour le bateau chargé d'y amener les chercheurs, le *Marion-Dufresne*. Une solution sera recherchée, notamment en liaison avec la recherche scientifique avec laquelle je travaille à l'heure actuelle puisque c'est elle qui utilise ce navire.

Le budget est un des moyens d'action, mais ce n'est pas le seul, comme l'a souligné votre rapporteur, dans l'ensemble de nos territoires.

L'action budgétaire, pour laquelle je vous demande votre concours, devra permettre la mise en œuvre de cette politique d'ensemble. Elle s'ajoute à l'effort entrepris par les ministères techniques et à celui qui est fait ensuite par les collectivités.

Je reconnais, avec votre rapporteur, que le système utilisé pour les territoires d'outre-mer n'est pas bon sur le plan financier. Ce n'est pas le président de la commission des finances qui me démentira.

En effet, en raison des crédits inscrits au début de chaque année, nous sommes obligés, pour couvrir les besoins de ces territoires, d'ajouter dans les projets de loi de finances rectificative des crédits supplémentaires importants. Vous en trouverez, pour le territoire de Saint-Pierre et Miquelon, entre autres, dans le prochain « collectif ». Cela fausse les comparaisons et rend, je le reconnais, difficile une politique globale, et notamment son analyse.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est une méthode très regrettable.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Oui, elle est regrettable. Cela tient au fait que l'on se contente de reconduire une succession de budgets antérieurs, avec quelques adaptations.

J'ai demandé à M. le ministre de l'économie et des finances, qui l'a accepté, que, pour le prochain budget, nous « mettions à plat » — en termes budgétaires c'est, je crois, l'expression utilisée — les dépenses telles qu'elles se présentent cette année et que nous préparions, en tenant compte notamment des « collectifs », un budget initial plus important, le Gouvernement ayant alors l'obligation de ne pas trop le dépasser, sauf exception.

En tout cas, la politique résultant de ces budgets successifs et de ces « collectifs » a des effets à longue haleine et débouche sur un certain nombre d'actions fondamentales.

Le budget, tel qu'il vous est proposé, permettra de poursuivre les actions essentielles prévues précédemment. C'est, de ce fait, un budget de croissance limitée.

Il est en augmentation de 10,12 p. 100 par rapport à celui de 1975.

L'effort essentiel porte sur les dépenses ordinaires qui, elles, augmentent de 16 p. 100. Quant aux mesures nouvelles, qui s'élèvent à 10 millions de francs, elles concernent principalement la prise en charge dans les corps de l'Etat, pour l'administration de Saint-Pierre et Miquelon, de 237 agents territoriaux et la prise en charge à 60 p. 100 dans les corps de l'Etat, pour l'administration de la Polynésie française, de 60 instituteurs stagiaires.

Mais nous ne considérons pas que ce sont là les seules mesures nécessaires à prendre au cours des mois prochains.

Le budget s'applique, par ailleurs, à consolider le niveau des dépenses en capital. Il s'agit, sur ce plan également, d'un budget de soutien et d'incitation. A cet égard, mon département ministériel se doit de remplir une double mission.

Il doit, d'abord, apporter un soutien aux budgets des territoires. Ce soutien est nécessaire ; il est la marque de la solidarité nationale. Il est notamment indispensable dans la conjoncture actuelle, car les territoires souffrent gravement, et sans doute davantage que la métropole, de la crise économique et de ses conséquences, notamment sur le prix des produits. En particulier, l'augmentation des coûts des transports aériens et maritimes se répercute sur les prix de tous les biens importés. L'inflation est, de ce fait, très largement une inflation par les coûts et ne justifie pas le ralentissement des dépenses publiques. Bien au contraire, l'action budgétaire est un instrument essentiel du soutien apporté à l'économie des territoires.

Les subventions inscrites dans le projet de budget s'élèvent à 221,65 millions de francs, marquant une progression importante de 18 p. 100 qui montre bien que nous avons fait porter l'effort essentiel dans ce domaine.

Je voudrais également dire, au moment où j'aborde ce chapitre des subventions, que le fonds de développement de l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie et des îles, dont la création a été décidée par le conseil restreint du 10 juillet, est un élément fondamental de la politique d'évolution de la communauté mélanésienne et vous aurez, comme je vous l'ai dit précédemment, à vous prononcer prochainement, à l'occasion de l'examen du collectif, sur une première dotation de 6 millions de francs.

Mon département ministériel doit, enfin, inciter les autres administrations à prévoir leur concours au développement des territoires d'outre-mer de la République.

L'ensemble des départements ministériels a apporté, en 1975, pour les dépenses civiles — comme l'a rapporté M. Blin — une contribution de 1 044 millions de francs. Ce chiffre devrait être porté, en 1976, à 1 155 millions de francs.

Je tiens à rendre hommage aux différents ministères pour l'action qu'ils conduisent dans les territoires d'outre-mer — je ferai une mention particulière pour le ministère de l'éducation dont la contribution, en 1976, est fixée à 285 millions de francs.

Mais il sera nécessaire, à l'avenir, que dans le cadre du resserrement des liens entre la métropole et les territoires leur intervention soit accrue et plus fréquente.

Voilà donc, brièvement exposée, la politique pour laquelle je vous demande votre concours. Tel est le budget que je souhaite, mesdames, messieurs les sénateurs, vous voir adopter. Les finalités de l'une et de l'autre sont, d'abord, la mise en œuvre du développement économique et social, mais aussi la promotion culturelle, qu'il ne faut négliger ni dans les territoires ni dans les départements d'outre-mer. Ces territoires, en effet, peuvent largement contribuer au rayonnement de la France. Dispersés dans toutes les mers, situés près de tous les continents, ils doivent avoir pour mission principale de donner de la France l'image d'un pays de progrès et des Français celle d'un peuple libre.

En me rendant, d'ailleurs, dans les Etats voisins, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, au Canada, j'ai toujours mis l'accent sur le rôle de « petite France » que nos territoires devaient jouer.

A cet égard, il faut faciliter l'expression de ce que ces cultures diverses ont d'original et mettre l'accent sur l'enrichissement qu'elles constituent pour notre civilisation commune. C'est pourquoi j'ai encouragé le festival mélanésien qui fut une grande réussite.

C'est pourquoi également j'ai mis l'accent, en Polynésie, sur l'important apport à notre culture que constitue l'influence maori.

C'est pourquoi, enfin, je me suis efforcé d'étendre l'audience de la télévision et de la radio. La radio française, par exemple, sera entendue à Wallis.

La télévision, désormais, couvrira tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie, y compris les îles Loyauté. Un projet concernant la télévision aux Nouvelles-Hébrides est en cours d'élaboration. Je crois également à la nécessité, comme le souhaitent ses représentants, d'intéresser, à partir de Saint-Pierre-et-Miquelon, les Canadiens, et notamment les Acadiens, à notre culture.

Au total, les territoires d'outre-mer doivent être insérés mieux qu'apparaissant dans l'économie et dans la vie même de notre pays. En effet, c'est cette voie qu'ils devront choisir ; ou alors, s'ils ont déjà l'autonomie interne et la volonté d'indépendance, ils pourront en choisir une autre. L'autodétermination est une politique en effet qui est menée dans les territoires, à l'inverse des départements, où le choix en faveur de la France a été fait d'une façon définitive.

Quelle que soit l'évolution souhaitée par les populations, vous pouvez être assurés que la politique de la France, c'est d'abord de respecter ce choix. (Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.)

M. le président. La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, je serai très bref. Je me contenterai de vous poser deux questions et de formuler quelques observations.

Ma première question concerne les Comores. Comme nous le savons, ce territoire a émis un vote massif pour son indépendance. Ce vote faisait suite à la décision du Parlement français unanime qui voulait que les Comores se prononcent dans leur totalité.

Or, pourquoi le Gouvernement français attise-t-il les passions en refusant la volonté du peuple telle qu'elle s'est exprimée par la voie du suffrage universel, en voulant à tout prix organiser une nouvelle consultation, comme vous venez de le préconiser, à Mayotte et inciter cette île à faire sécession ? Est-ce cela le respect du suffrage universel ?

Vous venez de parler, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre volonté d'autodétermination : vous voulez, dites-vous, respecter la volonté de Mayotte. Alors, pourquoi ne pas admettre l'autodétermination pour les départements d'outre-mer ? Je considère que c'est contradictoire ou ubuesque.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Ma deuxième question concerne Djibouti. Dans ce territoire, vous continuez à maintenir la présence coloniale française. Vous déclarez que tel est le vœu des popula-

tions exprimé par la voie de la consultation électorale. Or, et vous devriez le savoir, plus personne, si ce n'est le Gouvernement, n'ose reconnaître une quelconque signification au recours aux urnes dans ce territoire.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Nous considérons qu'il faut faire droit à une véritable autodétermination dans le calme, la liberté de choix et en l'absence de toute contrainte. Le Gouvernement français est-il disposé à aller dans ce sens ou à poursuivre ses erreurs qui, l'histoire l'a prouvé, ne rehaussent pas l'image de notre pays ?

M. Marcel Gargar. Très bien.

M. Roger Gaudon. Toujours à propos de Djibouti, le Gouvernement français est-il prêt à appliquer la résolution adoptée, cette semaine, par l'organisation des Nations unies invitant la France à créer « toutes les conditions nécessaires pour accélérer le processus d'indépendance du peuple » ? Comptez-vous, en outre, enlever les barbelés qui entourent Djibouti et les forces considérables de répression ?

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Roger Gaudon. Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les questions que je désirais vous poser. Elles traduisent l'hostilité du groupe communiste et apparenté au budget des territoires d'outre-mer. (*Très bien ! et applaudissements sur les trahées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les territoires d'outre-mer ont connu cette année une agitation particulière. Certains d'entre eux aspirent à un changement de statut : les uns désirent une autonomie interne, tout en restant rattachés à notre pays, d'autres souhaitent accéder à l'indépendance en conservant des liens d'amitié avec la France.

Notre politique à l'égard de ces pays doit être profondément humaine et attentive. Nous, socialistes, considérons que nous devons respecter la volonté librement exprimée par les hommes et les femmes de ces territoires, que ce sont leurs choix et leurs aspirations qui doivent déterminer notre politique à leur égard.

Un de vos illustres prédécesseurs a dit qu'entre l'indépendance et l'assimilation, tôt ou tard, les territoires d'outre-mer devront choisir librement leur avenir.

Je pense qu'il est temps de s'orienter dans cette direction. Il ne faut pas renouveler les erreurs du passé. Il est temps de soigner avant qu'il ne soit trop tard. En disant cela, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense en particulier au territoire des Afars et des Issas. Dans un récent memorandum qui vous a été communiqué par la L. P. A. I., il était fait état de cette indépendance en amitié avec la France. C'est un point à retenir.

Cependant, au lieu de s'acheminer vers des solutions démocratiques, on persiste à nier l'évidence, on s'accroche à des images du passé, notamment en apportant notre aide bienveillante et pratiquement incontrôlée à un gouvernement local de plus en plus contesté.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Gilbert Belin. Jusqu'à présent, notre présence à Djibouti était justifiée par le vœu des populations ; en outre, elle représentait un facteur de paix, compte tenu de l'antagonisme des deux groupes ethniques Afars et Issas ; le départ de la France, était-il prétendu, entraînerait la partition ou la conquête par la Somalie ou l'Éthiopie.

Sur le premier point, seule une consultation démocratique contrôlée nous renseignera.

Sur le deuxième point, la ligue populaire africaine a réussi à rassembler fraternellement les Afars et les Issas, condamnant du même coup la politique de M. Ali Aref fondée principalement sur la division.

Sur le troisième point, les gouvernements éthiopien et somalien reconnaissent à Kampala, devant le conseil des ministres de l'organisation de l'unité africaine, l'intégrité du territoire et affirmaient n'avoir sur lui aucune revendication territoriale.

Il y a donc lieu de reconsidérer la situation de ces territoires et je vous sais gré, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous avoir donné tout à l'heure des éclaircissements et des engagements à ce sujet.

Avant d'en terminer, je voudrais attirer votre attention sur deux points auxquels, j'en suis certain, vous serez sensible, puisque, tout à l'heure, dans votre intervention, vous avez parlé de « Français parmi d'autres » et qualifié les territoires d'outre-mer de « petites France ».

Le premier concerne la situation à l'hôpital Peltier. Je me bornerai à lire, sans commentaire, quelques lignes d'un rapport d'information établi par quelques-uns de mes collègues du Sénat : « Une saleté intolérable et une dégradation des locaux, toujours combattues et toujours renaissantes, des installations sanitaires vétustes et, presque toutes, hors d'usage, les lavoirs, les planchers, les douches remplaçant des W. C. depuis longtemps inutilisables... »

« L'évacuation des égouts et ordures de l'hôpital qui, lorsque les canalisations ne sont pas suffisamment pourries pour refuser leur service et refouler leur contenu aux points bas de l'hôpital en les transformant en cloaques, débouche, sans aucun assainissement possible, dans une anse de mer fréquentée par les enfants et les jeunes nageurs djiboutiens. »

Tel est le tableau rapide que la délégation de votre commission, malgré sa répugnance à le faire, et en s'excusant de heurter peut-être la sensibilité du lecteur, peut brosser de la situation à l'hôpital Peltier.

Le deuxième point concerne, monsieur le secrétaire d'Etat, le barrage qui enserré la ville de Djibouti et dont le franchissement ne peut se faire que sur présentation d'un laissez-passer, et le scandale permanent que constitue la zone de Balbala — c'est près de ce barrage, un secteur particulièrement aride et stérile où il n'existe qu'un seul point d'eau. Là, vivent et meurent, dans des conditions épouvantables des hommes, des femmes, des enfants, abrités souvent sous des cartons, sans hygiène et avec peu de nourriture. Et comme si cette misère n'était pas suffisante, des opérations de refoulement ont lieu. Ce sont des rafles organisées, sans considération d'âge ni de sexe, qui déportent ces humains, sans eau ni nourriture, vers l'intérieur, vers des zones plus arides encore.

M. Marcel Gargar. C'est très vrai !

M. Gilbert Belin. Pour nous, socialistes, cette situation est insupportable car elle porte atteinte à la dignité et à la liberté des hommes, et donne de la France une image détestable.

Parce que telle est la réalité, parce que votre politique ne va pas encore dans le sens des aspirations légitimes de ces peuples, parce qu'elle sacrifie souvent les hommes aux intérêts, nous ne pouvons souscrire au budget que vous nous présentez. (*Applaudissement sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cherrier.

M. Lionel Cherrier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a un an presque jour pour jour, je montais pour la première fois à cette tribune, en tant que remplaçant du regretté sénateur Henri Lafleur, pour vous exposer les principaux problèmes de notre territoire.

Aussi brièvement et objectivement que possible, je vais à nouveau faire un tour d'horizon de notre situation politique, économique et budgétaire.

Je reviens de Nouméa où je m'étais spécialement rendu pour assister aux séances de l'Assemblée territoriale réunie en session budgétaire et pour prendre l'exacte mesure des réalités calédoniennes. Je n'ai pas à vous cacher que le tableau que j'ai le devoir de vous en faire est sombre !

La Nouvelle-Calédonie, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, traverse depuis 1973 une crise économique sévère qui, loin de s'atténuer, s'aggrave de mois en mois.

C'est ainsi que, pour notre petit territoire, l'on évalue à 2 000 le nombre de chômeurs pour 30 000 salariés, alors que, dans le passé, les offres d'emploi étaient toujours excédentaires sur les demandes.

Encore ce chiffre ne tient-il pas compte des Mélanésiens qui ont regagné leurs tribus faute d'emploi et des jeunes qui, sortis des écoles et lycées, sont à la recherche d'une situation dans le secteur privé ou dans l'administration.

Significative aussi de la situation économique du territoire, ces dernières années, est la diminution constante, en valeur et en tonnage, de l'importation des matières premières, des produits industriels, mécaniques et électriques.

Il y a baisse encore de nos exportations, qu'il s'agisse des minerais ou produits de fusion du nickel ou des autres productions locales.

Retenez bien ce chiffre, mes chers collègues : selon les objectifs du VI^e Plan, nous aurions dû produire 160 000 tonnes de nickel métal en 1974 ; or, nous n'en produisons que 60 000 en 1975.

En 1974, nous avons vendu 3 400 000 tonnes de minerai de nickel au Japon ; ces ventes ne dépasseront guère 2 500 000 tonnes, cette année. En 1976, il ne faut pas espérer plus, à des conditions de prix sans cesse remises en discussion.

Quant à notre balance commerciale, le ralentissement des enlèvements de minerai par les acheteurs japonais et le fléchissement des ventes de métal de la Société Le Nickel l'obligeant à constituer des stocks à Doniambo, en augmenteront le déficit.

Venons-en aux finances publiques. Le projet de budget territorial pour 1976 — dont les dépenses de fonctionnement ont été réduites à leur minimum quasi incompressible — présente, sans financement d'aucun investissement, une impasse de un milliard six cent cinquante millions de francs C. F. P., soit 90 millions de francs. Il est proposé de combler ce déficit par une aggravation de la fiscalité alors que nos entreprises ont dû réduire leurs activités — voire licencier du personnel — que certaines, même, ont déposé leur bilan — une cinquantaine pour 2 milliards de francs C. F. P. — et que les familles rurales de la Grande Terre et des îles voient leurs ressources et leur niveau de vie baisser dans des proportions alarmantes, dans certains secteurs particulièrement défavorisés. Et c'est à ce stade critique que la pression fiscale tend à augmenter, alors que le territoire subit pleinement les effets de la récession !

Quoi qu'il en soit, monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez que la majorité de notre assemblée territoriale, consciente de ses responsabilités, a déjà pris deux mesures fiscales de redressement, lesquelles, d'ailleurs, ont suscité de vives réactions dans l'opinion — la première touche le régime des droits et taxes à l'entrée et la seconde prévoit une réforme de la patente — et dont les produits combinés doivent rapporter une recette supplémentaire de plus d'un demi-milliard de francs C. F. P. J'ajoute qu'elle a décidé de mettre en œuvre une réforme globale de la fiscalité calédonienne.

Cette situation de déséquilibre budgétaire n'est pas propre à l'année 1975 et elle est connue du Gouvernement — tout particulièrement de la Rue Oudinot. L'aide indispensable de l'Etat, que nous sollicitons, tient à la fois à des considérations économiques et politiques.

Au point de vue économique, en effet, nul ne saurait nier que, pour une très large part, la situation présente est la conséquence directe du retard de la mise à exécution des projets d'industrialisation du territoire, dont l'Etat s'est réservé, depuis 1968, l'exclusif pouvoir d'appréciation, de négociation et de décision. C'est de là, véritablement, que proviennent tous nos maux !

On a dit que la Nouvelle-Calédonie jouissait d'une situation privilégiée sur le plan du nickel dans le monde. Peut-être, mais pour combien de temps encore ? Chacun sait qu'un effort considérable de prospection et d'exploitation a été entrepris dans ce domaine en Australie, en Indonésie, aux Philippines et en Amérique.

La Calédonie, qui représentait jadis 70 p. 100 des réserves mondiales connues, ne figure plus que pour 40 p. 100. Chaque année qui passe amenuise cet avantage et nos chances par rapport à nos très redoutables concurrents.

Or, en 1975, malgré toutes les belles promesses, où en sommes-nous sur le plan des réalisations effectives ?

Concernant le projet d'exploitation des garniérites du Nord, vous annoncez, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que vous étiez, le 24 janvier 1975, à Nouméa, « son aboutissement positif et rapide » : depuis cette date, aucun signe manifeste n'est venu confirmer ce pronostic optimiste.

Le projet intéressant le gisement de chrome de la Tiébaghi, qui avait suscité des espoirs lors de la mission de l'Assemblée à Paris, en mai dernier, ne semble guère avoir progressé de façon concrète, lui non plus.

Dans le Sud — il s'agit des projets relatifs au traitement des laterites — on en est toujours aux propositions et contre-propositions sur le partage des domaines miniers en cause.

Peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, nous annoncerez-vous — et je l'espère — qu'un pas en avant a été fait ? Je doute que ce soit suffisant maintenant pour apaiser l'opinion calédonienne, lasse depuis quinze ans d'être bercée d'illusions et de promesses, et pour relancer rapidement l'économie du territoire très durement atteinte.

Au point de vue politique, une nouvelle majorité s'est néanmoins rassemblée pour la défense de la présence française dans cette partie du Pacifique, à l'occasion du vote du nouveau statut institutionnel et de la réforme de la fiscalité du nickel.

A l'égard de cette dernière, nous avons tenu tous nos engagements et nos délibérations entreront en vigueur après le vote par le Parlement du projet de loi soumis à la procédure de l'urgence. En revanche, le projet de loi modifiant l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances nous a causé une certaine déception et, hélas, il est toujours en instance devant la commission compétente de l'Assemblée nationale.

Nous avons, en effet, constaté que le Gouvernement avait écarté plusieurs amendements importants que l'assemblée territoriale avait apportés à ce texte, notamment en supprimant le droit d'initiative des dépenses aux membres de la commission permanente et en refusant aux conseillers territoriaux la possibilité de donner leur avis en matière de fonction publique et de code du travail. Je me réserve de revenir sur cette question, le moment venu, car je ne veux pas abuser aujourd'hui de votre attention.

C'est ainsi que cette majorité, dont je parlais il y a un instant, est en butte aux attaques incessantes d'une opposition qui prend argument des difficultés budgétaires nées du non-aboutissement des projets d'industrialisation et mène une lutte ouverte contre le gouvernement de la République.

Cela me conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à insister pour que vous nous fassiez connaître d'urgence et clairement quels sont les intentions et les projets du Gouvernement qui commandent notre survie.

Dans le Pacifique tel qu'il est aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie, située où elle est, doit continuer de faire partie de l'ensemble national français. C'est le vœu le plus cher et la volonté très ferme de l'immense majorité de ses habitants, qu'ils soient d'origine européenne ou mélanésienne.

Je puis, à cette tribune, vous en donner l'assurance la plus solennelle, mais il ne faudrait pas que cette fidélité à la mère patrie soit encore déçue.

S'il en était autrement, la crise de confiance, le pessimisme, l'inquiétude, qui sévissent actuellement en Nouvelle-Calédonie, pourraient déboucher sur de très graves événements.

Je conjure donc le Gouvernement d'en prendre pleinement conscience et, arrivé à la fin de mon propos, je lui déclare que je subordonnerai mon vote au réalisme des réponses que ne manquera pas de me faire, dans un instant, M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Ne disposant que de quelques minutes pour intervenir, je serai assez bref sur le projet de budget lui-même et je parlerai un peu plus longuement de la situation qui est au centre de nos préoccupations actuelles, la départementalisation de l'archipel.

M. Marcel Gargar. Encore !

M. Albert Pen. Les crédits accordés cette année ne permettront pas d'assurer l'équilibre normal du budget local pour trois raisons.

D'abord, nos recettes propres sont en diminution du fait du ralentissement prévisible des activités portuaires, ralentissement qui se répercutera, comme en 1975, dans différents domaines ; douanes, pêche, téléphone et commerce en général.

Ensuite, nos dépenses connaissent les effets inévitables de l'inflation, tant sur le plan territorial que municipal, et la diminution de l'activité économique dans le secteur privé nous oblige à augmenter les crédits destinés aux travaux publics et à la couverture du chômage.

Enfin, la subvention dite « d'équilibre » servira à la prise en charge de la fonction publique locale, à ce qui reste du fonds de compensation, au paiement de l'allocation de chauffage et à la fonction publique métropolitaine.

Aucun crédit n'est donc plus disponible pour équilibrer un budget en déficit réel de 6 millions de francs au départ. Rien d'étonnant puisque vous avez dû inscrire déjà près de 5 millions de francs au collectif 1975 — je tiens à vous en remercier — pour combler le déficit de cette année. Peut-on au moins espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, le renouvellement de ce geste au collectif de 1976 ? Je vous ai entendu tout à l'heure déplorer la méthode, mais je n'en suis pas l'inventeur.

L'horizon immédiat n'est donc pas tellement rose, même si vous nous promettez de l'éclaircir grâce à la départementalisation du territoire. Mais, voyez-vous, nous ne pourrions croire aux promesses d'avenir que si celles du passé sont effectivement tenues.

Or, qu'en est-il ? Je vous donne, certes, acte du fait que le collectif comprend bien les crédits destinés à l'apurement du budget local 1975, comme je l'ai dit tout à l'heure, ainsi qu'au versement de l'indemnité de vie chère, réclamée en février. Notons tout de même que les familles à revenu modeste devront encore attendre le début du mois de janvier pour percevoir cette aide attendue au printemps dernier. Mais il est vrai que mieux vaut tard que jamais, et les factures de fuel, si lourdes sous notre climat, s'en trouveront assurément allégées.

Quant au reste, monsieur le secrétaire d'Etat, je dirai, après le député de la majorité, que nous attendons toujours.

L'étatisation des fonctionnaires d'abord. A la suite de nos interventions la semaine dernière, les arrêtés ministériels ont enfin été signés et doivent paraître sous peu au *Journal officiel*. Je voudrais vous entendre le confirmer. Je voudrais être assuré aussi que les rappels de traitements seront effectivement versés en 1976, aucun crédit spécifique n'ayant été apparemment prévu. Vos services ont indiqué que les crédits dits « de répartition » interviendraient pour ce faire et j'aimerais recevoir une confirmation.

La construction de la digue du Sud-Est n'a pas commencé, et pour cause, puisque l'appel d'offres n'a pu encore être lancé du fait du silence persistant de Bruxelles. Je ne triompherai pas en disant que les craintes que je vous ai exprimées en février se concrétisent, car j'aurais de beaucoup préféré avoir eu tort. Je redoute donc que cette opération, intéressante du double point de vue économique et social — c'est un chantier supplémentaire — ne soit réalisée qu'en 1977. Et je ne parle pas du tout du quai d'escale en eau profonde.

L'appel d'offres pour la construction du lycée est, lui aussi, repoussé, les retards apportés à son lancement par M. le ministre de l'éducation ayant entraîné une augmentation du coût de la construction, donc une insuffisance des crédits. Pouvons-nous tout de même espérer voir s'ouvrir le chantier au printemps 1976 ?

Le problème posé par le déficit d'exploitation du cargo postal reste sans solution. Si le collectif comporte les crédits nécessaires au solde du passif, ceux qui sont prévus pour 1976 ne permettent de faire naviguer ce bateau que cinq mois environ. Quelque soit l'avis de certains, le maintien de la liaison maritime nationale avec le Canada est vitale pour le ravitaillement du territoire, de même d'ailleurs que celui du transport inter-îles. Tous les beaux discours sur le désenclavement du territoire n'ont pas changé grand chose depuis deux ans.

Vous me direz que la piste actuelle de l'aérodrome a été allongée de 150 mètres et pourvue d'un I. L. S. Cela améliore la sécurité des atterrissages et des décollages, mais fort peu la fréquentation elle-même. Mais tout cela, pour quels avions ?

Vous avez pu constater vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, que si le DC 3 est un bon avion dans les circonstances difficiles, le nôtre a quelque peu vieilli, et son remplacement devient une œuvre de salut public. Je crois savoir que la compagnie Air Saint-Pierre a obtenu le feu vert de l'aviation civile pour la location d'un H 748 à la compagnie canadienne E. P. A. et qu'elle n'attend plus que la garantie financière du Gouvernement. Or, le délai fixé par la compagnie E. P. A. pour obtenir une réponse positive s'est écoulé hier.

Laissez-vous passer cette occasion peut-être unique ? Pouvez-vous nous donner une indication à ce sujet ? Je vous rappelle également que la subvention promise à Air Saint-Pierre pour la période 1974-1975 n'a toujours pas été payée. Est-il exact que les crédits prévus aient été retirés du projet collectif ? De toute façon, le problème des liaisons aériennes ne sera résolu, et vous le savez, qu'avec la construction d'une seconde piste de 2 000 mètres.

Dernière question sur le « passé présent ». Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, rassurer les marins d'Interpêche quant au renouvellement de l'aide apportée l'an dernier par la marine marchande sous forme de « indemnité d'intempéries » ?

Vous m'excuserez de m'être attardé sur le rappel du passé ; ce n'est pas tellement mon habitude. Mais votre projet de départementalisation comporte, pour nous, beaucoup d'incertitudes quant à un avenir tout nouveau, et nous ne pouvons, pour le juger, que nous fier en grande partie aux promesses faites devant la commission permanente. Vous conviendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il nous faudra une bien grande foi pour vous croire. Les mauvaises langues diront, à Saint-Pierre et Miquelon, que « chat échaudé craint l'eau froide ! »

Quoi qu'il en soit, nous avons discuté de votre projet avec vos services et les représentants des ministères techniques. Je vous ai adressé, hier matin, une sorte de « lettre-bilan » de ces entretiens dont je crois plus simple de lire ici quelques extraits afin d'éclairer le Sénat sur notre position : « Tout en ayant bien conscience des buts profonds poursuivis par le Gouvernement en la matière et du caractère général de ce projet pour l'ensemble des territoires d'outre-mer, nous persistons à penser que nous n'avons nullement besoin d'être départementalisés pour nous sentir plus français ! »

« Malgré les garanties promises en matière de sécurité sociale, de fiscalité, de service militaire, etc., et les promesses faites en ce qui concerne les investissements possibles grâce à l'interven-

tion des ministères techniques, nous craignons de voir s'alourdir la machine administrative et se compliquer ainsi la vie de la population.

« Nous n'avons cependant pas le choix, puisque l'alternative semble être : la départementalisation ou l'indépendance.

« Nous refusons cependant la régionalisation qui ne nous apporte absolument rien en l'état actuel des choses — deux nouvelles assemblées ne s'imposent vraiment pas dans notre minuscule pays — et nous préférons attendre, comme le souhaite le Président de la République pour la métropole, 1982 pour juger de l'échelon à choisir entre le département et la région.

« Vous nous promettez une « départementalisation adaptée ». Nous ne pourrions effectivement donner un avis valable sur l'adaptation en question qu'au printemps, lorsque l'étude entamée avec les ministères techniques au cours du séjour de la commission permanente aura été menée à son terme.

« Nous désirons, en effet, de solides garanties concernant l'autonomie de la caisse locale de sécurité sociale ; le maintien du niveau actuel de la fiscalité directe avec détermination d'un coefficient d'abattement modulé ; le ravitaillement de l'archipel à partir du continent nord-américain, afin de respecter les engagements pris au sujet de la quarantaine animale ; la prise en charge, par le budget national, de la fiscalité indirecte supplémentaire encourue de ce fait à cause de notre entrée dans la Communauté économique européenne ; la reconduction de l'aide apportée au maintien du niveau de vie — indemnité de vie chère, allocation de chauffage, compensation — sous une forme qui reste d'ailleurs à déterminer de façon plus « rationnelle » ; enfin, la possibilité d'équilibrer nos budgets locaux, dans l'ignorance où nous sommes actuellement quant aux recettes qu'ils devront comporter.

« Ne voulant pas douter de votre volonté de nous aider à maintenir dignement le pavillon français en Amérique du Nord, nous ne manifesterons donc pas d'hostilité de principe à votre projet, tout en ne cachant pas nos réserves et nos inquiétudes.

« Notre état de « dépendance » vis-à-vis de la métropole nous interdit, d'ailleurs, d'exposer la population de nos îles aux conséquences possibles d'un refus qui pourrait pourtant facilement se comprendre.

« Etant donné l'importance du problème, nous estimons souhaitable, avant que le projet de loi ne soit soumis au Parlement, qu'il fasse l'objet d'un référendum auprès de la population.

« Je souhaite que, d'ici là, l'intégralité des promesses de février puissent être tenues, le budget 1976 équilibré et, comme vous nous l'avez promis, qu'un programme d'action détaillé, pour les cinq ans à venir, permette aux habitants de mieux apprécier les avantages possibles de l'heureux aboutissement de votre projet.

« Je n'hésiterais pas, dans ce cas, à lui apporter mon appui. »

Je pense avoir été suffisamment clair. Représentant d'un territoire dont les électeurs ont apporté en majorité, en mai 1974, leur soutien à l'actuel Président de la République, je ne me sens pas le droit de douter à leur place de la parole du Gouvernement nommé par lui.

Dans le cadre du droit à l'autodétermination des peuples d'outre-mer, ils pourront donc choisir — si l'on peut dire — la départementalisation que vous leur offrez. J'aurais préféré, personnellement, qu'une autre éventualité nous soit laissée. A mon sens, l'octroi à une assemblée locale de larges pouvoirs de gestion aurait eu le mérite, en respectant le cadre très particulier de notre archipel, de permettre une administration plus souple et plus efficace. Vous n'en voulez pas, je ne perdrai donc pas de temps à tenter la mission impossible de vous convaincre.

Mais, puisque vous nous imposez, en fait, de nous couler dans un moule qui sera plus ou moins rigide selon que vous écouterez ou non les doléances de la commission permanente, c'est à vous, c'est au Gouvernement, de réussir l'opération de la départementalisation. Si vous y parvenez, je serai alors le premier à vous en féliciter. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur diverses travées au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais maintenant répondre aux quatre intervenants qui m'ont posé des questions qui méritent en effet des précisions.

M. Gaudon s'est contenté d'évoquer la situation des deux territoires qui, bénéficiant déjà de l'autonomie interne, envisagent, à l'heure actuelle, d'accéder à l'indépendance.

Je traiterai, en premier lieu, du problème des Comores dont nous aurons d'ailleurs l'occasion de débattre dans les jours

qui viennent. La position de la France à l'égard de ce territoire a toujours consisté à respecter l'autodétermination. Elle a organisé, dans les quatre îles, un scrutin en vue de permettre à la population de se prononcer librement, et vous avez pu constater que ni le Gouvernement, ni, d'ailleurs, le Parlement, n'ont fait pression à aucun moment sur les électeurs pour qu'ils choisissent un destin particulier.

A deux reprises, je l'ai indiqué tout à l'heure, les habitants de ces îles comoriennes ont refusé, non pas l'indépendance, mais l'unité. Cette position s'est en effet manifestée lors du scrutin, trois îles sur quatre ayant choisi l'indépendance, et surtout lorsque ces trois îles, en dépit de la loi votée par le Parlement, ont décrété, par la voix de leurs représentants élus, c'est-à-dire leurs députés, et de façon unilatérale, l'indépendance qui fut d'ailleurs reconnue par le Gouvernement.

Si nous pouvons accorder l'indépendance, nous ne pouvons imposer l'unité. Le projet de loi qui vous sera soumis prochainement permettra aux habitants de la quatrième île de se prononcer sur les nouvelles institutions en vigueur dans les trois autres îles.

Cette fois encore, le Gouvernement n'exercera aucune pression sur les Mahorais lors des opérations électorales qui leur permettront de définir leur destin. Ils pourront s'exprimer librement, ainsi que chacun pourra le constater sur place.

Leur donner cette faculté de choix est tout à fait normal, au nom, justement, du principe d'autodétermination des peuples que vous avez évoqué. Il s'agit, en effet, d'îles séparées par des eaux territoriales étrangères et qui, au cours de l'histoire, ont connu des destins très différents, l'île de Mayotte étant d'ailleurs devenue française pour échapper à la tutelle des trois autres îles.

J'en viens, maintenant, au territoire français des Afars et des Issas. Il s'agit, là aussi, d'un territoire doté déjà de l'autonomie interne, c'est-à-dire d'un statut préparatoire à l'indépendance dont l'objectif est de permettre au gouvernement local de faire l'apprentissage du pouvoir, avant de devenir un gouvernement à part entière. Le territoire des Afars et des Issas dispose de l'autonomie interne depuis un certain nombre d'années. Il était entendu depuis toujours que lorsque ses représentants souhaiteraient accéder au stade ultérieur, ils en auraient la possibilité. Cette question recevra prochainement sa réponse puisque le Président de la République, avant la fin de l'année, recevra des représentants de ce territoire en vue de définir avec eux quel sens ils entendent donner à l'évolution de leurs rapports avec la métropole.

Quant à la critique formulée par M. Gaudon concernant le « barrage de barbelés », ce propos, venant de lui, est assez comique. Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, ce barrage n'empêche absolument pas les habitants du territoire d'en sortir ; ce n'est pas un rideau de fer ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. Roger Gaudon. C'est un rideau de fil de fer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Ce barrage, en réalité, tend à éviter l'afflux, qui serait considérable, des populations voisines, dont le niveau de vie — et nous n'y pouvons rien — est tellement bas qu'elles aspirent en effet à émigrer dans ce territoire, où leur arrivée déséquilibrerait assurément l'économie et la démographie existantes.

Ce barrage n'a donc aucun objet militaire. Il est là simplement pour marquer une frontière, comme il en existe ailleurs. Mais, croyez-moi, il n'empêche personne de sortir.

J'ajoute que si les populations de l'extérieur, qui vivent d'ailleurs sous un régime communiste, ont tellement envie de venir dans le territoire français des Afars et des Issas, c'est plutôt, reconnaissez-le, à l'avantage de ce territoire. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Marcel Gargar. Monsieur le secrétaire d'Etat, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Gargar avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Marcel Gargar. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne puis vous laisser dire que ce barrage n'empêche pas les gens d'entrer ou de sortir. L'année dernière, lorsque nous étions en mission, quatre cents personnes ont ainsi été refoulées.

M. Roger Gaudon. C'est exact !

M. Marcel Gargar. Il s'agissait de Djiboutiens qui ont été refoulés parce qu'ils avaient tenu une réunion publique non autorisée par le président du territoire. D'autres, qui veulent entrer, ne le peuvent pas, parce que le barrage les empêche grâce à un déploiement considérable de forces de police et de légionnaires. Je puis en porter témoignage.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Votre témoignage, monsieur Gargar, confirme ce que je disais. Il est exact que des étrangers au territoire ont pu y pénétrer d'une manière irrégulière et qu'ils ont été, en effet, ramenés à la frontière.

Ce barrage a pour objet, je le maintiens, d'empêcher les gens d'entrer en masse. Son efficacité est d'ailleurs douteuse puisque, en trois ou quatre ans, la population de Djibouti est passée de 60 000 à plus de 100 000 habitants. Il ne s'agit, en fait, que d'empêcher les gens de pénétrer dans le territoire de manière irrégulière et sans contrôle. Il n'a été question, à aucun moment, d'empêcher ses habitants de le quitter s'ils le souhaitent.

Je rejoins ici l'une des conclusions de M. Belin qui a émis le vœu de voir respecter la volonté de la population de ces territoires. C'est la politique même du Gouvernement. Dans cette perspective, je ne puis donc qu'approuver ses propos.

Je lui signale qu'à l'heure actuelle aucun territoire, en dehors des deux dont nous venons de parler, n'a, dans sa majorité, souhaité l'autonomie interne, c'est-à-dire le stade préparatoire à l'indépendance.

Il est vrai qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française il existe un courant important en faveur de l'autonomie interne. Mais ce courant n'est pas majoritaire ; il a été battu, à l'assemblée territoriale de Polynésie, par le courant opposé à cette formule. Au sein de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, la majorité vient de se retourner contre l'autonomie interne.

Par conséquent, en dehors de ceux qui ont déjà l'autonomie, aucun territoire ne souhaite cette évolution, qui, je le répète, conduit nécessairement à l'indépendance.

Je lui signale également que l'Ethiopie a refusé de s'associer à la délibération de l'O. N. U. relative au territoire français des Afars et des Issas. Cette position est importante, car il va de soi que, lorsque le territoire en question voudra accéder à l'indépendance, un certain nombre de garanties devront être prises pour que cette indépendance, si elle doit se faire, ne soit pas éphémère. Il est donc bien normal que les pays qui entourent le territoire français des Afars et des Issas donnent leur adhésion. Le vote de l'Ethiopie contre la proposition relative à l'indépendance du territoire est un point important qu'il faudra examiner dans les prochains jours.

M. Belin a dit de l'hôpital Peltier à Djibouti qu'il était dans un état lamentable. Je lui dirai que cet hôpital a été la victime, d'un séisme important en 1973, qui l'a sérieusement endommagé. Cet hôpital attire d'ailleurs, malgré son état vétuste, de très nombreux étrangers — vous avez pu le constater — que nous accueillons, comme c'est normal, sans aucune difficulté.

Il doit être reconstruit, c'est évident, et le dossier est actuellement soumis au fonds européen de développement car il sera reconstruit par l'Europe. L'affaire se présente dans de bonnes conditions. La situation regrettable que vous évoquez est due essentiellement à un séisme et sera améliorée, pour que les médecins de très grande qualité, médecins militaires pour la plupart, puissent continuer à faire leur travail dans des conditions normales. Il n'en reste pas moins que cet hôpital est très certainement le meilleur de tous ceux qui existent dans cette partie du monde.

M. Cherrier a évoqué les difficultés économiques de la Nouvelle-Calédonie, territoire d'outre-mer qui connaît pourtant le meilleur niveau de vie par habitant, très proche de celui de la France métropolitaine. Cependant, ce territoire a connu depuis deux ans, plus que d'autres, les effets de la crise économique mondiale, peut-être, précisément, parce que son économie est déjà très avancée. Cela s'est traduit d'abord dans le développement de son industrie.

Pour faire progresser réellement l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie, il était d'abord nécessaire de faire une réforme fiscale ; le Gouvernement l'a toujours dit. Cette réforme fiscale, qui a été votée par le Sénat et le sera demain ou après-demain par l'Assemblée nationale, dotera la Nouvelle-Calédonie d'une fiscalité moderne pour les entreprises industrielles.

Au lieu d'être calculée, comme c'était encore le cas en Nouvelle-Calédonie, sur les droits d'entrée et de sortie, quel que soit le bénéficiaire, la fiscalité sera désormais, comme c'est le cas pour tous les pays concurrents de ce territoire, calculée sur le bénéfice à un taux de 50 p. 100, celui qui est en vigueur dans le reste du monde.

La situation antérieure était paradoxale. En effet, certaines années où les entreprises industrielles étaient déficitaires, notamment en raison de la situation économique, elles devaient malgré cela, payer des impôts très lourds au territoire.

Désormais, l'Etat fait un gros effort pour garantir au territoire, pendant un assez grand nombre d'années, ses revenus, quel que soit le résultat des entreprises. Cet effort était tout à fait justifié ; sinon, il ne pouvait pas y avoir de développement industriel en Nouvelle-Calédonie.

Cette réforme aura deux effets très rapides.

Le premier, c'est que l'entreprise actuellement existante près de Nouméa, Imétal, va faire passer sa production de 60 000 à 80 000 tonnes. Comme vous le savez, les investissements sont en cours et les réalisations nécessaires se feront dans les mois qui viennent. Il s'agit là d'une évolution importante. Je rappelle que la production de nickel de Nouvelle-Calédonie, récemment encore, n'était que de 30 000 à 35 000 tonnes. Elle sera pour une seule entreprise de l'ordre de 80 000 tonnes.

Le second effet de la réforme, c'est qu'enfin elle va permettre de réaliser le projet du Nord auquel vous avez fait allusion et auquel, c'est vrai, la population de Nouvelle-Calédonie est très attachée. Il devrait permettre une production supplémentaire de l'ordre de 30 000 tonnes.

Le Gouvernement français, d'ailleurs, lors du conseil restreint qui a procédé à l'étude de ce projet, a décidé que, d'une part, la majorité du capital nécessaire à cette future société du Nord serait française et que, d'autre part, s'il apparaissait que les entreprises privées françaises ne pouvaient pas réunir les capitaux nécessaires, l'Etat fournirait le complément.

L'affaire est, à l'heure actuelle, très avancée. Elle est menée par le ministre de l'Industrie, qui est compétent. Je me rendrai avec lui en Nouvelle-Calédonie l'année prochaine, à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février. Naturellement, si nous y allons ensemble, c'est pour annoncer le projet que nous préparons à l'heure actuelle. Comme il s'agit de tractations difficiles, qui peuvent d'ailleurs entraîner des solutions différentes, il m'est impossible d'en faire état publiquement. Le fait que la réforme ait été votée est l'élément essentiel qui doit en permettre la véritable réalisation.

La crise économique en Nouvelle-Calédonie a entraîné, c'est vrai, une deuxième difficulté sérieuse — et ce depuis deux ans — concernant les finances publiques. Il est très sain que l'assemblée territoriale ait pris les devants et décidé d'elle-même un certain nombre de mesures pour y faire face.

L'an dernier, le Gouvernement a fait son devoir, qui était de compléter les ressources pour arriver à l'équilibre. Il va de soi que le Gouvernement sera toujours très attentif au maintien de cet équilibre. C'est en fait, avec l'effort fiscal que vous avez envisagé, la relance de l'économie qui devrait permettre un meilleur équilibre de votre budget. Cependant, ce problème est préoccupant car il découle de la situation économique générale dans cette partie du monde. Dans ce domaine, le Gouvernement fera face, naturellement, aux besoins du territoire.

Enfin, vous avez parlé du projet de statut, dont nous aurons l'occasion de débattre lors de la prochaine session. En effet, celle-ci était si chargée que le projet, qui avait été déposé en temps voulu par le Gouvernement, n'a pu être inscrit à l'ordre du jour, mais il sera discuté à la prochaine session et les deux assemblées examineront les amendements que vous avez déposés. S'il existe de bonnes raisons pour les accepter, il en existe également de bonnes pour les refuser car certains ne sont pas essentiels, mais nous reviendrons sur ce sujet.

Cependant, ce projet de statut, qui refuse l'autonomie interne, doit aménager les pouvoirs des assemblées locales, de l'assemblée territoriale, du conseil de gouvernement, dans des conditions plus modernes. Il devrait, tout en indiquant bien, comme vous le souhaitez, que le territoire fait partie de la France, permettre une meilleure administration.

Il ne faut donc pas être trop pessimiste pour la Nouvelle-Calédonie, puisque nous avons passé la période où il fallait faire une réforme avant d'aboutir à des résultats. Il faut maintenant que les résultats économiques suivent. Je peux vous donner l'assurance que, l'année prochaine, lorsque nous discuterons de ce budget, les problèmes qui, à juste titre, vous préoccupent seront largement résolus. Ce territoire, qui a des ressources, des capacités et des possibilités, doit maintenant s'orienter dans la voie des réalisations.

Je dirai à M. Pen que son intervention rejoint, dans une très large mesure, les préoccupations du Gouvernement concernant ce territoire dans lequel j'ai eu le plaisir de me rendre récem-

ment. Le collectif a prévu, c'est vrai, la somme que vous aviez d'ailleurs demandée ainsi que le conseil général, à savoir 8 500 000 francs. Vous aurez, prochainement, à en décider.

Il est vrai aussi que les arrêtés concernant l'étatisation des fonctionnaires vont paraître très prochainement au *Journal officiel*. Ils ont été signés par les ministres compétents et ne présentent donc plus aucune difficulté.

Il est vrai aussi que la construction de la digue a été un peu retardée. Il s'agit d'un financement européen. Néanmoins, j'ai obtenu des assurances très fermes selon lesquelles ce projet est retenu au troisième fonds européen de développement. Mon devoir sera, là aussi, de veiller à ce que l'exécution de ce projet se fasse dans les délais les plus rapides, le retard n'étant pas imputable au gouvernement français.

Je reviens aussi sur le budget : le Gouvernement, comme pour la Nouvelle-Calédonie, se fera un devoir de veiller à l'équilibre de ce budget.

En ce qui concerne le nouvel avion, j'approuve la proposition que vous avez faite, à savoir le remplacement du DC 3 périmé par le HS 748. Certes, le fonctionnement du nouvel appareil est plus coûteux : 700 000 francs au lieu de 250 000 francs par an. Je suis personnellement favorable à cette solution. Nous étudions, à l'heure actuelle, avec le secrétariat général à l'aviation civile, les conditions dans lesquelles elle pourra être mise en œuvre. Elle entraînera une modification des besoins en transport maritime puisqu'elle permettra une meilleure desserte aérienne. Cette solution moderne me paraît plus adaptée et devra être complétée par l'ouverture d'une deuxième piste de 2 000 mètres à Saint-Pierre-et-Miquelon. Toutes ces réalisations, notamment celle-là, seront plus faciles dans le cadre de la départementalisation.

Quant à l'aide aux marins d'Interpêche, elle ne devrait pas soulever de difficulté car elle n'est pas très coûteuse. Le secrétariat général à la marine marchande m'a fait savoir qu'il envisageait avec bienveillance le renouvellement de cette aide.

En ce qui concerne le lycée de Saint-Pierre, un crédit de 12 600 000 francs a été inscrit au budget de l'éducation. Les prévisions chiffrées laissent craindre une enveloppe un peu plus élevée, de 20 millions de francs. Je suis en discussion avec le ministre de l'éducation pour que le projet actuel soit réalisé. Néanmoins — vous l'avez vu — son principe a été retenu et les crédits nécessaires ont été prévus.

Monsieur Pen, vous vous êtes surtout étendu sur le statut de la départementalisation et vous avez évoqué une lettre que j'ai reçue hier, dont vous avez lu une grande partie. Je suis d'accord avec la manière dont vous envisagez la question. Il est vrai que la départementalisation du territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon est la procédure la plus adaptée pour répondre aux préoccupations des habitants de ce territoire qui, sans aucune équivoque, souhaitent rester Français. Le système du département est meilleur que celui du territoire. Il est d'abord plus solide car le système territorial est de plus en plus contesté. Objet d'évolutions successives, il n'apparaît jamais au point. Le système départemental, au contraire, est celui de la métropole et, par conséquent, n'est plus contestable.

En outre, ce statut départemental permettra d'accorder à Saint-Pierre-et-Miquelon, des avantages en matière de développement économique, qui n'existent pas dans le cadre du territoire mais qui existent dans celui du département, où l'aide à l'hôtellerie, aux investissements privés est nettement plus favorable.

Cependant — c'est là que je vous rejoins — il ne faudrait pas que l'adoption de ce nouveau statut crée des perturbations dans des systèmes fiscaux ou sociaux, qui sont très avancés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le système social, par exemple — il faut le dire publiquement — va plus loin qu'en métropole et un certain nombre d'aides y sont accordées dans des conditions très favorables, ce qui est d'ailleurs tout à l'honneur de ce territoire.

Naturellement, le Gouvernement, sur ces problèmes fiscaux, sociaux, européens, donnera toutes les garanties — c'est ce qu'on appelle « l'adaptation » — pour que soient préservés les avantages existants. C'est la raison pour laquelle — nous le confirmerons demain chez le Président de la République puisque celui-ci recevra les représentants de Saint-Pierre-et-Miquelon — deux documents seront soumis prochainement aux habitants de ce territoire, l'un qui indiquera très clairement les solutions retenues en matière fiscale, sociale et européenne, de manière qu'il n'y ait pas d'équivoque, ni de recul dans ce domaine, l'autre qui permettra de définir dans les cinq ans les équipements publics que permettra la départementalisation, notamment celui que vous avez évoqué, à savoir l'ouverture d'une piste de 2 000 mètres à Saint-Pierre.

Au vu de ces deux documents, compte tenu de l'intérêt qui existe pour le territoire à marquer clairement sa volonté d'être intégré à la France, je pense que l'ensemble des représentants de ce territoire — et pourquoi pas la population ? — pourront se prononcer clairement et indiquer un choix qui, effectivement, ne sera pas le même que celui qui a l'air de s'opérer à l'heure actuelle, dans le territoire français des Afars et des Issas. Vous le voyez, l'autodétermination de nos territoires d'outre-mer est une réalité. Certains évoluent dans un sens, d'autres dans un sens opposé. Ce qui est sûr, c'est que tous, quelle que soit, je crois, leur évolution, reconnaissent en réalité que le fait d'être Français ou de l'avoir été a été pour eux essentiel.

J'observe d'ailleurs que ceux qui, à l'heure actuelle, souhaitent quitter la République sont nettement moins nombreux que ceux qui veulent y rester. Et ceux qui veulent y rester, et y rester presque à part entière, évoluent à l'heure actuelle — pour certains, en tout cas — vers des statuts qui se rapprochent soit de celui des départements d'outre-mer, soit de ceux, voisins, de la région ou de la commune. Ils marquent par là leur volonté très nette d'adhérer totalement à l'ensemble national.

Soyez sûr que le Gouvernement — et je l'espère le Parlement — mettra tout en œuvre pour que ces espérances ne soient pas déçues et pour que la volonté de ces peuples qui enrichissent tellement la France par les perspectives qu'ils offrent et le rayonnement qui est le leur, sera dans l'avenir préservée. *(Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.)*

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant les territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, moins 1 995 870 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Les groupes communiste et socialiste ont annoncé qu'ils votaient contre l'ensemble des crédits.

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Le crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, 12 675 533 F. » *(Adopté.)*

ETAT C

M. le président. « Titre VI. — Autorisations de programme, 136 400 000 F. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 63 293 000 F. » — *(Adopté.)*

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 8 décembre 1975, à neuf heures trente, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 61 et 62 (1975-1976). — M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Anciens combattants :**

M. Edmond Sauvageot, rapporteur spécial (rapport n^o 62, tome III, annexe n^o 3.) ;

M. Marcel Souquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n^o 66, tome I).

Articles 67, 67 bis, 67 ter et 76.

— **Equipement :**

— **Logement :**

M. Pierre Brousse, rapporteur spécial (rapport n^o 62, tome III, annexe n^o 14) ;

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 64, tome X).

Articles 52 à 54.

— **Equipement et ports maritimes :**

M. Pierre Brousse et Mlle Irma Rapuzzi, rapporteurs spéciaux (rapport n^o 62, tome III, annexes n^{os} 12 et 13) ;

MM. Amédée Bouquerel et Jean-François Pintat, rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 64, tomes VIII et IX).

Article 69.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 13 novembre 1975, en application de l'article 50 du Règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1976, est fixé au mardi 9 décembre 1975, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinq minutes.)

Le Directeur.

du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SENAT LE 7 DECEMBRE 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement. »

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées. »

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois. »

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Communes rurales : transferts de services publics.

18530. — 7 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson**, conscient, ainsi que le Gouvernement, qu'il convient de mettre un terme au processus de fermetures ou de transferts excessifs des services publics indispensables à la vie des communes rurales demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises à son ministère conjointement avec divers départements ministériels tendant à élaborer des propositions concrètes relatives à la création d'un service polyvalent effectuant diverses tâches précédemment confiées à plusieurs administrations implantées dans les communes rurales, service polyvalent susceptible d'être créé en liaison avec les services des P. T. T.

Enseignement technique : personnel.

18531. — 7 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'éducation** de lui préciser l'état actuel de publication des décrets relatifs au recrutement et à la formation des professeurs techniques de lycées techniques, aux conditions exceptionnelles d'accès des professeurs techniques adjoints de lycées techniques au corps des professeurs certifiés et à celui des professeurs techniques de lycées techniques.

Transports sanitaires : réglementation.

18532. — 7 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson** demande à **Mme le ministre de la santé** de lui préciser s'il est envisagé de promulguer un nouveau décret annulant et remplaçant le décret n° 73-384 en application de la loi n° 70-615 réglementant les transports sanitaires.

Français du Maroc : double imposition.

18533. — 7 décembre 1975. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre des finances** que des mesures de tempérament, propres à éviter les conséquences des doubles impositions, en l'absence d'accords, avaient été décidées par la note de service n° 65-116 A 1 du 6 avril 1965 et rappelées par l'instruction n° 69-83 A du 1^{er} août 1969, en conséquence, les comptables avaient été invités à surseoir au recouvrement : de l'impôt français sur le revenu établi, à l'encontre de contribuables domiciliés au Maroc, au titre de pensions, retraites ou rentes viagères de source française ; de l'impôt français sur le revenu dû par des personnes domiciliées en France, pour la fraction de leurs revenus tirée de pensions, retraites ou rentes viagères de source marocaine, lorsque ces redevables pouvaient établir que ladite fraction avait été soumise à un prélèvement fiscal au Maroc. Or, ces dispositions sont appliquées d'inégale façon par les services locaux. Il lui demande, en conséquence, que des instructions formelles soient données pour éviter tous incidents.

Gaz liquéfiés : couleur standardisée pour chacun.

18534. — 7 décembre 1975. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur les dangers que peuvent courir les acheteurs de gaz liquéfiés par suite des confusions commises par des commerçants entre gaz propane et gaz butane, dont témoignent de fréquents appels radiodiffusés aux services de sécurité. Il lui demande s'il ne juge pas opportun d'imposer aux sociétés distributrices une couleur standardisée pour chacun des gaz. Il est à noter que de telles mesures ont été prises pour les gaz utilisés dans l'industrie et les hôpitaux : oxygène, blanc ; hydrogène, rouge ; azote, noir ; Ammoniac, vert ; hélium, brun foncé ; acétylène, brun clair ; gaz de Lacq, bandes grises sur fond jaune ; air comprimé, bande blanche sur fond noir, et que les usagers particuliers souvent moins informés méritent autant de précautions.

Handicapés : mise en place des commissions d'orientation.

18535. — 7 décembre 1975. — **M. Francis Palmero** demande à **Mme le ministre de la santé** si le Gouvernement compte publier prochainement les décrets d'application concernant la mise en place des commissions d'éducation spéciale (article 6) et de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (article 12) ainsi que la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées n° 75-534 du 30 juin 1975 le prévoit.